

RAPPORT D'ACTIVITES 2024



I. TABLE DES MATIERES

I. TABLE DES MATIERES	3
II. LE CPAS	6
1. DEFINITION	6
2. MISSIONS – Aide sociale	6
III. RESSOURCES HUMAINES.....	14
1. ORGANIGRAMME.....	14
2. LE PERSONNEL : CHIFFRES CLES	14
3. ORGANISATION.....	18
IV. BIEN-ETRE ET PREVENTION	21
V. FINANCES.....	24
1. NOTIONS THEORIQUES	24
2. LES RESULTATS	25
3. LE SERVICE ORDINAIRE	26
VI. L’ACTION SOCIALE	37
1. REORGANISATION DU SERVICE SOCIAL	37
2. PERMANENCES SOCIALES.....	38
3. REVENU D’INTEGRATION SOCIALE	39
4. CONTRATS D’INTEGRATION SOCIALE - PIIS	40
5. Ateliers PRO	41
6. ATELIERS POP	42
7. PROJET MIRIAM	43
8. ESPACE COMMUNAUTAIRE : ATELIER SMILE	43
9. AIDES FINANCIERES.....	45
10. LA DEMANDE D’ASILE	46
11. GESTION DE LA CRISE UKRAINIENNE	46
12. GESTION BUDGETAIRE	47
13. MEDIATION DE DETTES	48
14. PERMANENCE JURIDIQUE	49
15. ENERGIE	49
16. FONDS SOCIAL DE L’EAU	53
17. LOGEMENTS.....	53
18. EPANOUISSEMENT SOCIAL ET CULTUREL DES USAGERS DU CPAS.....	56
VII. LES MAISONS DE REPOS ET MAISONS DE REPOS ET DE SOINS	57
1. PRESENTATION DE NOS MR/MRS	57
2. LE PROJET TUBBE A LA CHATELLENIE	57
3. HUMANITUDE	59
4. PROFIL DES RESIDENTS	65
5. ANIMATIONS.....	67
6. ALLOCATION FORFAITAIRE	68
7. INTERVENTION INAMI	69
8. RECETTES	69
9. DEPENSES	70
10. RESIDENCE-SERVICES SACRE CŒUR	71
11. CENTRE D’ACCUEIL DE JOUR SACRE CŒUR	72
12. ASBL K’FETE	73
13. PLAN NUTRITION	74
VIII. MAISONS DES SOLIDARITES.....	76

IX. PARTENARIATS ET PROJETS	78
1. SECTEUR SOCIAL ET INSERTION	78
2. SECTEUR MAISONS DE REPOS	80
X. LES SERVICES A DOMICILE	81
XI. DEVELOPPEMENT DURABLE.....	82
XII. MARCHES PUBLICS	84
1. ORGANISATION.....	84
2. ANNEXE AUX COMPTES.....	84
XIII. CONCLUSION	85

II. LE CPAS

1.DEFINITION

L'aide sociale fait partie des droits de l'homme et des droits fondamentaux qui doivent être sauvegardés. Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Les Centres Publics d'Action Sociale sont des établissements publics dotés d'une personnalité juridique. Chaque commune est desservie par un CPAS.

2.MISSIONS – Aide sociale

A. LES FORMES

La mission de conseil ou d'assistance

Le CPAS a une mission d'information, d'assistance et d'accompagnement des usagers. Il effectue les démarches qui visent à aider les usagers à faire valoir leurs droits.

La mission d'octroi de l'aide individuelle

Le CPAS accorde l'aide matérielle sous la forme la plus appropriée. Lors de la décision d'octroi de l'aide individuelle, le centre n'est lié par aucune considération réglementaire.

La mission de guidance

Le CPAS assure, en respectant le libre choix des usagers, la guidance psychosociale, morale ou éducative nécessaire à la personne aidée pour lui permettre de vaincre elle-même progressivement ses difficultés.

La mission de guidance notamment budgétaire constitue une des tâches essentielles du CPAS.

L'affiliation à un organisme assureur

Si la personne aidée n'est pas assurée contre la maladie et l'invalidité, le CPAS l'affilie à l'organisme assureur choisi par elle ou à la Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie Invalidité (C.A.A.M.I.).

L'aide sous la forme de la mise au travail

Lorsqu'une personne doit justifier d'une période de travail pour obtenir le bénéfice complet de certaines allocations sociales (souvent allocations de

chômage) ou afin de valoriser l'expérience professionnelle de l'intéressé(e), le CPAS prend toutes les dispositions de nature à lui procurer un emploi. Le cas échéant, il agit lui-même comme employeur pour la période visée.

Le CPAS peut mettre à disposition le travailleur dans une commune, une A.S.B.L., une intercommunale à but social-culturel ou écologique, des sociétés à finalité sociale (dispositif article 60) ou dans une entreprise (article 61).

La garde des valeurs

Le CPAS organise, par voie de règlement d'ordre intérieur, le dépôt, la garde et la restitution, volontaires ou nécessaires, des valeurs qui peuvent lui être confiées par des personnes admises dans un de ses établissements.

L'aide en cas d'expulsion

Le CPAS doit offrir, selon la loi, son aide à la personne expulsée « de la manière la plus appropriée ».

L'aide spécifique au paiement de pensions alimentaires en faveur d'enfants ou de parts contributives pour enfants placés (subvention à 100 % de l'Etat)

Le CPAS octroie une aide sociale spécifique aux personnes redevables d'une pension alimentaire.

La prime d'installation (subvention à 100 % de l'Etat)

Le CPAS octroie une prime d'installation à la personne qui perd sa qualité de sans-abri pour occuper un logement qui lui sert de résidence principale.

Reconnaissance et concrétisation du droit à l'intégration sociale

Une des missions les plus importantes confiées au CPAS consiste à la mise en œuvre du droit à l'intégration sociale. Dans ce cadre, le CPAS octroie le RIS (Revenu d'Intégration Sociale).

Chaque bénéficiaire du RIS négocie également un PIIS (Projet Individualisé d'Intégration Sociale).

Accueil des réfugiés

Le CPAS prend en charge l'accueil et l'accompagnement des réfugiés qui lui sont désignés notamment par le biais de ses ILA (Initiative Locale d'Accueil).

B. LA COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE

Etablissements et services

Le CPAS crée, là où c'est nécessaire, des établissements ou services à caractère social, préventif ou curatif, les étend et les gère. Il peut décider de devenir membre d'une A.S.B.L. en vue de satisfaire des besoins spécifiques non rencontrés par ses services.

Partenariats

Le CPAS peut recourir à la collaboration de personnes, d'établissements ou de services créés soit par des pouvoirs publics, soit par l'initiative privée, disposant de moyens nécessaires pour réaliser les diverses solutions qui s'imposent.

1) LES METHODES

Les méthodes du travail social

Le CPAS remplit sa mission en suivant les méthodes du travail social les plus adaptées et dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou religieuses des intéressés.

L'enquête sociale

L'enquête sociale est un diagnostic précis sur l'existence et l'étendue du besoin d'aide dans le but de proposer les moyens les plus appropriés pour y faire face. Etablie par un(e) travailleur(se) social(e), elle fait foi jusqu'à preuve contraire pour ce qui concerne les constatations de faits consignés contradictoirement (le rapport est signé par l'intéressé(e)).

2) L'INFORMATION AU PUBLIC

Le CPAS prend toutes les initiatives nécessaires pour informer le public sur les différentes formes d'aide qu'il octroie

C. ORGANES DE GESTION

Le Conseil de l'Action Sociale

Le CPAS est dirigé par le Conseil de l'Action Sociale dont les membres sont élus directement par les électeurs en même temps que les élections communales pour une durée de 6 ans.

Il délibère collégalement des problèmes concernant le CPAS et de toutes les décisions à prendre. Il se réunit au moins 1 fois par mois sur convocation du Président.

Le Bureau Permanent (BP)

Les membres sont élus directement. Le Bureau Permanent s'occupe des affaires courantes et se réunit en principe 1 fois par semaine. Il joue le rôle de Comité Spécial de l'Aide Sociale, il décide donc des aides sociales diverses à apporter sur base des enquêtes sociales. La règle du consensus y est applicable. Les membres du BP sont également conseiller de l'action sociale.

Composition

Nom/Prénom	Statut	Groupe politique
HALLEZ Frédéric	Président	Horizon
MILLEVILLE Christine	Membre du BP	Action
HEYTE-STAMPER Carine	Membre du BP	Action
GOBEYN André	Membre du BP	Tripartite Ensemble, Ecolo, MCI
MONTAINE Bertrand	Conseiller	Action
SIX Frédéric	Conseiller	Action
VANDAMME Sébastien	Conseiller	Action
DEMEERSSEMAN Sylvie	Conseillère	Horizon
VANTORRE Christine	Conseillère	Horizon
CLAEYS Cindy	Conseillère	Tripartite Ensemble, Ecolo, MCI
GUILBERT Ghislain	Conseiller	Tripartite Ensemble, Ecolo, MCI

La Bourgmestre peut assister aux séances du Conseil de l'Action Sociale, avec voix consultative.

Comité Directeur CODIR

L'article 42 paragraphe 3 de la loi organique des CPAS prévoit que :

« Un Comité de direction est instauré au sein de chaque CPAS. Il est composé du directeur général, du directeur financier et des membres du personnel que le directeur général choisit parmi ceux qui remplissent des fonctions reliées à la qualité de responsable de service par l'organigramme visé au §2 »

Chaque membre du Comité de direction doit avoir une vue transversale des activités et des services du CPAS et doit également assurer un comportement et un état d'esprit en phase avec les valeurs définies, être proactif et positif, être fédérateur et modérateur, être un vecteur de communication, respecter les règles de confidentialité définies, ...

La composition du Comité de direction a été arrêtée par le Bureau Permanent du 27 décembre 2021 :

- Madame Myriam DEBRUYNE, Directrice générale, Présidente ;
- Madame Camille DE DEURWAERDER, Directrice financière ;
- Les différents responsables de départements tels que repris dans l'organigramme du CPAS (action sociale, RH, finances, services généraux, restauration, MR/MRS) ;

- La responsable qualité et le responsable du développement RH ;
- Le chargé de communication.

Déclaration de politique sociale (DPS) et Programme Stratégique Transversal (PST)

Le décret du 19 juillet 2018 a intégré le PST dans la loi organique des CPAS.

Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel, inspiré de la DPS, reprenant la stratégie afin d'atteindre les objectifs stratégiques. Elle se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le PST repose sur une collaboration entre le Conseil de l'action sociale et l'administration, notamment le CODIR.

La DPS relative à la législature 2019-2025 a été présentée au Conseil de l'Action sociale du 20 mars 2019.

Le PST fait l'objet d'une publication sur le site internet.

Une évaluation à mi-mandat a été effectuée lors du Codir du 08 mars 2022, elle a été présentée au Bureau Permanent le 17 mars 2022 et au Conseil de l'Action sociale le 29 mars 2022.

Le 23 novembre 2023, un séminaire de travail sur le PST a été organisé pour l'ensemble des membres du personnel administratif et social, ainsi que le personnel de direction des maisons de repos.

Le rapport d'exécution et l'évaluation finale du PST a été présentée au Bureau Permanent le 13 juin 2024 et communiquée Conseil de l'Action sociale en date du 25 juin 2024.

Le rapport d'exécution et l'évaluation finale du PST a également été communiquée aux nouveaux conseillers le 21 janvier 2025.

La DPS relative à la nouvelle législature 2025-2030 a été présentée au Conseil de l'Action sociale du 11 février 2025.

Le CODIR a été mandaté pour rédiger le PST.

D. COMMUNICATION

Le chargé de communication a pour mission principale de coordonner la communication interne et externe du CPAS ainsi que celle de ses différents services.

Il est responsable de la création, de la maintenance et de l'alimentation du site internet ainsi que des réseaux sociaux. Il conçoit, réalise et met en page les brochures, publications web et supports papier pour l'ensemble des services.

Il assure également la communication et la promotion des campagnes de sensibilisation ainsi que des événements liés à l'institution. En apportant un soutien aux différents services, il veille à mettre en valeur le travail quotidien des membres du personnel à travers les divers canaux disponibles (brochures, roll-up, site web, réseaux sociaux, etc.).

1) Communication interne

L'intranet de notre Centre constitue un outil essentiel de communication interne : il met à disposition des informations et des communications à destination du personnel, favorise les échanges au sein de l'institution et limite les erreurs liées à une mauvaise circulation de l'information.

Différents programmes internes ont également été développés pour soutenir l'organisation des départements.

Par ailleurs, des campagnes d'affichage d'information et de valorisation sont régulièrement mises en place à destination de notre personnel, afin de renforcer le lien interne et de reconnaître le travail accompli.

L'intranet et ces initiatives contribuent ensemble au bon fonctionnement et à la dynamique des services du CPAS de Comines-Warneton.

2) Communication externe

NOTRE SITE INTERNET > www.cpas-comines.be

Notre site internet présente de manière claire et détaillée l'ensemble des services proposés par notre Centre.

Géré en interne, il nous permet de conserver une maîtrise totale sur les fonctionnalités à développer, les mises à jour à réaliser ainsi que sur le traitement des messages reçus via le formulaire de contact.

Conforme à la directive européenne relative à l'accessibilité des sites web, il garantit un accès facilité à l'information pour tous.

Au-delà des pages d'information et de présentation de nos services et maisons de repos, la rubrique **Actualités**, visible dès la page d'accueil, relaie les dernières nouvelles de notre service public.

Chaque semaine, les menus des maisons de repos et des repas à domicile sont mis à jour sur la page dédiée.

Le site permet également de postuler directement en ligne aux offres d'emploi proposées par notre Département Ressources Humaines.

En 2024, notre site a enregistré **34 422 visites**, un chiffre stable par rapport à 2023 (**32 971 visites**).

Après la page d'accueil, les pages les plus consultées sont, dans l'ordre : celles consacrées aux **emplois**, aux **menus et programmes des maisons de repos**, à la **page d'informations du Home Paul Demade**, et aux **informations sur les repas à domicile**.

RÉSEAUX SOCIAUX

Le CPAS dispose d'une page Facebook officielle. Celle-ci permet d'établir un lien entre une partie de la population, qui s'informe principalement via Facebook, et notre site internet. Des extraits d'articles publiés sur notre site sont régulièrement partagés sur Facebook afin de rediriger les visiteurs vers nos contenus. Ponctuellement, en accord avec les responsables concernés et lorsque le chargé de communication estime que ce canal est pertinent, la page Facebook du CPAS est utilisée pour sponsoriser certains événements (publication mise en avant moyennant un budget, afin de toucher un public ciblé).

Exemples : Week-end Solidaire, séances d'information du tuteur énergie, offres d'emploi, etc.

Le CPAS possède également une page LinkedIn, gérée par le service communication. Celle-ci sert principalement de relais pour la diffusion des offres d'emploi publiées sur notre site internet ;

NOS CHÂÎNES D'INFORMATIONS SUR LES TV DES RÉSIDENTS ET ÉCRANS DANS LES LIEUX DE VIE DES MAISONS DE REPOS

Afin de moderniser la communication avec nos résidents, des chaînes d'informations ont été créées dans nos maisons de repos. Concrètement, dans chaque chambre, le résident peut allumer sa télévision sur un menu qui lui permet d'accéder aux informations de la maison de repos ou de naviguer vers les chaînes de télévision traditionnelles.

Une chaîne générale regroupe l'ensemble des informations utiles, tandis que plusieurs chaînes thématiques permettent un accès direct aux contenus suivants :

- Chaîne Générale
- Chaîne Menu
- Chaîne Animation
- Chaîne Photos

Détail du contenu de la chaîne générale :

- Menus
- Programme mensuel des animations
- Anniversaires du mois (mois en cours + mois suivant)
- Photos des animations
- Messages de bienvenue aux nouveaux résidents (affichés pendant 2 semaines)
- Messages de bienvenue aux nouveaux membres du personnel (affichés pendant 2 semaines)
- Informations diverses liées à la maison de repos (ex. : événements organisés par les bénévoles)
- Date du prochain Conseil des résidents
- Informations sur les décès (affichées pendant 2 semaines)

TV – SALLE D'ATTENTE DU CENTRE ADMINISTRATIF

Une télévision installée dans la salle d'attente de notre Centre Administratif diffuse en continu des spots informatifs. Ces contenus, destinés à nos bénéficiaires, comprennent :

- des spots internes (promotion de nos services, informations pratiques, numéros de téléphone utiles, etc.) ;
- ainsi que des spots externes (campagnes d'information de l'AViQ, de la Wallonie, etc.).

VIVRE À COMINES

Chaque mois, un espace de publication est réservé au CPAS dans la revue communale « Vivre à Comines ».

Le tuteur énergie y publie régulièrement des conseils pratiques, par exemple :

choisir son fournisseur d'énergie, comprendre une facture, améliorer l'isolation du logement, etc.

Le CPAS complète cet espace avec des informations complémentaires qui varient en fonction de l'actualité

III. RESSOURCES HUMAINES

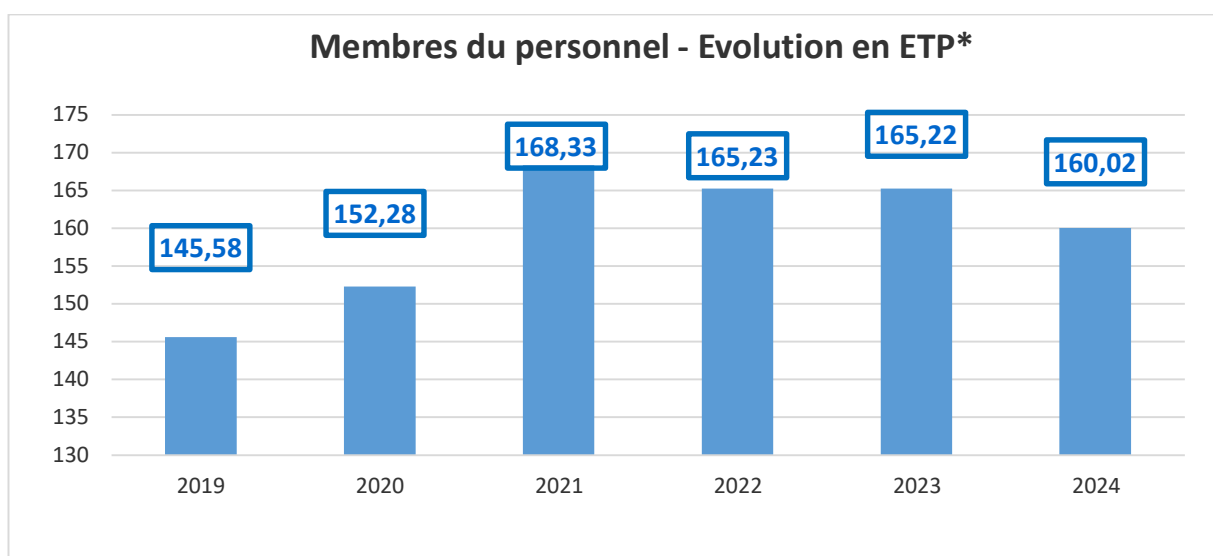
1. ORGANIGRAMME

L'organigramme du personnel représente la structure d'organisation des services du CPAS, indique les rapports hiérarchiques et fonctionnels. Dans le cadre de la modernisation du CPAS de Comines-Warneton, l'organigramme a été retravaillé afin de constituer des départements et de dynamiser le management.



2. LE PERSONNEL : CHIFFRES CLES

A. Nombre ETP au 31/12/2024



*hors personnel article 60§7 qui est à 14 ETP pour cette catégorie (31/12/2024)

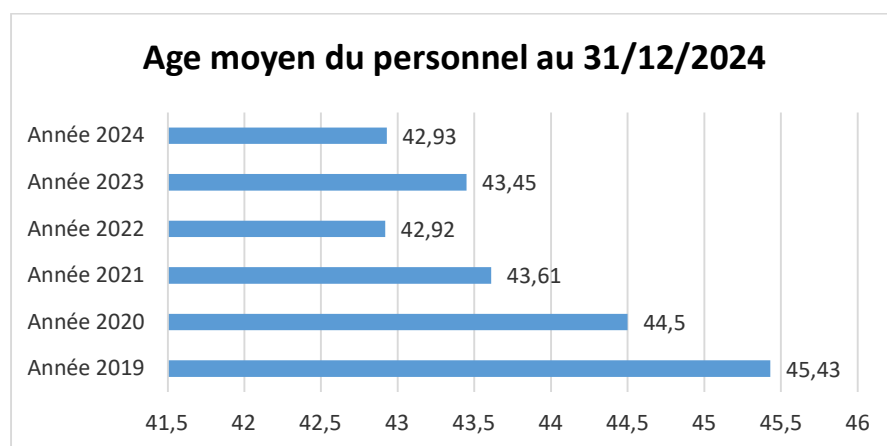
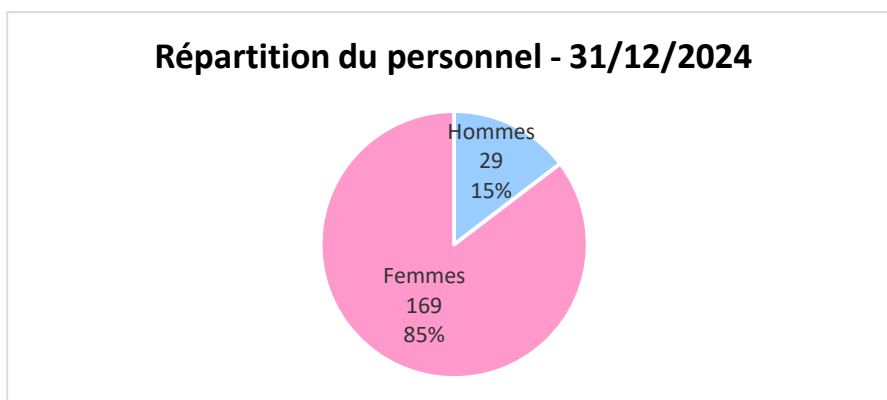
Il est à noter qu'au 31/12/2024, différents postes sont à pourvoir suite à des démissions/départs en pension. Les postes suivants sont vacants :

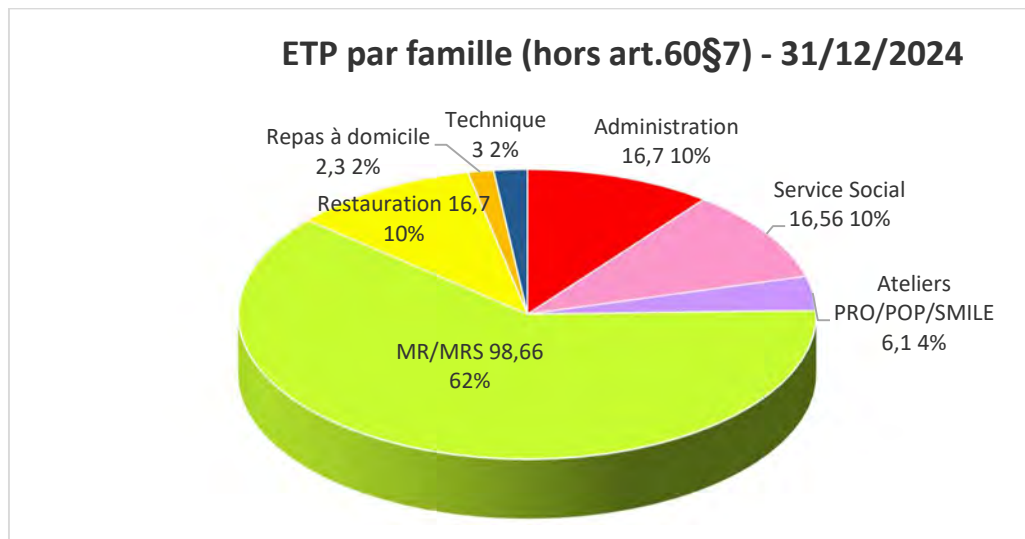
- 1 ETP Direction Home Paul Demade ;
- 1 ETP Ergothérapeute Home Paul Demade ;
- 0,5 ETP Kinésithérapeute Sacré Cœur ;
- 2 ETP Services Administratif et Social ;
- 0,5 ETP Entretien Home Paul Demade.

Ces différents départs sont intervenus entre le 01^{er} octobre et le 31 décembre 2024.

Avant et après cette période, le nombre d'ETP était/est maintenu.

B. Caractéristiques essentielles du personnel au 31/12/2024





C. Volume global de l'emploi

Moyenne volume de l'emploi période de référence (n-2) : 165,03 ETP

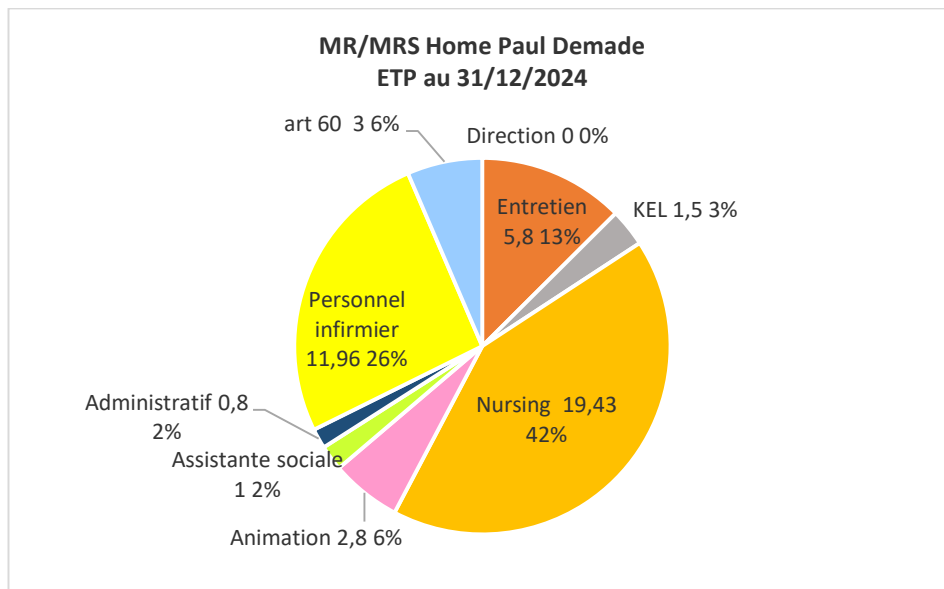
Moyenne volume de l'emploi année en cours : 162,86 ETP

Différence avec la période de référence : - 2,17 ETP

Attention, comme noté précédemment, la moyenne du VGE 2024 chute par rapport à l'année précédente vu les départs/mises en pension enregistrées pendant le dernier trimestre.

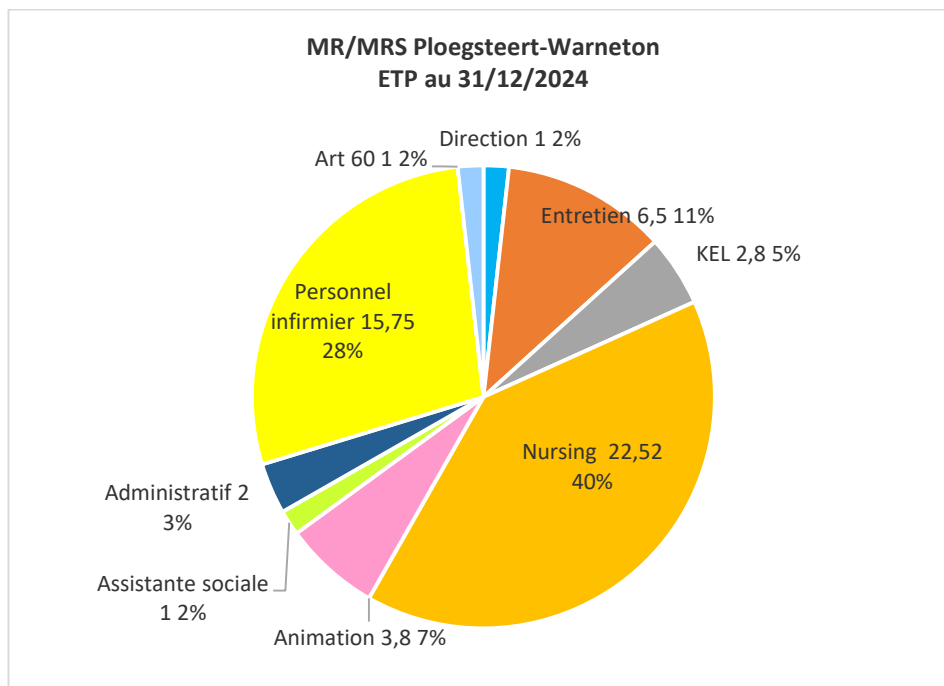
D. Personnel des maisons de repos

Effectif ETP au 31/12/2024 : (y compris les articles 60)



*Direction : mission de sous-traitance temporaire

Total HPD : 46,29 ETP



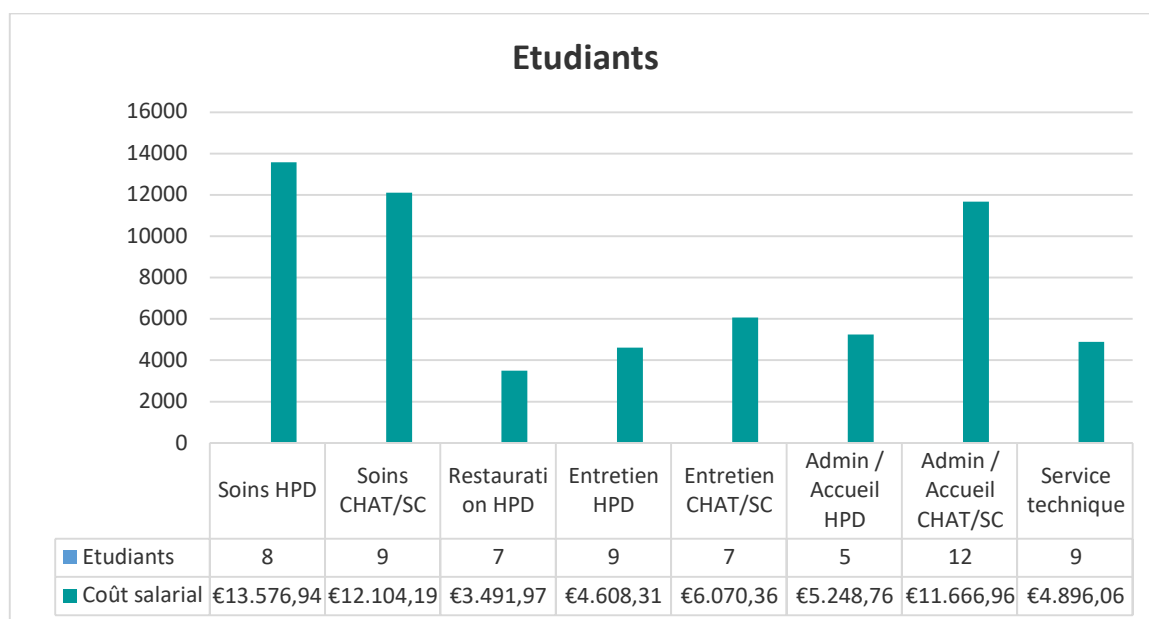
Total SC/CHAT : 56,37 ETP

Le personnel des départements restauration et technique n'est pas intégré dans les graphiques car étant commun aux trois maisons de repos :

Cuisine (dont repas à domicile) : 19 ETP

Technique : 3 ETP

E. ETUDIANTS



Pour le Home Paul Demade, par rapport à l'année 2023, le nombre d'étudiants en 2024 a augmenté au niveau des soins pendant les mois de juillet août. Ils sont néanmoins restés dans le budget alloués aux étudiants pour leur établissement.

3.ORGANISATION

A. Fiches de paie

Depuis fin 2022, nos services ont adopté la transmission des fiches de paie et divers documents administratifs (relevé de pointage, fiche 281.10, compte individuel, ...) par voie électronique.

Cette méthode est mise en place dans l'optique de permettre une transmission plus sécurisée des éléments confidentiels des agents (notamment vis-à-vis des documents 'papier' transitant par courrier interne), de leur permettre d'y avoir accès à tout instant et de permettre de réaliser des économies quant à l'impression et l'envoi.

Il a été décidé de laisser le libre choix dans un premier temps aux agents de bénéficier de cette procédure ou de continuer à recevoir leurs documents en format papier. Pour tout nouvel agent rentrant dans les services de notre Institution, nous mettons en avant et mettons tout en œuvre pour qu'il accède aux documents électroniques.

A ce jour, 88 % des agents ont adopté la nouvelle formule et reçoivent leurs documents en ligne.

B. Plan de formation

En 2024, le plan de formation était axé sur les points suivants :

- * Les formations pour le personnel de Direction aux méthodologies/outils permettant de développer l'esprit d'équipe, la solidarité et l'efficacité en utilisant une communication collaborative et transversale.
- * Les formations, pour les différents collaborateurs ayant été promus à un poste cadre fin 2023 ou courant 2024, à la conduite d'un entretien d'évaluation au sein des pouvoirs locaux, à la connaissance de la législation sociale et à la lutte contre les violences conjugales, afin développer les compétences managériales fondamentales.
- * Les formations permettant aux collaborateurs des divers services/départements des Maisons de Repos de réaliser une mise à jour des connaissances et/ou un développement de leurs compétences et méthodes de communication avec les résidents (exemple : « analyse des pertes liées au vieillissement »).
- * Les formations à l'utilisation des vélos PMR afin que le personnel de réactivation et d'animation puisse effectuer des sorties à vélo avec les résidents.
- * Les formations spécifiques au secteur des soins.

L'année 2024 a été marquée par l'organisation des premières séances de formation au logiciel « CareConnect » qui sera prochainement utilisé au quotidien.

Tout comme ce fut le cas ces dernières années, une attention particulière a été accordée au développement/à la mise à jour des connaissances au sujet des échelles de Katz pour le personnel infirmier.

Une partie des formations axée sur les soins a été donnée en interne, via le médecin coordinateur et conseiller (formations sur le trajet de soins en cas de diabète, sur les soins de plaies, sur l'évaluation gériatrique, sur la gestion de la douleur dans le cadre des soins palliatifs ...) et via Ontex (gestion de l'incontinence).

- * La formation continue pour le personnel du Département Restauration à l'hygiène en cuisine et à la modification des textures alimentaires.
- * La formation continue pour le personnel du Service Entretien à l'utilisation des produits.
- * Les formations axées sur la sécurité :

Un nouveau groupe de 15 collaborateurs a été formé aux méthodes de première intervention en cas d'incendie. Chacun des participants a été certifié, pour une durée de trois ans, en tant que « Membre du Service de Lutte contre l'incendie ».

Un groupe, constitué de 10 collaborateurs, a suivi la formation d'initiation aux premiers secours. Les groupes de collaborateurs qui avaient, en 2022, suivi la formation précitée ont eu une session de recyclage.

Un groupe, constitué de 10 collaborateurs du Département de l'Action Sociale, a suivi des sessions de Self-Défense.

L'année 2024 a, tout comme pour les années 2022 et 2023, été particulièrement marquée par l'organisation de formations à la méthodologie Gineste Marescotti (philosophie HUMANITUDE). Effectivement, afin de perfectionner la prise en charge des résidents de nos Maisons de Repos et de Soins, nous avons adopté la philosophie « HUMANITUDE », mettant le résident au centre de l'attention, impliquant un respect de son rythme de vie tout en cherchant la stimulation cognitive et musculaire afin de respecter le principe « Vivre debout, mourir debout ».

De manière générale, les autres formations proposées au long de l'année permettaient de développer les compétences transversales et/ou les compétences spécifiques (telles que la gestion des dossiers de médiation de dettes pour certaines assistantes sociales) pour les agents des différents départements/services.

IV. BIEN-ETRE ET PREVENTION

Le bien-être au travail passe par une bonne santé physique et mentale. Développer la satisfaction et l'engagement du personnel en créant un environnement de travail sain et stimulant.

Notre Centre souhaite travailler sur plusieurs facteurs :

Le bonheur : respect, valorisation, empathie

La santé : lutte contre le tabagisme, incitation à l'activité sportive, actions innovantes

La satisfaction : salaire équitable, autonomie, transparence

Les relations entre collègues : évènements, intervision

La reconnaissance : actions positives

La formation : compétences métier, développement personnel

La fonction d'ambassadeur : donner un sens au travail, recommandations, entretiens réguliers

En 2023 a été menée une enquête sur la charge psychosociale au travail, via notre partenaire COHEZIO. Un total de 117 membres du personnel y a répondu.

Un Plan d'Action, pour 2024-2030, a été réalisé à la suite de l'analyse des résultats et a été distribué à chacun des collaborateurs.

Mission du conseiller en prévention

Au sein du service interne de protection et de prévention au travail (SIPPT), la conseillère en prévention assiste et conseille l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'application des mesures visées par la loi sur le bien-être au travail. Cela comprend à la fois d'exercer sur le terrain et d'effectuer des tâches administratives. Elle est le point de contact avec les collaborateurs du service externe de protection et de prévention au travail (SEPPT) composé de Conseiller-ères en prévention spécialisé-es tels que médecin du travail, psychologue, ergonomiste et hygiéniste.

Le bien-être au travail couvre 7 domaines :

- La sécurité au travail
- La protection de la santé des travailleurs
- Les aspects psychosociaux du travail
- L'ergonomie
- L'hygiène au travail
- L'embellissement des lieux du travail
- L'environnement

Missions incombant à la profession de conseiller en prévention :

- Accueil et information des travailleurs (présentation des mesures internes de sécurité à l'établissement) ;
- Réalisation d'affichages/ de campagne de sensibilisation aux différents risques psychosociaux, ...) ;
- Réalisation de visites fréquentes et systématiques des lieux de travail dans un but de prévention des risques et de signalisation de ceux-ci (en vue de leur élimination) ;
- Mise en place du plan annuel d'action et du plan global de prévention ;
- Suivi des contrôles effectués par les SECT (service externe pour les contrôles techniques) ;
- Participation à la prévention des incendies ;
- Elaboration des plans internes d'urgence ;
- Participation collective aux analyses de risque ;
- Suivi des accidents du travail et mise en place de mesure de prévention ;
- Participation au comité de concertation de base (ou comité intermédiaire de concertation) pour ce qui relève de l'application du R.G.P.T. et du Code du Bien-être au travail.

Actions 2024

Des actions prioritaires ont été réalisées en 2024

- Formation des travailleurs en ce qui concerne le rôle du Conseiller en Prévention, la sécurité en générale et le comportement à avoir en cas de détection incendie. 100% du personnel des maisons de repos a été formé ;
- Formation SLCI pour 12 personnes répartis sur les différents sites ;
- Suivi des contrôles réalisés par Vinçotte ;
- Suivi des entretiens et maintenance des équipements ;
- Participation aux 4 réunions du comité de concertation de base (secrétaire) ;
- Rédaction des PV de réunions du comité de concertation de base ;
- Rédaction du Plan annuel d'actions pour 2025 et du rapport annuel du service interne de prévention et de protection au travail -exercice 2023 ;
- Affichage d'informations au niveau des valves SIPPT ;
- Suivi des accidents du travail ;
- Suivi des déclarations de faits de tiers avec la personne de confiance ;
- Suivi du plan d'actions Bien-être 2024-2030 ;
- Visite des lieux du travail avec la médecine du travail, la direction et les délégations syndicales ;
- Achats EPI pour les membres du personnel et les stagiaires ;
- Dans le cadre des modifications de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, une nouvelle signalisation a été mise en place aux abords des maisons de repos ;
- Une campagne de prévention sous forme de sensibilisation à l'arrêt du tabac a été organisé au sein du CPAS conjointement avec le Service d'Etude et de Prévention du Tabagisme SEPT ;
- Recyclage du conseiller en prévention sous forme de journées de formation et de webinaires.

Formations prévention 2024

Type	Sujet	Durée	Remarques	Coût
Interne	Sécurité et détection incendie	1 heure	100% du personnel formé en MR/MRS	Gratuit/formation donnée par la conseillère en prévention
Externe	Groupe régional WAPI sécurité & Environnement	5X/AN - AM	Echanges de questions/informations et de fichiers (exemples)	Gratuit
Externe	Participation à la session d'information sur les nouveautés réglementaires en matière de Bien-être au travail et de Sécurité	9h00-12h30	Date : 24/04/2024 Tournai (Bleu Sarrau)	Gratuit (via le groupe CP WAPI)
Externe	Séance Ateliers UCLouvain en Hainaut : Qualité de Vie au Travail	4 heures : 14h00-18h00	Date : 22/04/2024 MONS	Gratuit
Externe	IPFH : formation Travailler en toute sécurité en environnement électrique – formation de base BA4	8h30 - 16h30	Date : 20/09/2024 MONS	70 euros TVAC
Externe	GUEST via Cohezio : recyclage Conseiller en Prévention : Analyse, Organisation et Coordination d'une évacuation	4 heures	Date : 26/11/24 Marbais	2,01 UP
Externe	TEAMS : Formation sur l'utilisation de Safetify - Cohezio	2 heures	Date : 08/07/24	2 UP
Externe	Webinaire : Fireforum : système de contrôle de fumée	1 heure : 13h00-14h00	Date : 27/03/2024	Gratuit
Externe	Webinaire : Analyse de risques selon la NBN S21-100	2 heures : 9h00-11h00	Date : 10/04/2024	120 euros TVAC
Externe	Webinaire : Ethias : accidents du travail	1 heure : 10-11h	Date : 16/04/2024	Gratuit
Externe	Webinaire : Analyse des risques ergonomiques avec Ergoscore (inscription via Sentral)	1 heure : 12h30-13h30	Date : 24/09/2024	Gratuit
Externe	Webinaire : INRS : Evaluer les risques biologiques : un nouvel outil pour les entreprises	50 minutes : 11h00-11h50	Date : 07/11/2024	Gratuit

C. Amicale

En 2018, le personnel du CPAS s'est doté d'une amicale afin de favoriser les bonnes relations entre les services et les différents sites. Chaque année, l'Amicale organise des activités à destination de l'ensemble du personnel

Voir ANNEXE 1.

V. FINANCES

1. NOTIONS THEORIQUES

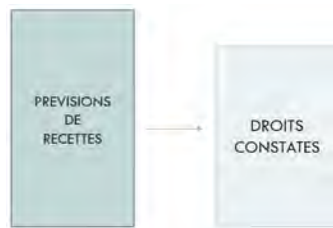
Un budget consiste en une prévision de **recettes** et de **dépenses**.

Le CPAS établit deux budgets : l'un relatif au service **ordinaire**, et l'autre relatif au service **extraordinaire**.

Le **service ordinaire** du budget reprend l'ensemble des recettes et dépenses qui se produisent au moins une fois au cours de chaque exercice financier et qui assurent au CPAS des revenus et un fonctionnement régulier, en ce compris le remboursement périodique de la dette.

Le **service extraordinaire** reprend l'ensemble des recettes et des dépenses qui affectent directement et durablement l'importance, la valeur ou la conservation du patrimoine. Autrement dit, le budget extraordinaire concerne les investissements du CPAS.

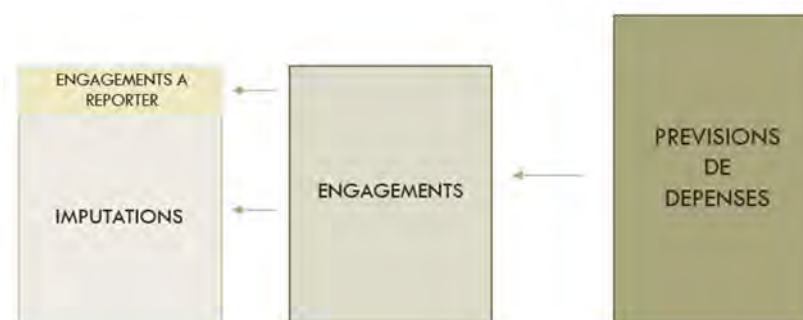
Lorsque les recettes prévues se concrétisent, on crée ce qu'on appelle des **droits constatés**.



Au niveau des dépenses, on crée ce qu'on appelle un **engagement** au moment où on souhaite passer une commande, c'est-à-dire qu'on réserve le crédit pour une dépense bien définie. Lorsque la facture du fournisseur arrive, on crée une **imputation** à partir de l'engagement. Finalement, les imputations vont faire l'objet d'un mandat de paiement qui sera payé par la Directrice Financière.

Au 31 décembre, on fait le tour des engagements qui restent ouverts afin de définir ceux qui vont faire l'objet d'une imputation dans le futur, et ceux qui doivent être supprimés pour diverses raisons : doublon, la commande n'a finalement pas été passée, le coût était moins important que prévu, etc.

Les engagements qui vraisemblablement feront encore l'objet d'une imputation dans le futur sont donc reportés sur l'exercice suivant, il s'agit des engagements reportés, autrement appelés « Tableau T ».



2. LES RESULTATS

Lorsque le compte est établi, on peut dégager le résultat positif ou négatif. S'il est positif, on parlera d'un **boni**, et s'il est négatif, on parlera d'un **mali**.

Le résultat **budgétaire** correspond à la différence entre les droits constatés et les engagements.

Au moment de la préparation d'un budget, on tient compte du résultat estimé, c'est-à-dire, tel qu'il ressort de la dernière modification budgétaire de l'exercice précédent. La dernière modification budgétaire de l'exercice 2023 prévoyait un résultat nul, aussi bien au service ordinaire qu'au service extraordinaire.

Finalement, le compte 2024 présente les résultats budgétaires suivants au global, c'est-à-dire exercice propre (2024) et exercices antérieurs confondus :

- Un **boni** de **346.302,39 €** au service **ordinaire** ;
- Un **boni** de **381,15 €** au service **extraordinaire**.

Ces résultats seront injectés dans l'exercice 2025 par voie de modification budgétaire.

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés nets	21.149.628,77	4.857.859,63
- Engagements	- 20.803.326,38	- 4.857.478,48
Résultat budgétaire	346.302,39	381,15

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat global du service ordinaire des six derniers exercices. Le résultat global est composé du résultat de l'exercice propre, du résultat des exercices antérieurs, et des éventuels prélèvements. Comme expliqué plus haut, chaque année, le résultat global est réinjecté dans l'exercice suivant par voie de modification budgétaire, et ce au niveau des exercices antérieurs.

On constate que le résultat global est en diminution entre 2020 et 2023, mais celui-ci augmente légèrement en 2024. En 2024, tout comme en 2023, aucun prélèvement du service ordinaire en faveur du fonds de réserve extraordinaire n'a pu avoir lieu. Le résultat de l'exercice propre est en négatif, ce qui signifie que les recettes afférentes à l'exercice 2024 n'ont pu couvrir les charges du même exercice. L'équilibre au résultat global a été obtenu notamment grâce aux résultats cumulés des exercices précédents.

Résultat budgétaire ordinaire du compte						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Exercice Propre</i>	865.621,82	1.116.929,01	936.354,33	108.158,81	-296.842,12	-93.124,02
<i>Exercices antérieurs</i>	1.004.240,01	512.030,03	1.341.595,20	904.570,65	542.534,85	439.426,41
<i>Prélèvements</i>	-1.475.000,00	-550.000,00	-1.580.176,25	-500.000,00	0,00	0,00
Résultat global	394.861,83	1.078.959,04	697.773,28	512.729,46	245.692,73	346.302,39

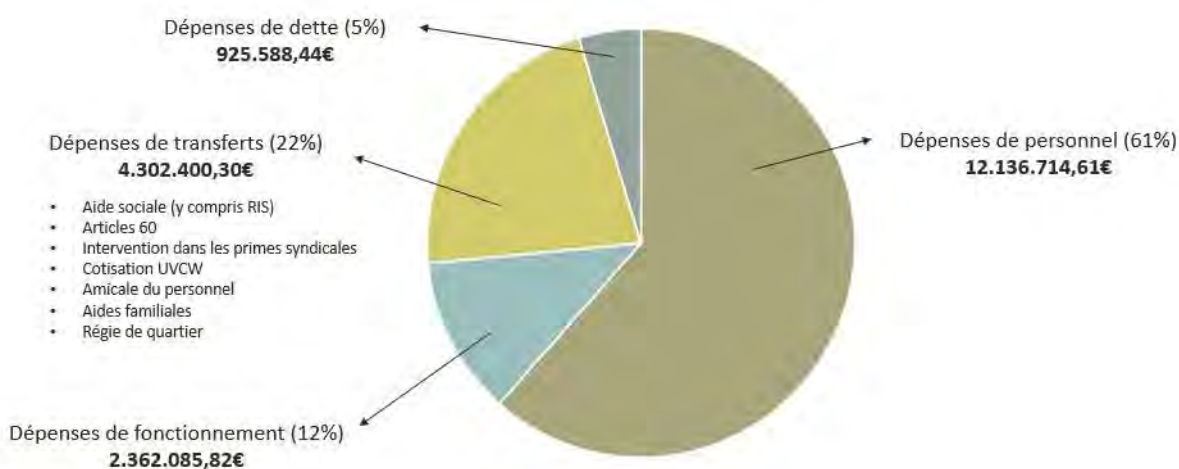

 Prélèvements du service ordinaire en faveur du fonds de réserve extraordinaire

Les prélèvements du service ordinaire en faveur du fonds de réserve extraordinaire permettent de financer des projets extraordinaires d'investissements via le budget ordinaire, sur fonds propres donc et sans emprunter.

3.LE SERVICE ORDINAIRE

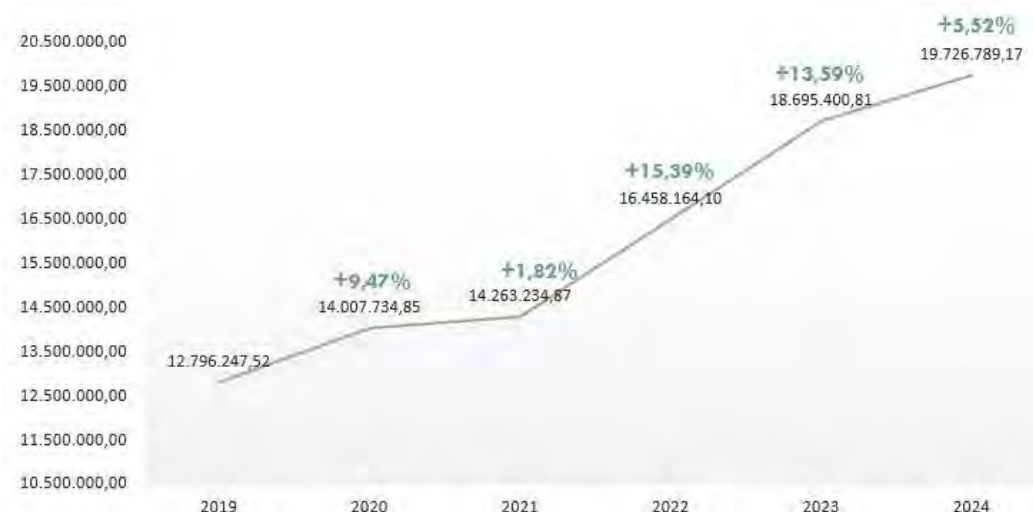
A. Les dépenses

Le total des dépenses de l'exercice propre en 2024 s'élève à 19.726.789,17 €. Elles sont ventilées comme suit :



Le CPAS étant un centre de service aux personnes, il n'est pas étonnant de constater que les dépenses de personnel représentent plus de la moitié des dépenses.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du total des dépenses de l'exercice propre sur les six derniers exercices.

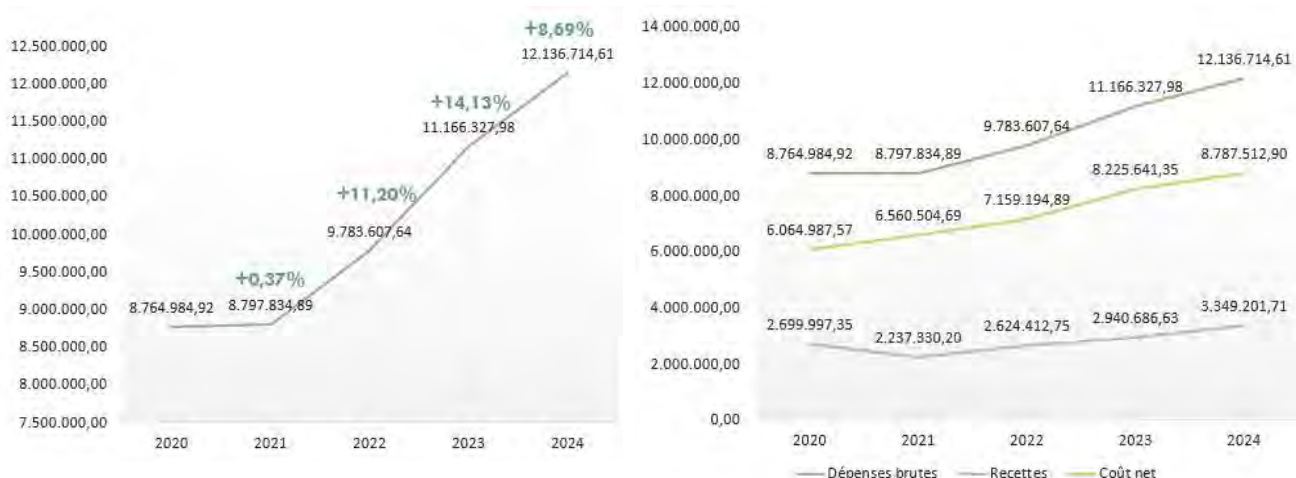


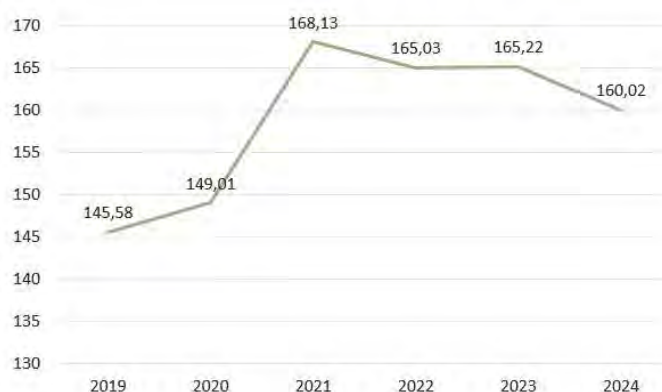
L'augmentation importante des dépenses entre 2019 et 2020 s'explique notamment par la crise du COVID-19. Les dépenses sont stables entre 2020 et 2021. Par contre, les dépenses augmentent de plus de 15% entre 2021 et 2022, ce qui représente une augmentation de plus de 2 millions d'euros ! Cette augmentation importante s'explique par le contexte inflationniste de 2022. On constate que l'augmentation des dépenses continue de ralentir : elles augmentent de 5,52% par rapport à 2023. L'augmentation des dépenses est due principalement à l'accroissement des dépenses de personnel étant donné que les dépenses de fonctionnement, de dette et de transfert restent stables.

Les graphiques ci-après représentent l'évolution des **dépenses de personnel**. Les dépenses de personnel ont augmenté de 8,69% par rapport à 2023. Les aides-soignants ont pu opter pour le barème IFIC avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022. Même si les régularisations ont été opérées début 2025, la régularisation relative à l'année 2024 a été comptabilisée dans l'année 2024, ce qui explique en partie l'augmentation des dépenses de personnel.

Heureusement, le CPAS perçoit divers subsides relatifs au financement du personnel : APE, Maribel, Tremplin 24+, 3^{ème} volet, fin de carrière, accord non-marchand, etc. En 2024, ces subsides ont couvert environ 28% des frais de personnel. Le graphique de droite présente l'évolution du « coût net » du personnel, c'est-à-dire les dépenses brutes diminuées des subsides relatifs au financement du personnel. On constate que le « coût net » du personnel augmente d'environ 7% par rapport à l'année dernière. En effet, les différents subsides n'ont pas été indexés dans les mêmes proportions que l'augmentation des salaires, ce qui représente donc une charge supplémentaire pour le CPAS par rapport aux années précédentes.

Il est important de noter que l'allocation forfaitaire INAMI / AVIQU, qui couvre notamment le coût du personnel, n'est pas comptabilisée dans les subsides relatifs au financement du personnel. Cette subvention de presque 4,5 millions d'euros couvre à la fois des frais de personnel et des frais de fonctionnement (mais dans une moindre mesure) est comptabilisée dans les recettes de transferts et fera l'objet d'un commentaire plus loin dans le rapport. En réalité, le coût net du personnel est donc bien inférieur à ce qui est représenté sur le graphique.





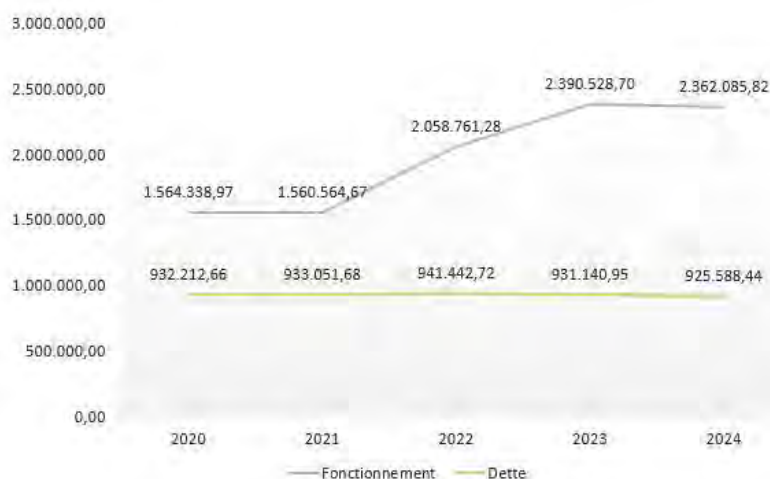
Evolution du nombre d'ETP au 31/12

Les **dépenses de fonctionnement** couvrent toutes les dépenses engendrées par le fonctionnement habituel et journalier du centre, c'est-à-dire toutes les fournitures techniques, administratives, l'alimentation, l'énergie, le fonctionnement de l'informatique, les assurances, les entretiens, maintenances, réparations, etc.

Les dépenses de fonctionnement ont significativement augmenté en 2022 par rapport à 2021. La raison principale de cette augmentation des dépenses de fonctionnement est la comptabilisation dans le programme comptable des frais divers des résidents (pharmacie, buanderie, médecins) à partir d'avril 2022. Cela représente environ 190.000 € de dépenses supplémentaires, mais nous retrouvons l'équivalent en recettes (intégré dans les recettes d'hébergement).

Entre 2022 et 2023, les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter significativement, même si l'augmentation ralentit. Ceci s'explique notamment par l'augmentation des dépenses énergétiques, des frais de correspondance, des frais de formation, et des frais liés aux nouveaux véhicules (taxi social et aide alimentaire).

En 2024, les dépenses de fonctionnement se stabilisent et diminuent même légèrement par rapport à 2023.



Evolution des dépenses de fonctionnement et de dette

Au niveau de la **dette**, les derniers emprunts ont été consolidés en 2018 et 2019, les premiers remboursements de capital interviennent donc en 2019 et 2020. Il n'y a pas eu de nouveaux emprunts depuis. Les dépenses de dette sont donc très stables.

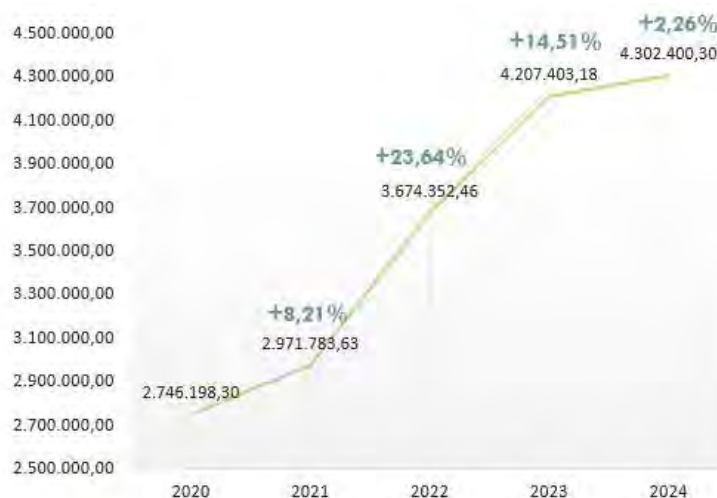
Au 31 décembre 2024, la situation des emprunts du CPAS était la suivante :

Objet de l'emprunt	Emprunt à charge de	Montant de l'emprunt	Dette restant due au 31/12/2024	Capital remboursé en 2024
Rénovation MR Warneton	CPAS	1.624.431,36	738.968,17	83.314,90
Rénovation MR Comines	CPAS	2.162.942,54	1.391.294,18	102.741,69
Rénovation MR Comines	CPAS	1.864.122,58	1.393.682,36	87.774,87
Résidence-services Ploegsteert	CPAS	1.778.429,22	1.320.996,64	84.871,94
Construction MR Ploegsteert	CPAS	4.769.042,32	3.542.389,43	227.592,92
TOTAL CPAS		12.198.968,02	8.387.330,78	586.296,32
Rénovation MR Warneton	Région Wallonne	711.000,00	255.366,60	40.858,60
Rénovation MR Warneton	Région Wallonne	355.500,00	132.394,92	19.614,04
Rénovation MR Warneton	Région Wallonne	118.500,00	63.080,66	5.951,23
Rénovation MR Comines	Région Wallonne	755.275,00	423.741,88	38.521,96
Rénovation MR Comines	Région Wallonne	1.132.875,00	614.817,53	58.554,04
TOTAL RW		3.073.150,00	1.489.401,59	163.499,87

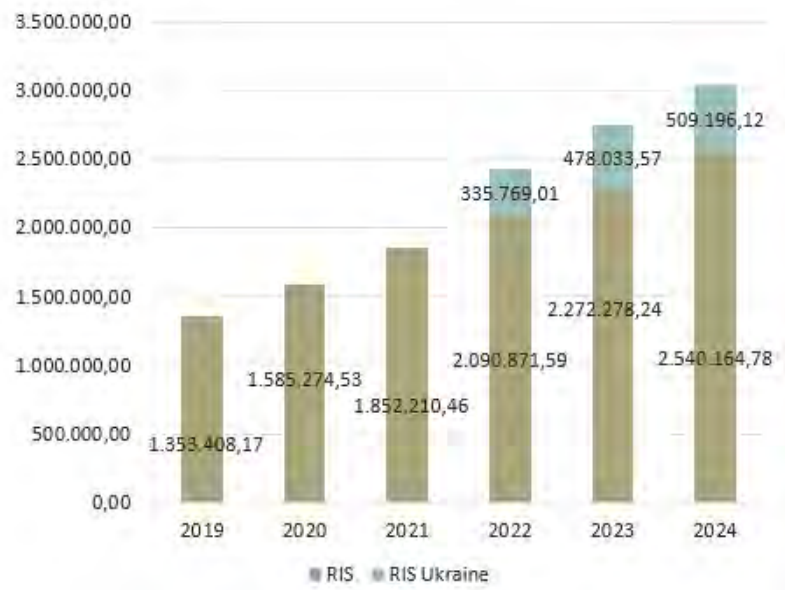
Parmi les **dépenses de transferts**, on retrouve principalement l'aide sociale octroyée, y compris les RIS. On y retrouve également l'intervention dans les primes syndicales, la cotisation à l'Union des Villes et Communes de Wallonie, etc.

Les dépenses de transferts ont augmenté de 2,26% par rapport à l'année dernière. L'augmentation ralentit.

Les RIS ont augmenté de 11,79% par rapport à l'année dernière, soit une augmentation de 267.886,54 €. Le RIS est indexé de la même manière que les salaires et a donc subi une indexation d'environ 20% entre janvier 2022 et décembre 2024.



Evolution des dépenses de transferts

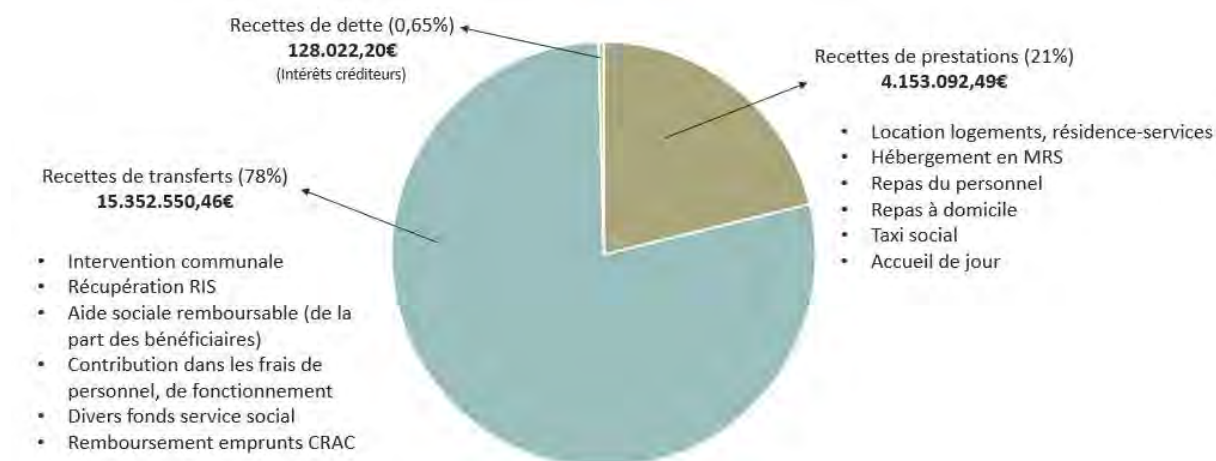


Evolution des RIS

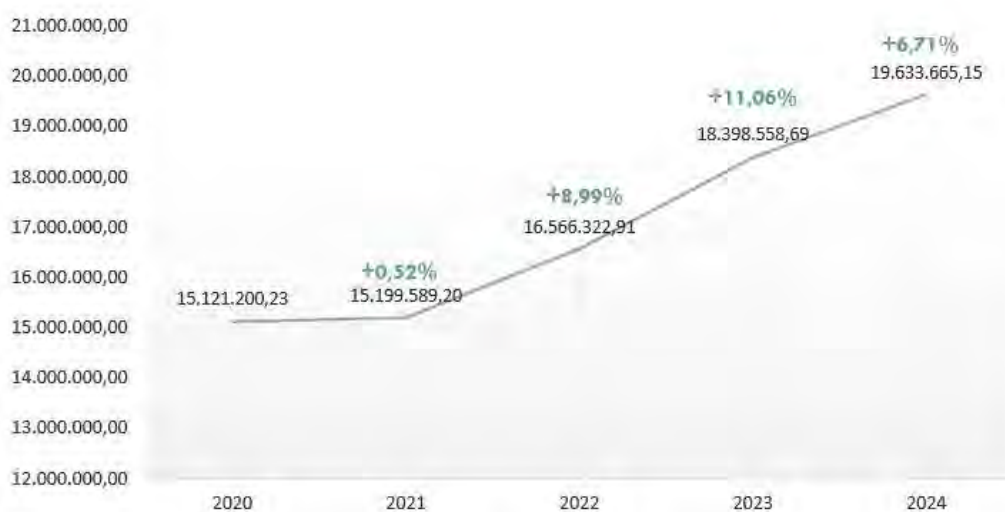
B. Les recettes

Le total des recettes de l'exercice propre en 2024 s'élève à 19.633.665,15 €.

Elles sont ventilées comme suit :



Le graphique ci-dessous présente l'évolution des recettes sur les cinq derniers exercices. Celles-ci augmentent de 6,71% par rapport à 2023, soit une augmentation de 1.235.106,46 €.

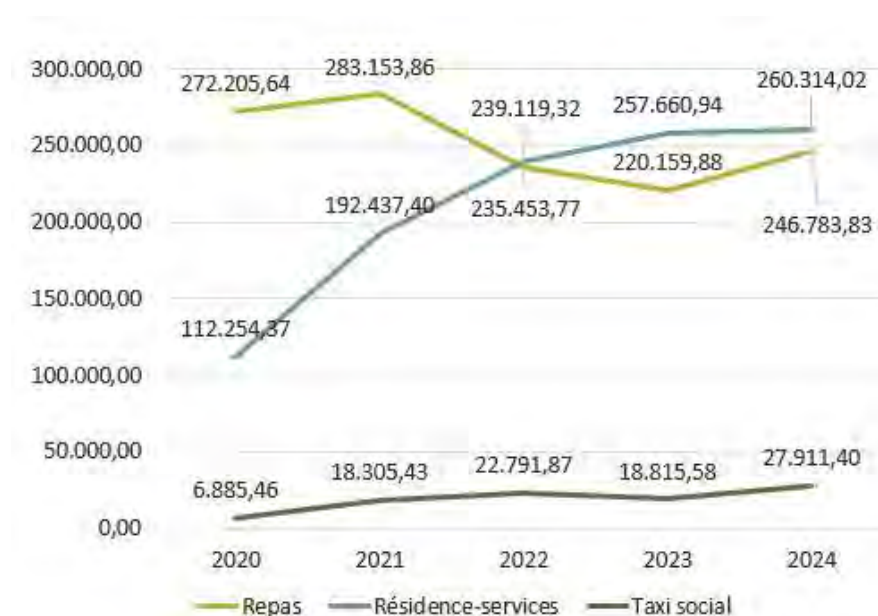
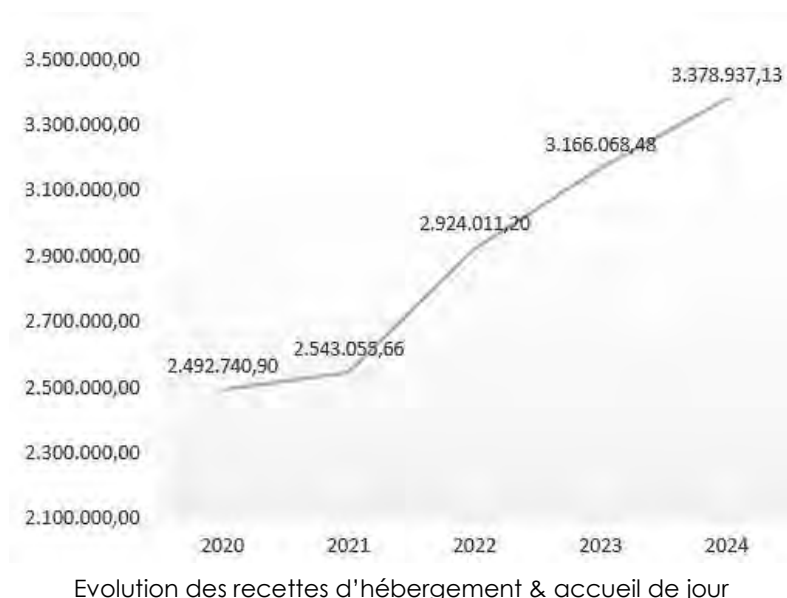


Evolution des recettes de l'exercice propre

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des principales **recettes de prestations** sur les cinq derniers exercices. Les recettes d'hébergement, de l'accueil de jour et de la résidence-services sont en augmentation par rapport à l'année dernière. Les prix de l'hébergement en maison de repos et du loyer de la résidence-services ont été indexés de 3,18% respectivement au 1^{er} juillet 2024 et au 1^{er} août 2024. La résidence-services a été opérationnelle toute l'année 2021, contre une année partielle en 2020, ce qui explique l'importante augmentation des recettes entre 2020 et 2021.

Les recettes liées à la livraison des repas à domicile et au taxi social ont augmenté significativement par rapport à 2023. En effet, depuis avril 2024, les pâtisseries des dimanches et des jours fériés ne sont plus comprises dans le prix du repas mais sont facturées en supplément. En ce qui concerne le taxi social, les trajets à vide en dehors de l'entité sont facturés depuis juin 2024, ce qui n'était pas le cas auparavant.

En 2024, le service taxi social a généré un déficit de 6.793,34 €, tandis que le service repas a généré un résultat positif de 4.615,81 €.



Le tableau ci-après présente l'évolution des **recettes de transferts** sur les quatre derniers exercices. Parmi les contributions dans les frais de personnel,

on retrouve les subventions Maribel, APE, 3ème volet, fin de carrière, ANM, Forem Tremplin 24+, etc.

Parmi les contributions dans les frais de fonctionnement, on retrouve le subsidé FSE, le subsidé Médiation de Dettes, le fonds énergie, le fonds REDI, les subsidés SMILE, POP, le PAPE, pacte fonction publique solide & solidaire, etc. Les contributions dans les frais de fonctionnement diminuent de 10,87% par rapport à l'année dernière car en 2023 le CPAS avait reçu des subventions exceptionnelles telle qu'une enveloppe complémentaire pour le fonds énergie, ainsi qu'une subvention exceptionnelle « surcoûts énergétiques ».

En 2024, le poste « indemnisation assurances » a fortement augmenté suite à un accident du travail.

L'intervention communale a diminué de 150.000,00 € entre 2022 et 2024.

	2021	2021	2023	2024	Evolution 2023-2024
Facturation art. 60 & indemnisation assurances	43.888,92	74.400,74	59.071,85	95.342,51	61,40%
Récupération aide sociale	95.187,19	99.769,46	260.335,03	343.665,94	32,01%
En provenance des entreprises et des ménages	139.076,11	174.170,20	319.406,88	439.008,45	37,44%
Remboursement emprunts CRAC (K + i)	221.645,27	231.934,96	237.752,66	232.023,65	-2,41%
Contribution dans les frais de personnel	2.237.330,20	2.624.412,75	2.940.686,63	3.349.201,71	13,89%
Contribution dans les frais fonctionnement	660.351,49	296.170,46	1.061.875,25	946.422,17	-10,87%
Fonds spécial de l'aide sociale	248.587,85	270.741,93	311.666,91	334.538,28	7,34%
Récupération du RI	1.785.632,60	1.924.591,46	2.230.988,16	2.274.183,65	1,94%
Récupération de l'aide sociale - loi du 02/04/1965	33.382,87	494.966,10	598.896,97	602.720,58	0,64%
Fonds chauffage	15.051,54	27.349,87	24.542,73	16.144,46	-34,22%
INAMI - Mutuelles	3.798.377,39	4.062.597,71	4.021.253,78	4.478.739,51	11,38%
En provenance de l'autorité supérieure	9.000.359,21	9.932.765,24	11.427.663,09	12.233.974,01	7,06%
Intervention communale	2.829.372,55	2.829.568,00	2.679.568,00	2.679.568,00	0,00%
En provenance des autres pouvoirs publics (province, commune...)	2.829.372,55	2.829.568,00	2.679.568,00	2.679.568,00	0,00%
TOTAL	11.968.807,87	12.936.503,44	14.426.637,97	15.352.550,46	6,42%

C. Maisons de repos

Le tableau ci-dessous présente les résultats dégagés par les maisons de repos en 2024 :

	Comines	Ploegsteert / Warneton	TOTAL
Recettes de prestations	1.766.794,49	1.651.400,90	3.418.195,39
Recettes de transferts	3.370.187,13	3.071.393,61	6.441.580,74
Recettes de transferts - APE	471.435,46	471.435,46	942.870,92
Recettes de transferts - Emprunts CRAC	150.359,04	81.664,61	232.023,65
Facturation interne (Personnel)	105.800,01	0,00	105.800,01
Recettes hors compte	28.082,84	14.713,72	42.796,56
TOTAL DES RECETTES	5.892.658,97	5.290.608,30	11.183.267,27
TOTAL DES RECETTES (hors emprunts)	5.742.299,93	5.208.943,69	10.951.243,62
Dépenses de personnel	5.089.196,16	3.895.703,83	8.984.899,99
Dépenses de fonctionnement	512.595,16	593.798,51	1.106.393,67
Dépenses de transferts - Primes syndicales	4.454,83	3.372,67	7.827,50
Facturation interne (Alimentation, formation, correspondance, etc.)	257.179,91	245.526,04	502.705,95
Dépenses de dette	384.332,73	443.772,45	828.105,18
TOTAL DES DEPENSES	6.247.758,79	5.182.173,50	11.429.932,29
TOTAL DES DEPENSES (hors emprunts)	5.863.426,06	4.738.401,05	10.601.827,11
Résultat 2024	-355.099,82	108.434,80	-246.665,02
Résultat 2024 (hors remboursement emprunts)	-121.126,13	470.542,64	349.416,51

Il est important de souligner que depuis la réforme APE (2022), les subventions APE ne sont plus individualisées par agent mais forment une enveloppe globale comptabilisée à un article unique (00025/46502). Les subventions APE ne sont donc pas reprises dans les recettes de transferts des maisons de repos. Le CPAS a perçu une subvention APE de 942.870,92 € en 2024 et la majorité des agents APE travaillent en maison de repos. On peut donc théoriquement affecter la totalité de la subvention APE aux fonctions maisons de repos afin de calculer le résultat.

De plus, les recettes suivantes n'ont pas pu être comptabilisées dans les chiffres du compte 2024, et seront dès lors constatées aux exercices antérieurs du compte 2025 :

- Refacturation INAMI 4ème trimestre 2024 Comines : 7.647,12 €
- Maribel 4ème trimestre 2024 Comines : 20.435,72 €
- Maribel 4ème trimestre 2024 Ploegsteert / Warneton : 14.713,72 €

Si l'on tient compte de ces recettes, le déficit des deux maisons de repos, compte tenu du remboursement des emprunts, serait de 246.665,02 €. (Sans tenir compte du remboursement des emprunts, résultat positif de 349.416,51 €).

D. Le service extraordinaire

Voici ci-dessous la liste des projets extraordinaires engagés en 2024, et ce pour un total de 4.276.455,24 €.

Hormis le projet de la Maison des Solidarités, pour lequel le CPAS peut compter sur deux subsides pour un total de 958.106,76 €, la totalité des projets ont été financés sur fonds propres, par des prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaires.

Projets	Montant
Maison des Solidarités	4.045.868,39
Maison des Solidarités - Honoraires supplémentaires	110.000,00
Agrandissement centre administratif - Révision prix et avenants	23.174,03
Agrandissement centre administratif - Honoraires supplémentaires	18.012,59
Mobilier de bureau extension centre administratif	20.509,91
Matériel informatique	18.118,01
Ilôts tri des déchets	16.325,80
Bar K-Fête Warneton	8.182,54
Matériel de reprographie	3.630,00
Remplacement chaudière rue Neuve, 35	3.084,60
SMILE - Mobilier de bureau	2.828,62
Grilles d'exposition	2.394,40
Etagères local de stockage centre administratif	2.306,35
Simulateur de vieillissement	2.020,00
TOTAL	4.276.455,24

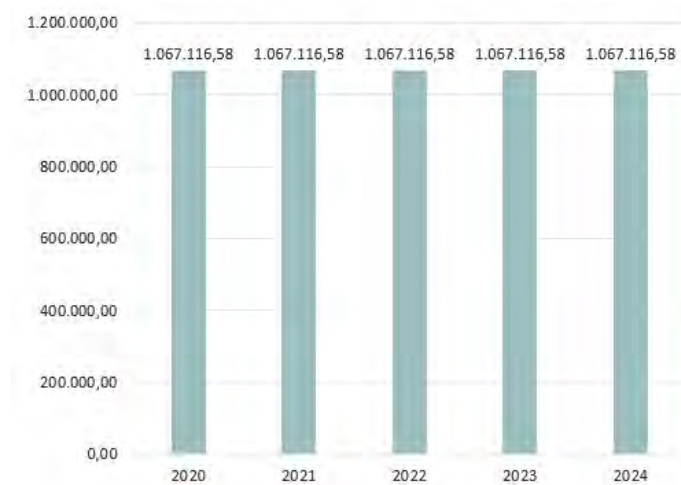
E. Situation des fonds de réserve

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des fonds de réserve ordinaire et extraordinaire sur les cinq derniers exercices.

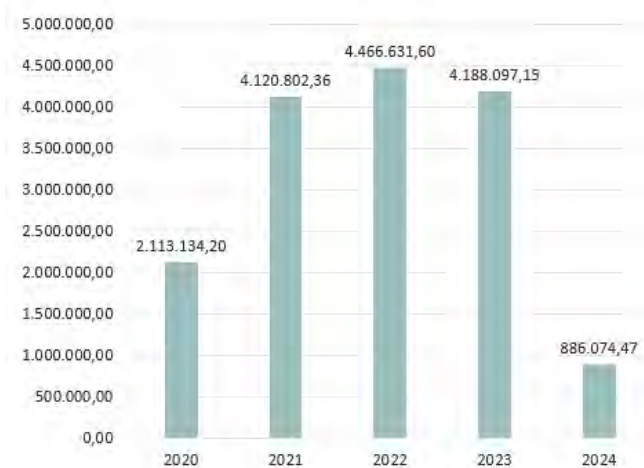
Le fonds de réserve ordinaire reste inchangé et s'élève à 1.067.116,58 € au 31 décembre 2024.

Au niveau du fonds de réserve extraordinaire, celui-ci a été utilisé à hauteur de 3.302.022,68 € en 2024 pour le financement des projets extraordinaires. Le fonds de réserve extraordinaire présente donc un solde positif de 886.074,47 € au 31 décembre 2024.

Le CPAS de Comines-Warneton ne dispose pas de provisions pour risques et charges.



Fonds de réserve ordinaire



Fonds de réserve extraordinaire

VI. L'ACTION SOCIALE

1. REORGANISATION DU SERVICE SOCIAL

Au 01/01/2022, l'organisation du service social du CPAS a été entièrement revue afin d'assurer autant que possible qu'un seul et même assistant social accompagne un usager dans le cadre de ses différentes demandes d'aides sociales auprès du CPAS.

Nous basant sur les lignes d'orientation transmises par le BP, il nous a semblé, de ce fait, essentiel d'associer les permanences RIS et aides sociales en une seule et même permanence (alors que par le passé elles étaient totalement dissociées), et ce, afin d'éviter qu'un usager ne doive se présenter à différentes permanences et expliquer sa situation devant différents AS.

Toutes les demandes d'aide sociale, quelle que soit la matière (allocation loyer, Fonds social de l'eau, garantie locative, fond énergie...) sont traitées par les assistantes sociales d'aide sociale de première ligne (alors que par le passé, chaque AS était spécialisé dans une matière et l'usager pouvait être amené à rencontrer différentes AS en fonction de sa demande).

Cependant certaines matières ont dû rester plus « cloisonnées », telles que la médiation de dettes, les suivis en gestion budgétaire étant donné qu'elles nécessitent une formation et un accompagnement particulier et s'étalant bien souvent sur une longue durée.

Au 01/01/2024, voici comment ont été ventilées les différentes missions :

RIS/Aide sociale de première ligne :

- Emilie LOOTEN (secteur Comines – Houtem de A à K)
- Fanny VANHOUTTE (Secteur Comines- Houtem de L à Z)
- Elodie LETERME (secteur Bizet/Ploegsteert)
- Nadine WITTEZAELE (secteur Warneton /Bas-Warneton)
- Hanane BOUKHOUCHE (soutien première ligne depuis le 01/03/2024)

Médiation de dettes :

- Julie BOURGEOIS (Comines, Houthem, Bas-Warneton)
- Estelle REUBRECHT (nouveaux dossiers Warneton, Ploegsteert, Le Bizet)
- Emilie LOOTEN (anciens dossiers Warneton, Ploegsteert, Le Bizet)

Gestion budgétaire :

- Virginie LOOF
- Fanny VANHOUTTE
- Julie BOURGEOIS
- Estelle REUBRECHT

Suivis Insertion professionnelle et PIIS

- Frédéric Vancoillie

Projet Miriam :

- Lise DUBURQUE

Suivis insertion sociale – Atelier POP

- Julie BOURGEOIS
- Adélaïde Duflo (suivi éducatif)

ILA

- Virginie LOOF

Espace communautaire

- Adélaïde Duflo (suivi éducatif)
- Megan Vande Walle (suivi éducatif)

2.PERMANENCES SOCIALES



Comines et Houthem

Les permanences sociales et RIS pour le secteur Comines/Houthem sont prises en charge par Emilie Looten et Fanny Vanhoutte.

Elles ont lieu les mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h. Les permanences sont organisées au sein des locaux du CPAS de Comines-Warneton à Comines.

Warneton et Bas-Warneton

Les permanences sociales et RIS pour le secteur de Warneton/Bas-Warneton sont prises en charge par Nadine Wittezaele.

Elles ont lieu le lundi matin de 8h30 à 11h et le mardi sur rendez-vous.

Les permanences sont organisées au sein des locaux du CPAS, Site Imperkraft à Warneton.

Ploegsteert et Le Bizet

Les permanences sociales et RIS pour le secteur de Ploegsteert /Le Bizet sont prises en charge par Elodie Leterme.

Elles ont lieu le mardi et jeudi matin de 8h30 à 11h.

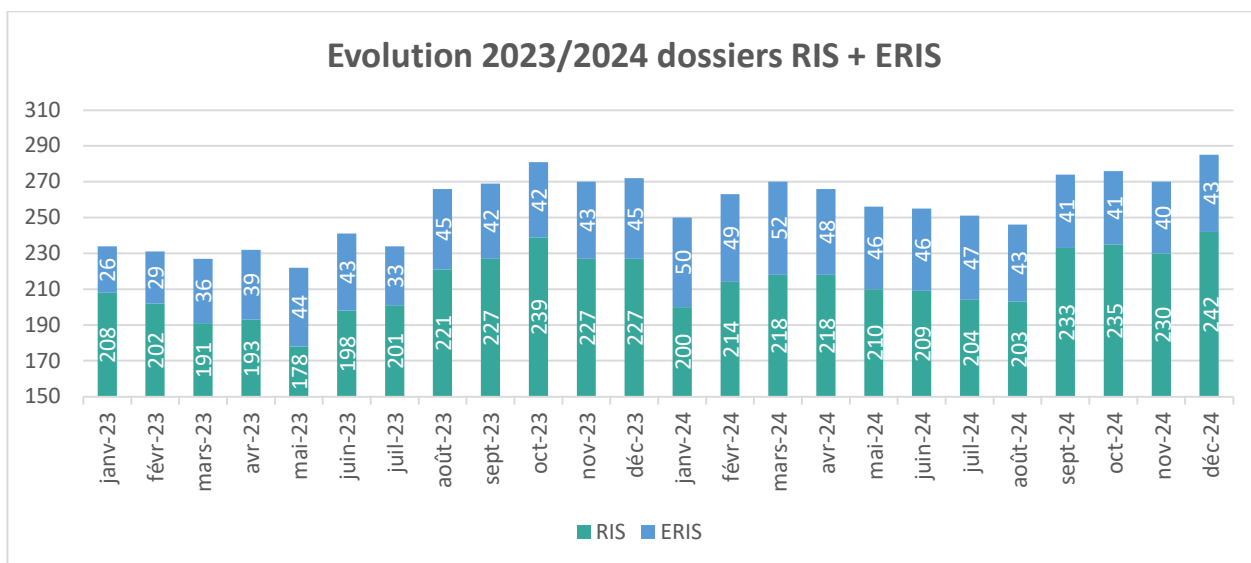
Les permanences sont organisées au sein de la Maison de village à Le Bizet

3.REVENU D'INTEGRATION SOCIALE

A. Montants de base mensuels indexés du RIS

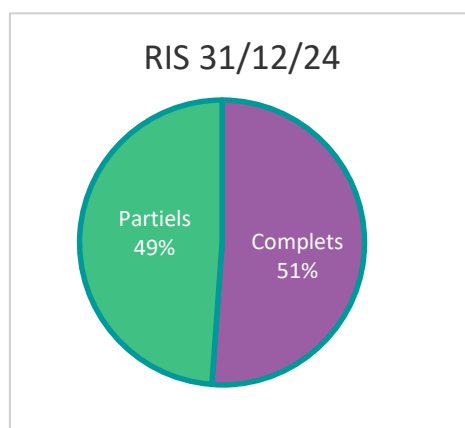
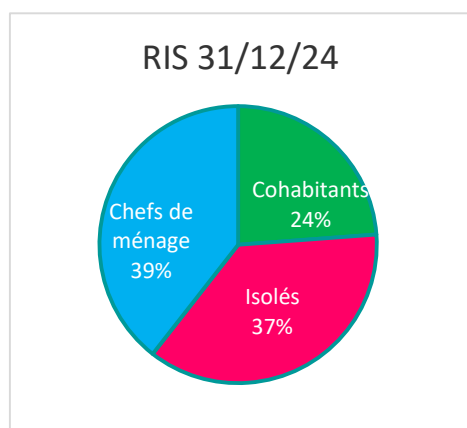
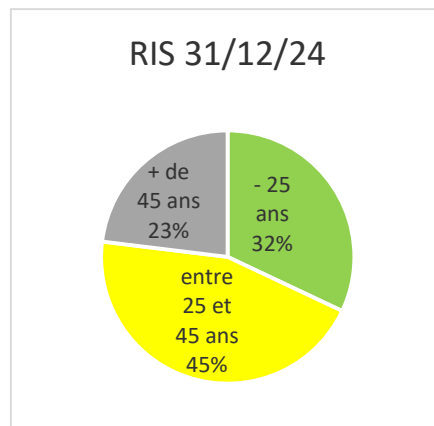
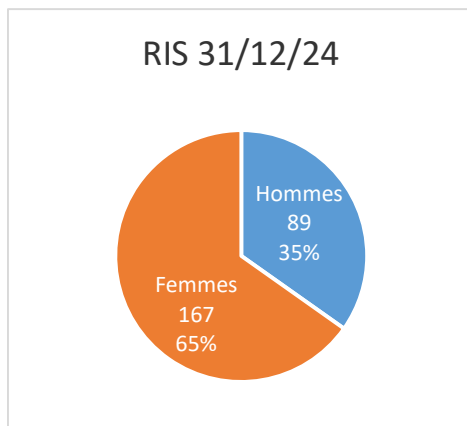
Date d'entrée en vigueur	Catégorie 1 cohabitant	Catégorie 2 isolé	Catégorie 3 famille à charge
01/05/2024	858,97	1288,46	1741,29

B. Evolution du nombre de RIS/ERIS 2023 – 2024



C. Chiffres RIS au 31/12/2024

Nombre total d'ayants droit au RIS : 256



4. CONTRATS D'INTEGRATION SOCIALE - PIIS

Pour l'année 2024, les contrats se ventilent comme suit :

- **PIIS Social - Suivi individualisé : 89**
Démarches administratives : 29
Recherche logement : 10
Suivi psychologique : 7
Atelier POP : 20
Projet MIRIAM : 23
- **PIIS Social - Exemptions par mesure d'équité, sur base de l'âge ou raison de santé : 89**
Exemption temporaire : 62
Exemption définitive : 27
- **PIIS Etudiants : 56**

- **PIIS Insertion Socio-Professionnelle + Article 60 §7 en cours : 189**
 - Atelier PRO : 64 (5 n'ont jamais intégré le service)
 - ART 60 : 43 (19 nouveaux contrats)
 - ALE : 5
 - Formation promo : 15
 - Projet initiative locale d'intégration : 29
 - Formation à distance : 2
 - Formation DEFENSE (citoyenneté) : 2
 - Formation Perspectiv' : 0
 - Formation Forem : 7
 - Formation Ecole : 10
 - Formation Mire Wapi : 2
 - Formation Régie des quartiers : 10

5. Ateliers PRO

A. Différents ateliers

- Gestion ménagère + Validation des compétences (Mouscron)
- Gestion culinaire + Atelier commun avec la Régie des quartiers (1xsem)
- PMTIC : cours d'informatique (Euro Delta) 1x sem
- Remise à Niveau : prof de la promotion sociale de Comines 1xsem
- Ateliers éducatifs : différents thèmes abordés (Migrants, handicap, réchauffement climatique, crise économique, etc.)
- Atelier meubles en palettes
- Atelier bâtiment
- Atelier maraîchage

B. Collaborations

- Promotion sociale
- Euro Delta Center
- Régie des quartiers
- MJC de Comines
- Planning familial / Centre aurore Carlier
- Ecole de Ten Brielien

C. Fréquentation des ateliers

	2020	2021	2022	2023	2024
Stagiaires	47	51	49	52	59
Moyenne inscrits/mois			22,6	23	22
Moyenne/mois	9	9	9,3	9.5	10
Art 60	36	38	38	46	43
Moyenne/mois	19	17	21,75	26.75	21
Contrats	3	14	21	25	19

6.ATELIERS POP

A. Différents ateliers

En février 2022, le CPAS a ouvert un service d'insertion sociale, baptisé « Atelier Pop ».

L'atelier POP est un service d'insertion sociale destiné à un public fragilisé, parfois marginalisé mais dans tous les cas, très éloigné du marché de l'emploi et isolé socialement. Il a pour mission d'atteindre les objectifs suivants :

- Rompre l'isolement social et ainsi créer des liens sociaux
- Permettre une participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle
- Favoriser la reconnaissance sociale
- Améliorer le bien-être et la qualité de la vie
- Développer et favoriser l'autonomie

L'Atelier POP, un espace convivial au sein duquel des personnes en difficultés pourront trouver une équipe de travailleurs sociaux à l'écoute et attentifs, qui les accompagnera dans leur démarche d'intégration sociale.

C'est également un endroit de rencontre, de découverte du monde extérieur, d'expression et de participation.

En intégrant le service d'insertion sociale, la personne bénéficie d'un suivi individualisé. Elle a également l'opportunité de s'inscrire dans des ateliers variés et de s'intégrer dans des activités de groupe.

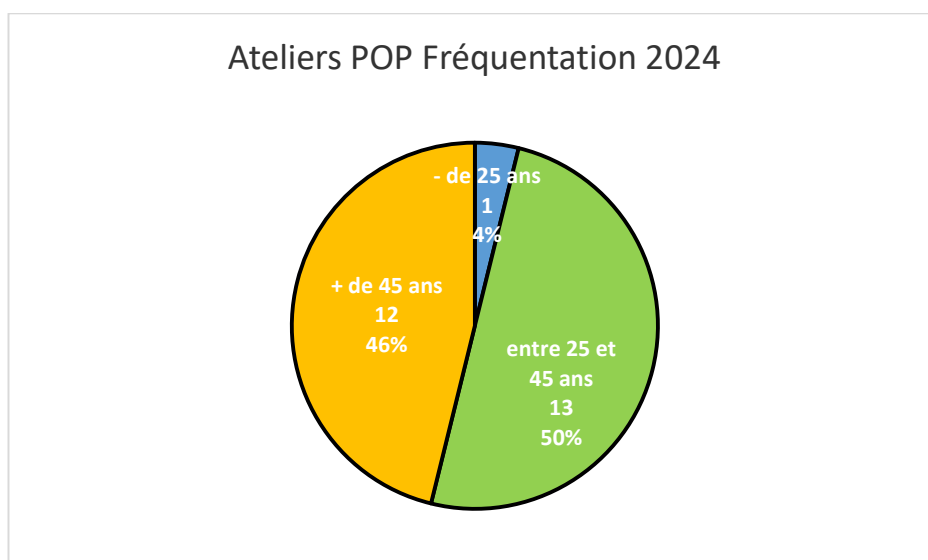
Horaire :

Lundi de 9h à 12h30 : Atelier bien-être
Lundi de 12h30 à 16h : Atelier art-déco
Jeudi de 9h à 12h30 : Atelier éco-conso
Jeudi de 12h30 à 16h : Atelier culturel
Vendredi de 9h à 15h : Atelier culinaire

Equipe :

Assistante sociale et coordinatrice du projet : Julie BOURGEOIS
Educatrice : Adélaïde Duflo

B. Fréquentation des ateliers



7.PROJET MIRIAM

Depuis septembre 2022, notre CPAS propose le projet d'accompagnement « MIRIAM » aux mamans isolées. Miriam est un projet qui s'adresse aux mères isolées vivant en situation de pauvreté.

Objectif : Aider ces femmes dans leur parcours de vie, autour de thématiques variées et qui font sens pour elles, pour les mobiliser activement dans un parcours d'insertion.

Sur une période d'un an, le suivi est intensif et individuel mais l'accent est également mis sur le travail collectif. Les mères se retrouvent, au moins, une fois tous les 15 jours pour des activités organisées par la case manager. Celles-ci permettent l'échange et le partage.

De septembre 2023 à juin 2024, 18 mamans isolées ont intégré le programme MIRIAM au sein du CPAS de Comines-Warneton.

Case manager/assistante sociale : Lise Duburque

8.ESPACE COMMUNAUTAIRE : ATELIER SMILE

L'Atelier Smile, un Espace communautaire visant à répondre à la problématique de l'isolement social et du sentiment de solitude des citoyens. Concrètement, un espace communautaire est un lieu de vie où est proposé en journée à l'ensemble de la population, et notamment aux aînés, la possibilité d'un accueil, de rencontres, d'activités participatives diverses, d'échanges, de moments de convivialité.

L'Atelier Smile s'adresse aux deux publics cibles suivants :

- des adultes isolés et/ou souffrant de solitude et habitant sur notre commune,
- des personnes âgées et vivant à domicile sur notre commune souhaitant créer du lien social et participer à des activités.

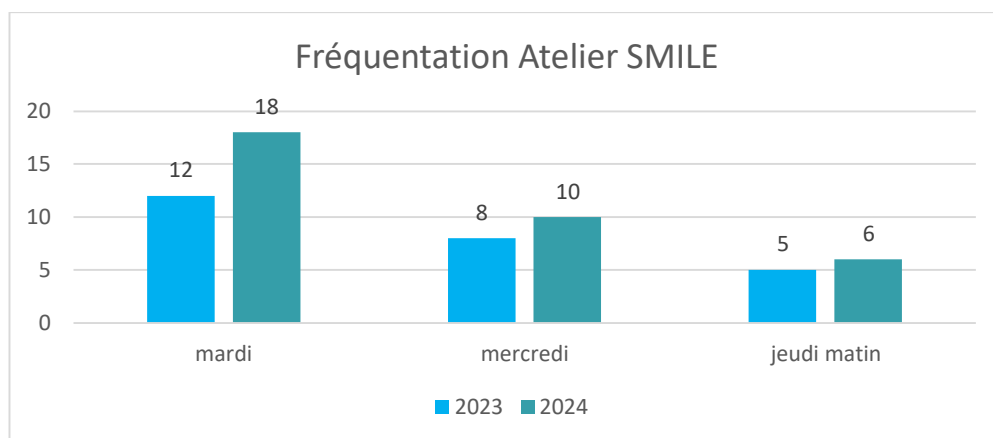
Divers types d'activités sont proposées : des activités ludiques (ateliers culinaires, jeux, art créatif, jardinage, ...) qui répondent aux intérêts et envies du public, des activités de prévention/sensibilisation et des échanges informels entre les participants autour d'un repas ou d'un café.

Horaire :

Le mardi et le mercredi de 9h00 à 15h00

Le jeudi de 9h00 à 12h00 (Exclusivement pour les + de 65 ans)

Equipe d'encadrement : Adélaïde DUFLO et Megan VAN DEWALLE



9. AIDES FINANCIERES

A. Introduction

L'intervention du CPAS ne se limite pas à accorder le revenu d'intégration sociale (RIS). Selon l'état de besoin de certaines personnes et familles, le CPAS apporte des aides sociales financières complémentaires, assurant ainsi le principe d'une existence conforme à la dignité humaine.

Les personnes ayant des revenus professionnels peuvent également bénéficier d'aides selon la situation corroborée par une enquête sociale.

Qui peut prétendre à ces aides financières ?

- Les bénéficiaires de l'aide sociale
- Les bénéficiaires du droit à l'intégration sociale
- Les allocataires sociaux
- Les indépendants
- Toute personne ayant des difficultés financières.

Au sein de notre CPAS, les aides les plus importantes ont trait au logement, notamment via les allocations loyer.

B. Budget consacré à ces aides financières

	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2025
Aides en espèces (aides financières diverses)	97.652,81	126.710,32	92.503,64	165.000,00
Frais d'hospitalisation	4.250,47	395,25	0,00	1.500,00
Aides en nature (prises en charge de frais de cantine, les fournitures scolaires, frais de transport,...)	15.014,98	5.910,82	59.298,09*	3.000,00
Cotisations de sécurité sociale	340,68	165,00	451,23	800,00
Aide locative (garanties locatives, arriérés locatifs, allocations loyer, charges locatives, secours chauffage)	123.814,67	95.140,53	81.605,81	92.000,00
Frais d'hébergement de personnes adultes dans les maisons d'accueil	8.994,55	10.250,49	12.006,60	13.000,00
Frais d'hébergement d'enfants notamment pour les orphelins en institutions ou en famille d'accueil, pour les enfants dont les parents sont hospitalisés ou en incapacité momentanée,...	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances diverses (sur pensions, allocations de chômage,...)	7.790,00	13.326,64	9.249,37	18.000,00
Personnes aidées placées en maisons de repos du CPAS	44,04	3.102,99	6.081,10	9.000,00
Aides sociales aux résidents hébergés dans d'autres MR/MRS	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais médicaux et pharmaceutiques	10.862,45	11.322,32	471,58	3.000,00
Activités socioculturelles des bénéficiaires du CPAS et/ou enfants (affiliations sportives, participation à des classes vertes, achats d'équipements sportifs,...) – Fonds d'épanouissement social et culturel.	14.233,76	17.866,58	8.399,42	17.853,58
Aides en espèces aux réfugiés politiques	45.360,47	50.517,70	62.961,90	70.000,00
TOTAL	328.358,88	334.708,64	333.028,74	393.153,58

* fonds REDI

10. LA DEMANDE D'ASILE

A. Logements réservés à l'accueil des demandeurs d'asile



B. Chiffres de l'année 2024

En 2024, nous avons accueilli 29 personnes sur l'entité de Comines :

- Logement rue d'Houthem (3 places) : accueil de 11 personnes
- Logement rue des Frênes (4 places) : accueil de 8 personnes
- Logement rue de Zandvoorde (2 places individuelles) : accueil de 10 personnes

11. GESTION DE LA CRISE UKRAINIENNE

Suite à la guerre en Ukraine, notre CPAS a accompagné bon nombre de familles ukrainiennes, de leur arrivée en famille d'accueil jusqu'à leur relogement. Etant donné le statut de protection temporaire accordé aux réfugiés ukrainiens, ils ouvrent un droit à l'aide équivalente au RIS en Belgique.

En 2022, nous avons accompagné 91 ukrainiens (31 familles).

En 2023, nous avons octroyés 51 équivalents au revenu d'intégration sociale aux réfugiés ukrainiens disposant de la protection temporaire.

En 2024, nous avons accompagné 40 ukrainiens (9 familles).

12. GESTION BUDGETAIRE

A. En quoi consiste la gestion budgétaire ?

La gestion budgétaire est une « forme d'aide sociale » dont le but est d'aider les personnes et les familles à mieux gérer leur budget au sens strict (équilibre entre les recettes et les dépenses) et en conséquence, à améliorer leurs conditions de vie, leur bien-être. Elle aborde non seulement les éléments objectifs du budget (chiffres, preuves de paiement, etc.), mais aussi des éléments psychologiques.

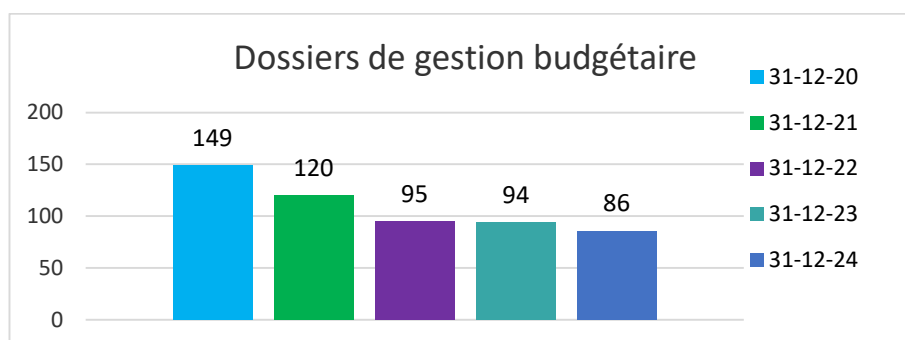
Nous réalisons également quelques suivis de dossiers en guidance budgétaire. Il s'agit d'une forme d'aide sociale, individuelle qui vise à accroître la maîtrise du budget des personnes qui en bénéficient. La guidance budgétaire est provisoire, elle est proposée et non imposée. Les bénéficiaires de cette aide conservent leur compétence décisionnelle et profitent d'un accompagnement social individualisé.

B. Profil des personnes en gestion budgétaire

Individus ayant un budget serré. La gestion est synonyme de sécurité, elle garantit le paiement des charges courantes indispensables telles que le loyer, gaz-électricité, eau, ... et évite des problèmes tels que l'expulsion, la suspension des fournitures d'eau, etc.

C. Chiffres

Depuis 2018, les dossiers pour lesquels la situation financière, sociale, médicale ou familiale ne justifiait plus un maintien en gestion budgétaire ont été clôturés ou orientés vers une guidance budgétaire (sans compte cogéré).



13. MEDIATION DE DETTES

A. Agrément et collaboration

Le service de médiation de dettes du CPAS de Comines-Warneton est agréé par la Région Wallonne pour une durée indéterminée avec remise de rapport d'activités annuel.

Depuis juillet 2017, nous avons mis en place une collaboration avec 2 juristes désignées par l'Ordre des avocats par convention. A ce jour, il s'agit de Maître Jacqueline MACHOEL et Maître Clémentine Vandenbroucke.

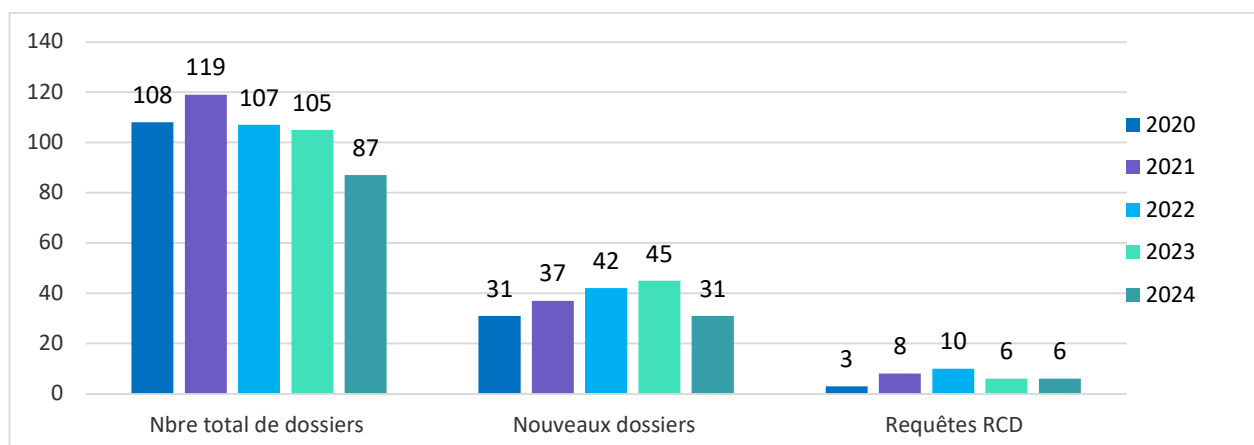
Les subventions sont attribuées par le Service Public de Wallonie. En 2023, elles s'élevaient à 20 072,78 €. Subvention supplémentaire dans le cadre de l'accord non-marchand de 542,61 €.

B. Etapes de la médiation de dettes

- Rencontre avec la famille ;
- Examen de la situation financière ;
- Rencontre de la famille avec le juriste ;
- Elaboration d'un plan d'apurement de dettes ou d'une requête en règlement collectif de dettes.

Actuellement, on constate qu'il devient de plus en plus difficile de dégager une somme disponible au profit des créanciers. La seule solution est alors la procédure de règlement collectif de dettes.

C. Chiffres



14. PERMANENCE JURIDIQUE

A. Organisation de la permanence juridique

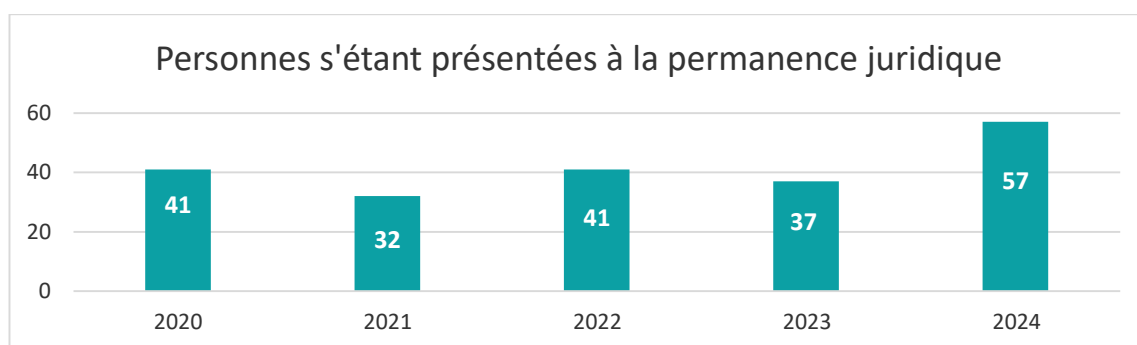
La permanence juridique existe depuis le 13 septembre 2007. L'aide juridique de première ligne est accordée sous la forme de renseignements pratiques, d'informations juridiques, d'un 1er avis juridique ou d'un renvoi vers une institution spécialisée.

L'aide est GRATUITE et accessible à tous, quels que soient les revenus.

La permanence se fait le 2ème jeudi du mois entre 17 et 18h, au sein de notre CPAS.

L'aide juridique de deuxième ligne : les personnes se trouvant dans les conditions familiales et financières déterminées peuvent obtenir la désignation d'un avocat (à moindres frais) pour les assister dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative.

B. Evolution de la permanence juridique depuis sa création



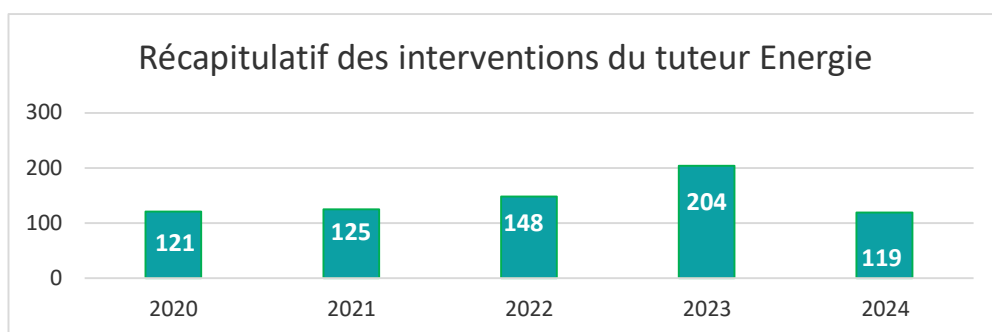
15. ENERGIE

A. Tuteur Energie : interventions et chiffres

En vue d'une gestion durable et d'économies d'énergie, un tuteur énergie a été engagé. Il a pour mission de rendre visite à la population, sans aucun engagement et à titre tout à fait gratuit. Il vérifie si le logement dispose de toutes les qualités pour une consommation énergétique raisonnable ou si, par contre, des améliorations devraient ou pourraient être faites.

Il analyse avec l'habitant de la maison les moyens pour effectuer les travaux éventuellement nécessaires, assiste les locataires dans les démarches vis-à-vis du propriétaire, et explique (aux personnes concernées) les aides et les primes

existantes. Il donne également tout autre conseil afin de bénéficier des tarifs les plus avantageux en matière d'électricité et de gaz, et répond à toutes les questions en matière d'énergie.



La diminution des suivis par rapport à 2023 s'explique par :

- La stabilisation des prix sur le marché de l'énergie ;
- Une intervention moins marquée dans l'urgence par rapport à 2023, qui faisait encore suite à la crise énergétique ;
- une manière différente de comptabiliser les suivis, qui fera l'objet d'un remaniement en 2025 pour plus de précision dans les chiffres ;
- une volonté d'approche plus qualitative et de suivi à plus long terme sur certains dossiers (plusieurs visites ou contacts de suivi pour le même dossier ne sont comptabilisés ici que pour 1 intervention).

B. Fonds MAZOUT et chiffres

Le CPAS de Comines-Warneton reçoit 10 € par dossier au Fonds Social Mazout pour les frais de dossiers, notamment les frais du personnel détachés pour ce fonds.

	2020	2021	2022	2023	2024
Dossiers enregistrés	68	86	82	96	87
Montant total des allocations octroyées	12 481,42 €	15 051,54 €	27 251,41 €	24 140,39 €	16 144,46 €

C. Fonds social relatif au GAZ/ELECTRICITE

La guidance sociale énergétique est un ensemble d'actions qui visent à aider une population fragilisée à faire des économies d'énergie et, ce faisant, de réduire leur facture énergétique. Le but n'est pas de transformer les CPAS en spécialistes de l'énergie mais de profiter des contacts privilégiés que ceux-ci tiennent avec une population fragilisée pour leur prodiguer conseils et informations de base, à leur portée et au moment opportun, susceptibles de diminuer leur consommation d'énergie et ce faisant, de réduire leur facture énergétique.

COMPTEURS A BUDGET - Installation du système de rechargement des compteurs :



D. Secours chauffage

Aides financières non remboursable (secours chauffage) :

Années	Nombre de dossiers	Aides octroyées
2020	19	2375 €
2021	20	2500 €
2022	28	5375 €
2023	20	4000 €
2024	24	4021,92 €

Le CPAS de Comines-Warneton accorde une aide en combustibles (pellets, bois ou charbon) une fois par saison de chauffe (du 1er septembre au 30 avril), sur fonds propres.

Cette aide est passée à 200 € en 2022, après être restée bloquée à 125 € pendant 14 ans. En raison de la hausse continue des prix et des contraintes du marché public, le Bureau permanent a décidé en sa séance du 24 octobre 2024, pour la saison 2024-2025, de fixer les quantités de combustibles comme suit :

- 30 sacs de pellets de 15 kg
- 40 sacs de bois
- 10 sacs de charbon 12/22 (25 kg)

- 9 sacs de charbon 20/30 (25 kg)

Les combustibles sont achetés par le CPAS via marché public, puis stockés et distribués directement.

E. Fonds de guidance sociale énergétique

Grâce au fonds guidance sociale énergétique, le service Energie du CPAS de Comines-Warneton a pu réaliser différents projets :

- Organisation de séances d'informations ;
- Distribution de matériel en vue d'économiser de l'énergie ;
- Mise en place de suivis individuels ;
- Collaboration avec un électricien chauffagiste (coaching) ;
- Collaboration avec les maisons d'accueil « L'Oasis » et « La Source » dans le cadre des suivis des consommations des personnes suivies en « post hébergement »
- Réalisation d'articles publiés sur Facebook et dans le « Vivre à Comines-Warneton » afin de dispenser des conseils utiles en terme d'économies d'énergie à l'ensemble de la population.

F. Commission Locale pour l'Energie (CLE)

La CLE (Commission locale pour l'énergie) se réunit à la demande du gestionnaire de réseau de distribution ou du client. Elle est composée d'un représentant du conseil de l'action sociale, d'un représentant du GRD, d'un représentant du CPAS chargé de la guidance sociale énergétique et du client (ou d'un représentant de son choix).

La CLE prend des décisions relatives à la situation du client protégé, comme :

- le maintien ou le retrait de la fourniture minimale garantie ;
- l'octroi ou le retrait du secours hivernal ;
- la coupure d'électricité et/ou de gaz si le statut de client protégé est perdu.

Au cours de l'année 2024, la Commission locale pour l'Énergie s'est réunie 6 fois et a été saisie à 150 reprises. Parmi celles-ci, 83 saisines ont été annulées suite au règlement du dossier avant traitement. Les saisines traitées concernaient principalement la perte du statut de client protégé (129 dossiers) et, dans une moindre mesure, l'aide hivernale (21 dossiers). Aucune saisine n'a été enregistrée pour la fourniture minimale garantie ni pour une demande d'audition du client.

Les décisions adoptées par la CLE pour l'année 2024 se répartissent comme suit :

- Perte de statut de client protégé : 31 décisions confirmant la perte du statut, 11 reports.
- Fourniture minimale garantie : aucune saisine.
- Aide hivernale : 20 octrois, 8 refus, 4 reports.
- Demandes d'audition du client : aucune saisine.

16. FONDS SOCIAL DE L'EAU

A. Droit de tirage et frais de fonctionnement

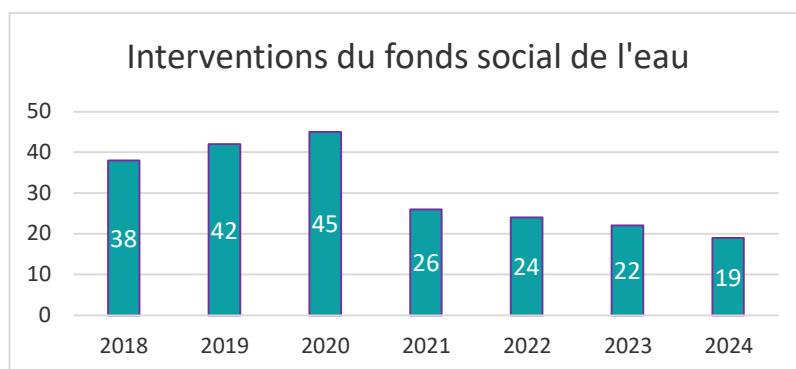
Le montant des droits de tirage (du fonds) octroyés au CPAS de Comines-Warneton envers le distributeur d'eau pour l'année 2024 est de 15 694.59 €.

Ce droit de tirage tient compte du nombre de personnes en difficulté de paiement l'année précédente, du nombre de personnes qui bénéficient de l'intégration sociale et du nombre de raccords au réseau public de distribution d'eau.

Par ailleurs, la législation relative au Fond social de l'eau prévoit que les CPAS perçoivent des frais de fonctionnement.

B. Interventions du fonds social de l'eau

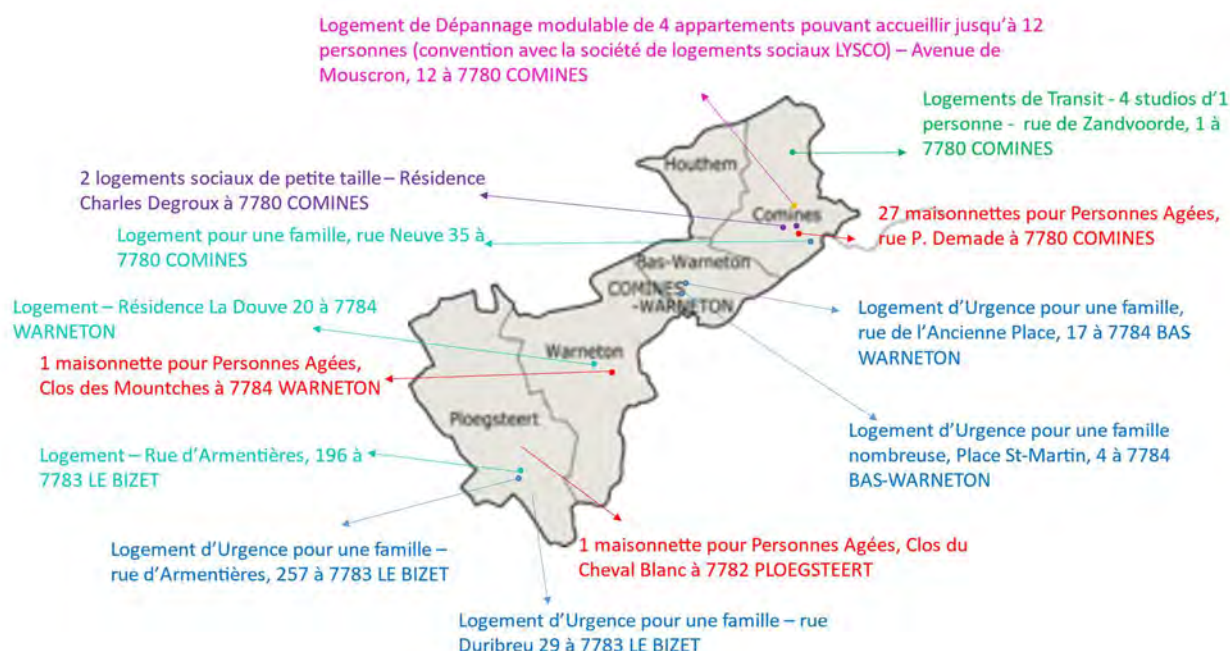
En 2024, nous sommes intervenus à 19 reprises afin de prendre en charge des factures d'eau. Ces 19 dossiers cumulés représentent la somme de 11.009,08 €.



17. LOGEMENTS

Le CPAS veille à répondre aux personnes et familles sans logement, victimes d'expulsion ou occupant les logements inhabitables ou inadaptés.

A. Nombre/Type de logements gérés par notre Centre



B. Taux d'occupation/Nombre de familles hébergées

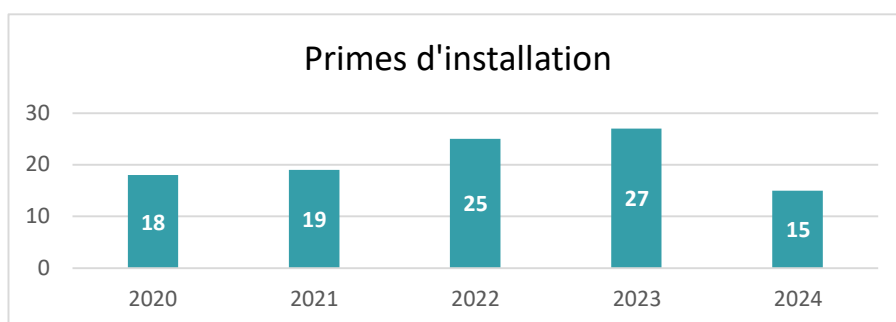
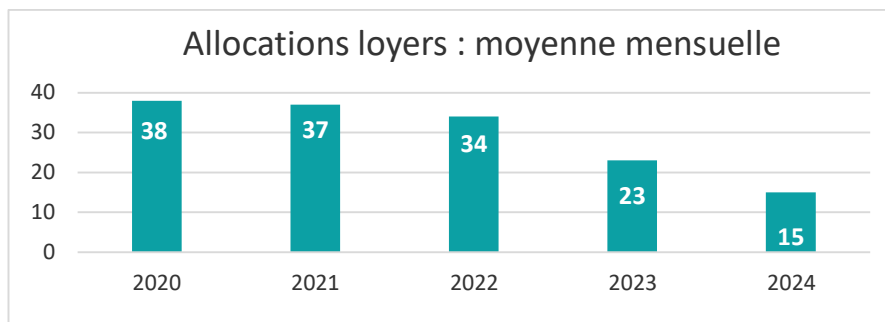
Logement de dépannage	6 familles et 3 personnes isolées
Logements d'urgence	18 familles
Logements de transit	8 personnes isolées

C. Partenariat avec la Société de Logements de Service Public LYSCO

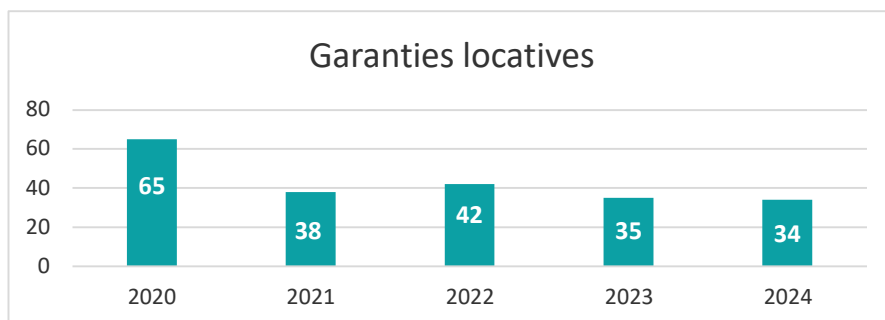
- Logement de dépannage : mise à disposition du bâtiment par LYSCO SCRL par convention
- Maisonnettes pour personnes âgées : Dans le cadre de sa mission, le CPAS est propriétaire de maisons adaptées aux personnes de plus de 60 ans (cf. maisonnettes situées sur les sites des maisons de repos du CPAS) qu'il gère en collaboration avec la société d'habitations sociales agréée par la Société Régionale Wallonne du Logement, LYSCO SCRL.
- Les logements : application de l'article 132 du Code Wallon du Logement :
 - Rue d'Armentières, 196 à Le Bizet
 - Résidence La Douve, 20 à 7784 Warneton
 - Rue des Frênes, 5 à 7784 Bas-Warneton
 - Rue d'Houthem, 114 à 7780 Comines

D. Octroi des allocations loyers, primes d'installation et garanties locatives

Les conditions d'accès à l'allocation loyer avaient été revues en mars 2022, toujours conditionnée à l'inscription sur la liste d'attente aux logements sociaux.



En 2024, 15 primes d'installation, dont 8 personnes avec RIS, 5 personnes non RIS et 2 ukrainiens.



En 2024, 34 dossiers, dont 3 dossiers logement CPAS.

Depuis le 03/05/2021, la Région wallonne a mis en place un dispositif de prêt à taux zéro, accessible pour les locataires de baux de résidence principale, de colocation ou encore, pour les étudiants en vue de leur permettre de constituer une garantie locative.

L'introduction de nombreuses demandes auprès de la Société wallonne du crédit social a permis de diminuer fortement les demandes d'aides financières

remboursables octroyées par notre CPAS dans le cadre des garanties locatives.

Certains dossiers ne peuvent pas être introduits via la Société wallonne du crédit social : endettement trop important, personnes fichées à la Banque nationale, revenus trop faibles, etc.

E. Gestion des logements d'urgence de la Ville

Le CPAS a pris en charge la gestion de différents biens communaux affectés à des logements d'urgence :

- Logement Rue d'Armentières, 167 C0 ;
- Logement rue de Wervik, 67 ;
- Logement Chaussée de Warneton 153.

18. EPANOUISSEMENT SOCIAL ET CULTUREL DES USAGERS DU CPAS

A. Fonds de lutte contre la pauvreté infantile et Fonds socio-culturels

Pour l'année 2024, le montant accordé au CPAS de Comines-Warneton est de 19 521 €.

Nombre de familles aidées par ce fonds en 2024 :

- Sports et loisirs : 32 familles
- Frais de cantine et garderies : 18 familles

B. Tickets « Article 27 »

Pour l'année 2024, 119 tickets article 27 ont été demandé à destination exclusive des participants aux Ateliers Pro, Pop et Miriam.

VII. LES MAISONS DE REPOS ET MAISONS DE REPOS ET DE SOINS

1. PRESENTATION DE NOS MR/MRS

MR = Maison de repos

MRS = Maison de repos et de soins

A. MR/MRS PLOEGSTEERT-WARNETON, Site La Châtellenie

Le bâtiment a été complètement rénové en 2012. La Maison de repos peut accueillir 34 résidents au profil MR/MRS.

B. MR/MRS PLOEGSTEERT-WARNETON, Site Le Sacré Cœur

Le nouveau bâtiment, construit en 2019, peut accueillir 46 lits MR/MRS, une unité de court-séjour de 4 lits, un accueil de jour de 15 places et une résidence-services de 20 appartements.

C. MR/MRS HOME P. DEMADE A COMINES

Le bâtiment a été complètement rénové et agrandi en 2019.

La capacité de lits MR/MRS est de 85 lits et une unité de court-séjour de 5 lits.

2. LE PROJET TUBBE A LA CHATELLENIE

L'objectif général du modèle Tubbe est de créer un environnement où chaque individu peut être soi-même, se sentir chez soi, et vivre en fonction de ses envies et de ce qui fait sens pour lui.

Principes de base :

Encourager chaque résident à contribuer à la gestion de l'organisation,

Favoriser l'empowerment des seniors pour qu'ils aient un impact au quotidien sur leur environnement,

Accorder de l'attention aux désirs et aux besoins des personnes âgées.

Pouvoir compter sur et faire confiance à la sensibilité des membres du personnel qui partagent la vision véhiculée par le modèle Tubbe et qui acceptent les responsabilités qu'il implique.

Mettre en place des activités sociales auxquelles peuvent participer les seniors.

Concrètement : organisation entreprenante, au sein de laquelle les collaborateurs et les seniors disposent d'une grande autonomie et collaborent via des groupes de travail thématiques appuyés de l'aide d'un coach (2 ans).

L'autonomie et les responsabilités accordées au personnel génèrent une plus grande satisfaction et une meilleure compréhension du fonctionnement de l'organisation, ce qui améliore par conséquent le travail du personnel. Cette approche se traduit par plusieurs valeurs directrices dans la pratique :

Dialogue ouvert

Ambiance axée sur le développement

Respect

Sécurité et confiance sous-jacente entre les membres du personnel

Objectifs selon les individus :

Pour les seniors/clients : un cadre agréable et attrayant où ils peuvent s'épanouir et profiter de la vie.

Pour le personnel : un espace de travail motivant et convivial.

Pour l'établissement : une approche efficace et efficiente des soins dispensés aux personnes âgées.

En 2024, la mise en place du projet TUBBE s'est poursuivie :

En concertation avec le groupe « Respect quotidien du rythme de vie » :

- La rédaction des histoires de vie / projet de vie personnalisée / capacités préservées et « pâquerettes » est entrée dans sa phase terminale. Une validation de l'ensemble du travail ainsi qu'une explication sur le projet sera faite dans les semaines à venir.

- Les albums photos individuels continuent à être réalisés en collaboration avec les habitants. Ceux-ci retracent les événements importants/marquants de leur vie antérieure mais également à l'avenir ceux vécus au sein de la maison la Châtellenie. Pour les habitants le souhaitant, une mise en commun sous forme d'animation/activité sera réalisée pour la première fois le 26.03.

- Une boîte à souvenirs est proposée aux habitants leur permettant d'évoquer par écrit un fait marquant de leur vie. Il leur sera rendu possible, s'ils le souhaitent, de le partager auprès des autres habitants (dans le style d'un Café Cancan). Dans le même esprit, et à la demande des habitants, une même boîte sera proposée à l'avenir pour les agents. Les habitants souhaitent en effet, nous inclure dans leur maison et nous permettre de partager avec eux, si nous le souhaitons, un moment de notre vie.

En concertation avec le groupe « animation » :

- En lien avec la formation « dynamique social » suivie du 16/09 au 20/09, un premier travail a été réalisé concernant le bilan socio émotionnelle au sein de la maison de repos. Cet investissement nous a permis de réfléchir avec les habitants aux réaménagements de certains locaux afin qu'ils correspondent à leurs besoins et souhaits. Les premiers retours /constatations sont plus que positifs. Nous veillerons, au travers nos différentes rencontres avec eux, à continuer à nous rapprocher le plus possible de leurs envies.

- L'atelier tricot du jeudi connaît un franc succès, ainsi que les soirées jeu de cartes au sein du salon.

- Création d'une commission animation/spectacle/sortie/décoration... tous les deux mois. L'idée est que les habitants échangent sur leurs différentes envies, souhaits. Elle se déroule généralement le 2ème ou 3ème lundi du mois.

En concertation avec le groupe « accueil » :

- Un livret d'accueil a été créé avec tous les renseignements nécessaires / important concernant la maison, il reprend notamment un mot d'accueil des habitants afin d'assurer une arrivée des plus personnelle. Une nouvelle affiche de bienvenue sera proposée et validée par les habitants eux même.

3.HUMANITUDE

A. Les 4 piliers de la méthode/philosophie Humanitude :

Le regard : La méthode de l'Humanitude sensibilise le personnel des Maisons de Repos à professionnaliser le regard afin de respecter au mieux des caractéristiques affectives (être tendre, exprimer l'amour) et techniques (être horizontal, axial, proche et long).

Regard horizontal : à la hauteur de la personne, afin qu'elle ne se sente pas « regardée de haut ».

Regard axial : face à la personne, afin de capter son attention.

Regard long : un regard qui dure, non fuyant, pour que la personne se sente en confiance.

Regard proche, afin de créer et développer un lien affectif avec la personne. (regard de loin pouvant être interprété comme méprisant, il est important de se rapprocher de la personne pour la regarder).

La parole : La méthode de l'Humanitude cherche à accroître la communication verbale,

Utilisation d'une intonation douce, mélodieuse et calme.

Méthode appelée « l'auto-feedback » : le personnel décrit, notamment auprès des habitants incapables de répondre, les gestes réalisés lors du soin, du nettoyage de la chambre, de la mise en place de matériel ... afin que l'habitant puisse comprendre ce qu'il se passe autour de lui et ne se sente pas brusqué.

Le toucher : La méthode de l'Humanitude vise à redonner au geste du professionnel la douceur nécessaire aux personnes âgées. La prise de contact doit être douce et solliciter son autorisation corporelle. Le soignant doit prendre en compte la pudeur et la sensibilité du résident, même s'il ne peut plus s'exprimer. Il sera conseillé de commencer la toilette par les mains, zone plus sociale de la personne, avant de passer aux zones plus intimes.

Toucher Professionnel : supprimer la saisie « en pince » et plutôt utiliser une technique de soutien enveloppant.

Toucher Permanent : maintenir la permanence du toucher pendant le soin est facteur d'apaisement. On a donc une main (ou un soignant) qui reste toujours en contact avec la personne et une main (ou un soignant) qui elle, peut être en mouvement.

Toucher Pacifiant : le toucher doit être vaste (portant sur des grandes parties du corps), lent et doux (pour ne pas appuyer/blesser).

Toucher Progressif : il existe plusieurs séquences de soin, qui permettent d'aller toujours des zones les moins sensibles vers les zones les plus sensibles.

La verticalité : La position debout est un signe de notre dignité et une partie de notre essence. Elle a de nombreux bénéfices, tant psychologiques que physiques pour la personne, et ce, à tout âge.

L'Humanitude invite les personnels en MR/MRS à solliciter le plus souvent possible la position verticale des personnes âgées lors des activités journalières et des soins.

B. Les règles principales de la philosophie

« Humanitude » :

Respect du domicile : la personne qui vit dans un établissement a sa chambre pour domicile (lieu privatif). Elle y est chez elle. Il est donc obligatoire de frapper à la porte de la chambre de la personne, pour lui demander l'autorisation d'entrer si elle peut encore répondre ; et si elle ne peut plus répondre, pour au moins la prévenir de notre arrivée.

Méthode du « TOC TOC TOC »

Frapper 3 coups à la porte de l'habitant ... attendre 3 secondes (si réponse positive, demander le droit d'entrer).

Si pas de réponse, tenter à nouveau → frapper 3 coups à la porte de l'habitant ... attendre 3 secondes.

Si toujours pas de réponse → frapper 1 coup et entrer calmement.

« Jamais d'approche sans surprise » : un résident ne doit jamais se sentir surpris par l'arrivée d'un membre du personnel. Il est donc impératif d'établir un contact visuel, avec ensuite un contact verbal pour enfin pouvoir toucher la personne.

Contact visuel → Contact verbal → Contact physique

Arriver de face

Accrocher le regard

Parler dans les 3 secondes

Offrir sa main tout en maintenant le regard

(si la main offerte est refusée, poser la main sur une zone neutre, telle que l'épaule).

Respect du sommeil : le respect du sommeil est un effet essentiel et prime bien souvent sur d'autres considérations (exemple : nettoyage quotidien de la chambre, rangement de matériel, change régulière de protection ...).

Cela ne veut évidemment pas dire que les chambres ne doivent plus être nettoyées et que les résidents ne doivent pas être changés ou lavés mais cela vaut plutôt dire que les équipes doivent s'adapter au rythme de vie du résident.

Exemple : j'allais faire la toilette de Monsieur Dupont mais il dort encore ; je vais alors m'organiser pour faire la toilette d'un autre résident, déjà éveillé et je reviendrai voir Monsieur Dupont après.

Droit à la sexualité : les habitants ont droit à avoir une sexualité. Si les personnes sont consentantes et qu'aucune d'elle n'a d'éventuel trouble cognitif ou vulnérabilité, un membre du personnel ne peut montrer un refus de laisser la liberté aux habitants. Il faut bien sûr que cela se fasse dans un lieu qui n'est pas à la vue de tous.

Vouvoiement des habitants : les habitants de maisons de repos doivent être vouvoyés.

Le tutoiement sera autorisé seulement si c'est l'habitant qui en fait la demande spontanée.

« Zéro soin de force » (sans pour autant abandonner les soins !) : s'il n'y a pas de consentement au soin, il faudra reporter le soin (sauf s'il y a une urgence médicale exigeant une intervention immédiate).

« Vers zéro contention » : les contentions ne doivent être posées qu'en cas de prescription médicale motivée ! Cela s'applique aux contentions dans le sens large – exemple : sauf avis médical le préconisant, on ne peut pas ordonner à une personne de rester assise ou de rester dans un périmètre particulier (= contention architecturale).

Utilisation d'un discours positif : il faut éviter les phrases contenant des négations ou encore des notions de potentiel échec, de peur, de risque ...

Exemple : plutôt que d'utiliser la phrase « Ne t'inquiètes pas, marche, n'aie pas peur de tomber », utiliser une phrase positive telle que « Tout va bien, on va marcher ».

C. Notes générales :

Une personne est un être humain unique qui possède ses propres manières d'agir. Prendre soin d'une personne, c'est veiller à ce qu'elle garde sa personnalité ; c'est être attentif à ses goûts, ses besoins, ses habitudes, son histoire de vie ...

Tout au long de sa vie, une personne dispose de sa mémoire émotionnelle. Si certaines personnes semblent « renfermées sur elles-mêmes », ne lèvent pas trop le regard, ne parlent pas, il est PRIMORDIAL de tout de même garder des contacts visuels, verbaux et tactiles avec eux et ce, quotidiennement ! (exemple : en utilisant la méthode de l'auto-feedback, expliquée précédemment).

Tout habitant a droit à de l'attention et à de la considération. Il ne doit pas y avoir « d'habitant VIP », qui est toujours au centre de l'attention.

Sauf troubles cognitifs reconnus médicalement mettant en évidence l'incapacité de raisonnement/jugement, l'habitant a droit à une liberté dans la décision de prise de repas, d'activités ... même si cela comporte des risques pour lui. Le personnel doit accompagner l'habitant, minimiser les risques mais cela ne doit pas porter atteinte à la liberté de l'habitant.

D. Evolution :

Zéro soins de force sans abandon de soins :

Tâche / Action	Terminé	Remarques
Report de soins	✓	
Respect du rythme de sommeil (lever - coucher)	✓	Projet individuelle de nuit, adaptation du matériel d'incontinence
Maintient de l'autonomie et des capacités préservées	En cours	Création d'une fiche de soins des habitants, organisation des réunions pluridisciplinaires en fonction
Identification homme debout / assis / couché	✓	
Fiche toilette évaluative, prescrite	✓	Favoriser les toilettes mixtes, ne respecte pas la PM de l'infirmière
PAP	En cours	
Respect du rythme de chacun.... "est ce que cela vous dérange si"	En cours	levé, mise au lit.
Capture sensorielle	✓	
Bain de détente	✓	
PAVS	En cours	Projet de fin de vie

Respect de la singularité, de l'intimité :

Respect du rythme de chacun.... "est ce que cela vous dérange si"	En cours	levé, mise au lit.
Capture sensorielle	✓	
Bain de détente	✓	
PAVS	En cours	Projet de fin de vie
Toc, Toc, Toc	✓	
VRAS	✓	élaboration d'une charte sur la vie sexuelle et affective en MR/MRS en collaboration avec le planning familial
Explication de nos actes en amont et sur le moment	✓	Mise en sécurité de l'habitant
Projet personnalisé d'entretien du logement	En cours	
Création d'un album photo pour les habitants	✓	pour le moment uniquement sur le site de WARNETON.
Actes gratuits	En cours	Travail avec le personnel sous contrat article 60 "animation"
Modification du titre de fonctionnement PLOEG - WARN	✓	Suppression des chambres doubles (en reste une)
Suppression texture alimentaire "coupé"	✓	
Création d'une commission animation	✓	sur le site de WARNETON, discussion avec les habitants sur l'élaboration du planning, avis donné sur la décoration, ...
Création des commissions menus 4x/an	✓	
Information des agents du menu du jour, de l'activité, ...	✓	
Rédaction des projets individuels de vie	En cours	

Vivre et mourir debout :

Verticalisation plus fréquentes	✓	Travail en équipe pluridisciplinaire (échelle évaluative des risques de chute)
Favoriser les petits déplacements en chambre	✓	
Favoriser l'installation sur "chaise" lors des repas	✓	Dans la mesure du possible
Verticalisation des habitants pour se rendre à l'animation	En cours	
Type de toilette adapté au profil de verticalisation.	✓	Toilette mixte, toilette lavabo et toilette lit.
Optimisation de l'utilisation du verticalisateur pour les habitants	✓	Lit <=> fauteuil et mise au WC
Instaurer la manutention relationnelle	TO DO	
Parcours équilibre (relevé de sol)	✓	
Création fascicule " En avant marche"	En cours	
Création d'une semaine de la mobilité	✓	Deuxième édition (Septembre 2023 + septembre 2024) + collaboration avec AGISC

Ouverture vers l'extérieur :

Projet intergénérationnelle sur les deux sites	✓	
Sorties, festivités locales	✓	Mountches, cortège ducasse, sortie organisée par le conseil consultatif des aînés, ... sorties 2x /mois au minimum
Invitation de pièce de théâtre au sein de nos maisons	✓	
Invitation de Chorale au sein de nos maisons	✓	
Création K fête	✓	
Animothérapie	✓	Lapin, chiens, ...
Interhome	✓	Dans trois sites
Spectacles divers	✓	1x/mois
Remise à jour dour du projet de vie institutionnel	✓	ainsi que celui de l'UVA
Travail en collaboration avec les bénévoles	✓	
Collaboration avec la MJC de Comines	✓	Bibliolys + centre culturelle pour 2024
Collaboration avec la société d'histoire de WARNETON	✓	Visite d'exposition, interviews d'habitants

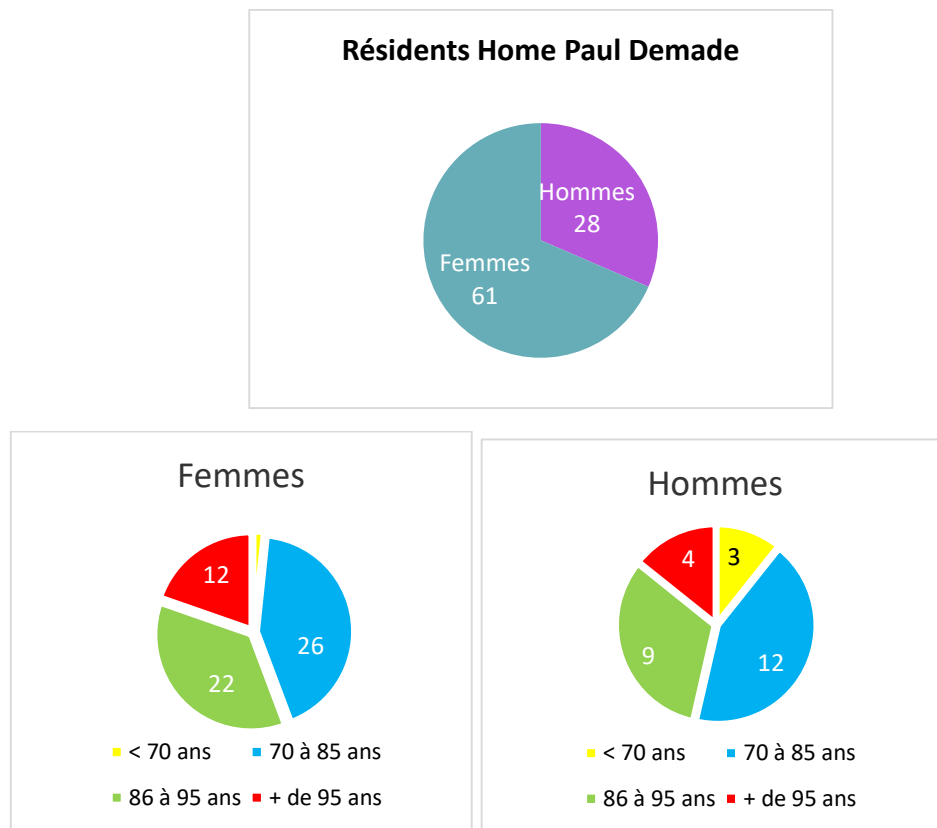
Lieu de vie et lieu d'envies :

Accueil/parrainage par habitant	✓	Création d'une brochure d'accueil/de bienvenue
Prévoir une après midi "BIENVENUE" pour les nouveaux habitants	TO DO	
Aménagement des salles restaurants (nomination)	✓	vaisselier, décoration,
Mise en place du fingerfood	à retravailler	
Création d'un club de "TRICOT" sur le site de WARNETON	✓	
Réfection des peintures sur le site de WARNETON	✓	
Travailler l'aménagement des bibliothèques / ludothèques	En cours	à mettre en lien avec la formation dynamique sociale
Laisser le choix au maximum... demander l'avis	✓	Participation à l'élaboration du planning animation, au décoration de la maison, ... création commission animation sur le site de WARNETON

4.PROFIL DES RESIDENTS

MR/MRS HOME PAUL DEMADE (HPD) (au 31/12/2024)

85 lits maison de repos : dont 55 lits MRS

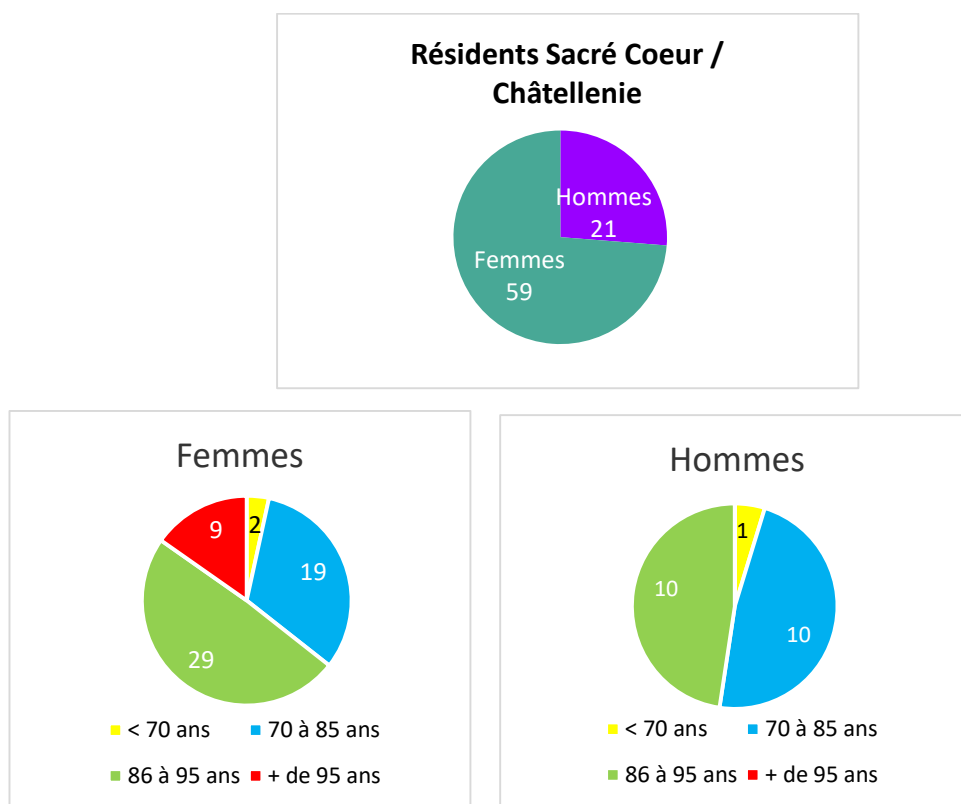


Age moyen du résident : 84,91 ans

Seniors avec un profil "trouble cognitif" ou "démence" : 34,1 %

MR/MRS SACRE COEUR (SC)- CHATELLENIE (CHAT) (au 31/12/2023)

80 lits maison de repos : dont 35 lits MRS



Age moyen du résident : 86,3 ans

Seniors avec un profil "trouble cognitif" ou "démence" : 36 %.

LITS COURT-SEJOURS (CS)

	HPD	SC
Nombre de lits	5	4
Taux d'occupation	61,1 %	70,6 %
Age moyen du résident	84,91 ans	87,41 ans
Durée moyenne du séjour	86 jours	43 jours
Fin du CS : passage en long séjour	1	10
Fin du CS : retour à la maison ou autre	13	7

5.ANIMATIONS

Activités 2024 au Home Paul Demade :

- Vœux des familles en janvier
- 14 interhomes en collaboration avec le Sacré Cœur et La Châtellenie
- 12 spectacles (chants, musique, magie)
- Messe tous les mois
- Atelier bien-être (massage, vernis, soins visage, maquillage)
- Atelier mémoire & réminiscence
- Jeux de société et de cartes
- Ateliers créatifs manuels
- Bains relationnels
- Snoezelen
- Thérapies animales (chien, chat, lapins, poneys)
- 12 ateliers culinaires à l'atelier PRO
- Sortie aux Balokken à Wervik
- Last Post
- Utilisation Tovertafel (2 semaines par mois)
- Parcours de psychomotricité
- Vélo PMR 1X/mois
- Journée des aînées à l'atelier Pro
- Petit train (visite) + glace
- Sortie musée de la Rubannerie
- Sortie Magasin (kruidvat)
- Projection de films sur grand écran
- Ducasse des 5 chemins sur notre site : brocante, spectacle sous chapiteau, jeu trou madame
- Ducasse de Comines dégustation de beignets
- Semaine de la mobilité et des Aidants Proches
- 2 activités intergénérationnelles (avec des adolescents du collège de la Lys)
- Intergénérationnel avec « Tous égaux sport »
- Rencontre intergénérationnelle (Les Aubiens)
- Passage du glacier durant l'été
- Inauguration de « guerre à Ploegsteert »
- Fête des aînées St Nicolas à Le Bizet
- Bibliolys : discussion thématique (1X/trimestre)
- Marché de Noël à Ploegsteert
- Marché d'été à Comines
- Marché de printemps à Warneton

Activités 2024 au Home Sacré Cœur/La Châtellenie

- Vœux des familles
- Inter-home chaque mois en collaboration avec le Sacré Cœur et La Châtellenie
- Thérapie animale
- Anniversaires du mois avec les bénévoles
- Semaine de la mobilité
- Sortie à la mer + sortie petit train
- Course à vélos et beignets de la ducasse
- Sorties à l'Hostellerie à Ploegsteert, à Pacific Eiland à Ypres, à la piste de ski, ...
- Sortie au Lotto-Bingo à Bas-Warneton
- Différentes activités intergénérationnelles avec l'école de l'Etat, Saint-Henri Ploegsteert et Le Bizet et la crèche Les Benjamins
- Célébration avec l'abbé Cardinal
- Visite du glacier
- 102 ans de Madeleine Kimpe
- Spectacles (1x par mois)
- Tea-room de la ducasse en septembre

- Bibliolys
- St Nicolas à la salle à Houthem
- Fête de St Nicolas avec les familles
- Marché de Noël
- Ducasse Vi Mountches Warneton
- Vélo PMR 1x/mois en saison
- Semaines des aidants proches
- Différentes activités avec les bénévoles : confitures, Lotto,...
- Visite des poneys
- Last Post
- Différents séminaires avec le Médecin coordinateur

6.ALLOCATION FORFAITAIRE

L'assurance soins de santé intervient dans une partie du coût des soins des résidents de maisons de repos (MRPA, MRS, CSJ). Pour chaque maison de repos, l'INAMI calcule un forfait spécifique. La mutualité des résidents paie les forfaits à la maison de repos. Le montant du forfait dépend du degré de dépendance en matière de soins de tous les résidents et des caractéristiques du personnel de soins travaillant dans la maison de repos.

L'INAMI calcule le forfait par année civile pour chaque maison de repos en fonction du :

- nombre de lits agréés
- degré de dépendance des résidents
- personnel qui travaille dans la maison de repos

pendant la période de référence.

La période de référence court du 1er juillet au 30 juin qui précède l'année calendaire.

Voici les montants de l'allocation forfaitaire pour 2024 :

- Sacré-Cœur
 - 69,88 € pour la période du 01/01/2024 au 31/03/2024
 - 71,70 € pour la période du 01/04/2024 au 30/04/2025
 - 73,12 € pour la période du 01/05/2024 au 31/12/2024
- Home Paul Demade
 - 69,63 € pour la période du 01/01/2024 au 30/04/2024
 - 71,02 € pour la période du 01/05/2024 au 31/12/2024

7.INTERVENTION INAMI

Année	MR/MRS HOME P. DEMADE	MR/MRS SACRE-CŒUR
2019	1.689.942,03	1.453.638,03
2020	1.718.950,60	1.611.866,39
2021	2.022.478,95	1.737.540,51
2022	2.008.863,08	1.954.064,76
2023	2.001.362,20	1.979.046,65
2024	2.242.119,50	2.109.045,54

8.RECETTES

Evolution recettes de facturation des M.R./M.R.S. (en €)

MR/MRS HOME P.DEMADE	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2025
Hébergement	1.514.163,82	1.649.871,54	1.762.499,43	1.810.335,14
Facturation téléphone et télédistribution	3.593,22	0,00	0,00	0,00
Quote-part coiffeurs utilisation locaux	677	516,00	378,00	2.000,00
Recettes diverses	728,3	1.316,81	1.220,25	
TOTAL	1.519.162,34	1.651.704,35	1.764.097,68	1.812.335,14

MR/MRS SACRE-CŒUR	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2025
Hébergement	1.404.850,62	1.516.255,84	1.616.437,70	1.743.895,07
Facturation téléphone et télédistribution	2.269,96	0,00	0,00	0,00
Facturation repas résidence-services	34.529,61	35.771,71	28.652,63	34.000,00
Quote-part coiffeurs utilisation locaux	848	889,00	901,00	
Recettes diverses	329,28	1.953,84	2.441,32	
TOTAL	1.442.827,47	1.554.870,39	1.648.432,65	1.777.895,07

Depuis avril 2022, les frais de téléphone et de télédistribution sont inclus dans le prix de l'hébergement.

9.DEPENSES

Evolution dépenses nettes du PERSONNEL (en €)

MR/MRS HOME P.DEMADE	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2025
A. Dépenses de personnel brutes	3.682.472,88	4.340.780,99	5.089.196,16	5.161.545,79
B. Recettes de transfert dont :	3.101.319,57	3.211.004,61	3.832.672,48	3.621.980,33
Forfaits Inami	2.008.863,08	2.001.362,20	2.242.119,50	2.205.113,80
Fin de carrière, harmonisation des barèmes, Maribel, accord non-marchand, etc.	655.294,31	730.372,75	1.119.117,52	945.431,63
APE	437.162,18	479.269,66	471.435,46	471.434,90
C. Accidents du travail - Intervention assurance	43.854,95	29.755,46	37.032,95	3.000,00
D. Dépenses de personnel nettes	537.298,36	1.100.020,92	1.219.490,73	1.536.565,46

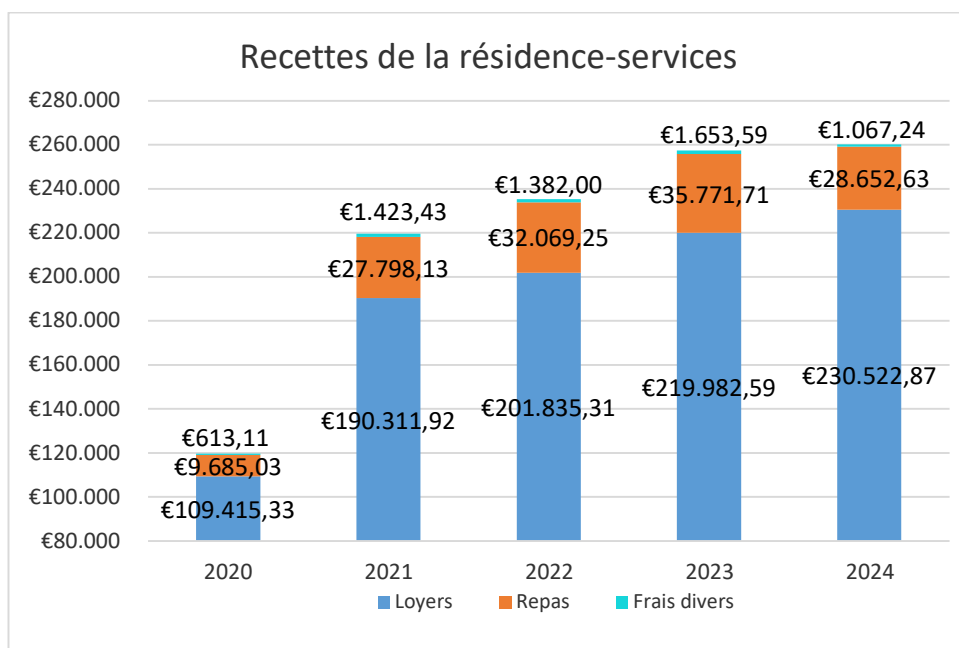
MR/MRS PLOEGSTEERT-WARNETON	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2025
A. Dépenses de personnel brutes	3.311.618,76	3.757.524,24	3.895.703,83	4.266.625,71
B. Recettes de transfert dont :	3.033.986,99	3.211.622,89	3.526.176,46	3.600.406,98
Forfaits Inami + Subvention accueil de jour	1.970.484,63	1.985.054,42	2.121.026,46	2.173.264,47
Fin de carrière, harmonisation des barèmes, Maribel	626.340,18	747.298,81	933.714,54	955.707,61
APE	437.162,18	479.269,66	471.435,46	471.434,90
C. Accidents du travail - Intervention assurance	9.688,16	1.725,35	27.188,89	3.000,00
D. Dépenses de personnel nettes	267.943,61	544.176,00	342.338,48	663.218,73

Evolution dépenses nettes de FONCTIONNEMENT (en €)

MR/MRS HOME P.DEMADE	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2025
A. Dépenses de fonctionnement « brutes »	473.748,14	534.765,35	512.595,16	656.651,89
<u>Sous-total :</u>				
- Ristournes (médicaments, etc.)	-2.818,85	-2.490,54	-2.696,81	-3.000,00
- Indemnisations diverses assurance	0,00	-833,47	0,00	0,00
- Frais refacturés aux résidents	-83.057,62	-96.227,40	-90.648,61	-100.000,00
B. Dépenses de fonctionnement « nettes »	387.871,67	435.213,94	419.249,74	553.651,89

MR/MRS PLOEGSTEERT-WARNETON	Compte 2022	Compte 2023	Compte 2024	Budget 2025
A. Dépenses de fonctionnement « brutes »	542.308,09	607.944,37	593.731,49	563.137,19
<u>Sous-total :</u>				
- Ristournes (médicaments, etc.)	-3.517,68	-3.912,22	-2.968,25	-3.000,00
- Indemnisations diverses assurance	0,00	0,00	-3.427,44	0,00
- Frais refacturés aux résidents	-105.222,88	-112.929,68	-110.430,82	-100.000,00
B. Dépenses de fonctionnement « nettes »	433.567,53	491.102,47	476.904,98	460.137,19

10. RESIDENCE-SERVICES SACRE CŒUR



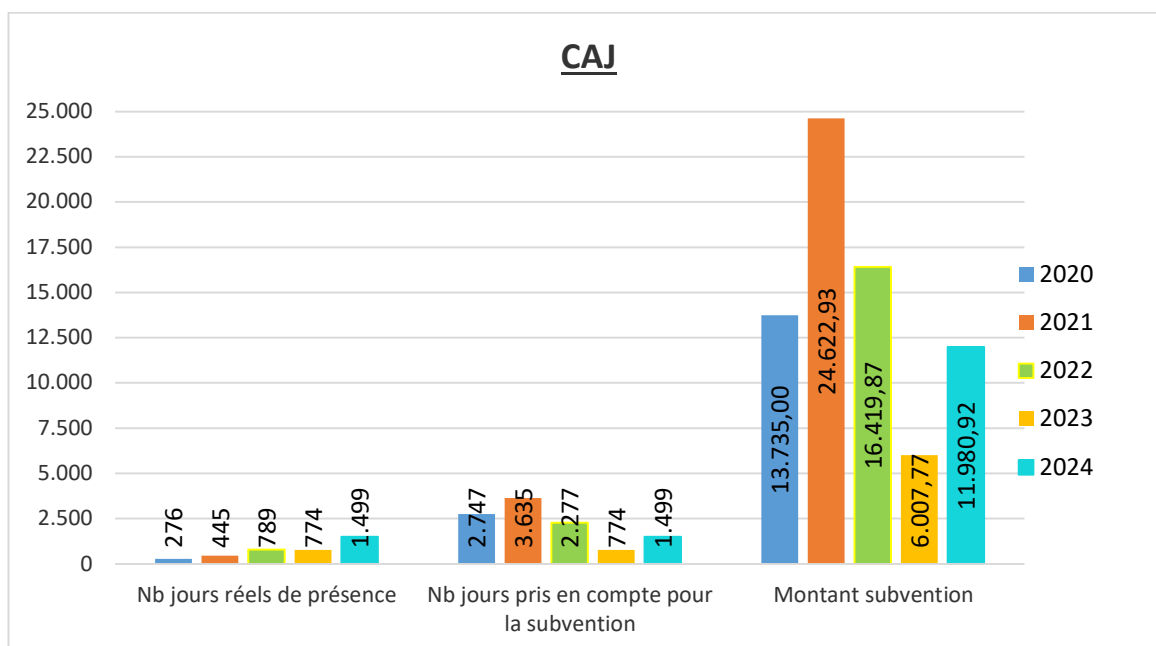
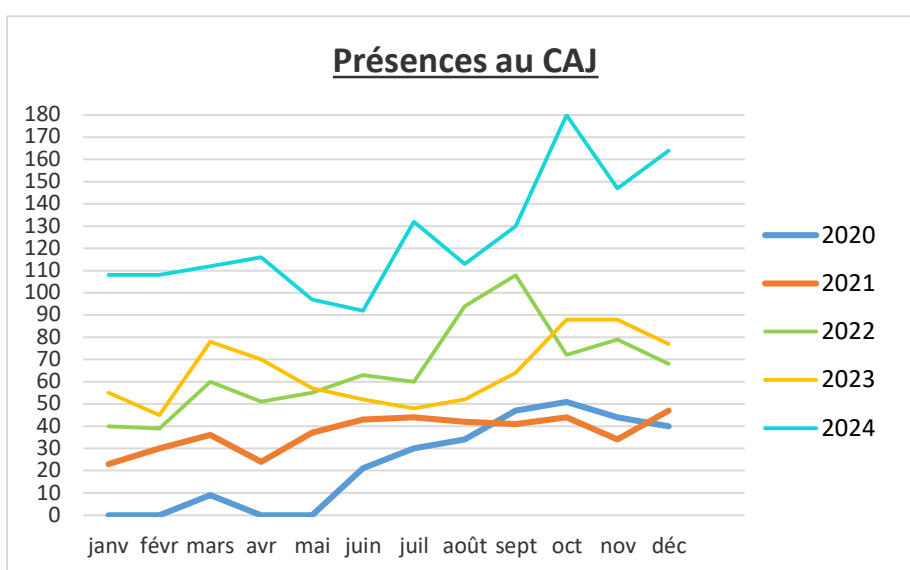
N.B. : La résidence-services a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2020.

Le loyer de la résidence-services est indexé chaque année au 1^{er} août en fonction de l'indice des prix à la consommation. Au 1^{er} août 2024, la redevance mensuelle indexée était de 986,21 €.

Le taux d'occupation des 20 appartements RS pour l'année 2024 est de 100 %.

11. CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR SACRÉ CŒUR

Depuis 2020, la résidence du Sacré-Cœur à Ploegsteert accueille un centre d'accueil de jour de 15 places, dont voici ci-dessous les statistiques de fréquentation :



Depuis son ouverture jusqu'au mois de juin 2022 inclus, le centre d'accueil de jour a pu bénéficier de mesures d'immunisation favorables pour le centre à la suite de la crise COVID. En effet, ces mesures consistaient à calculer la subvention journalière sur base des jours de fréquentation estimés avant la période COVID, étant donné que le centre n'existait pas encore avant le COVID. La fréquentation estimée est bien plus élevée que la fréquentation réelle, même après la période COVID.

Toutefois, on constate que la fréquentation de l'accueil de jour a presque doublé entre 2023 et 2024.

En 2024, le centre a bénéficié d'une subvention de l'AVIQ de 7,88 € par jour de présence de janvier à avril, et de 8,04 € par jour de présence de mai à décembre.

12. ASBL K'FETE

Fin octobre 2022, nos deux « K-fêtes » de Comines et Ploegsteert ont ouvert, sous la forme d'une ASBL.

Installés au cœur du Home Paul Demade et du Home Sacré Cœur, ces lieux de convivialité tenus par des bénévoles, permettent à tous de partager un moment autour d'un verre ou d'un café.

En juillet 2024, une troisième K-Fête a été inaugurée au sein de la maison de repos de Warneton.

Les bénéfices engendrés sont intégralement utilisés pour les animations dans nos trois maisons de repos.

En 2023, nous avons pu faire l'acquisition d'une Tovertafel, plateforme de jeux interactifs qui stimule le cerveau des personnes âgées présentant des troubles cognitifs. Les jeux peuvent être joués individuellement ou en grand groupe. Leur efficacité est prouvée aux niveaux physique, cognitif, social et sensoriel. La Tovertafel stimule le mouvement, l'interaction sociale et les moments de bonheur.

En 2024, la K-fête a financé les projets suivants :

- Animation musicale qui a eu lieu lors du weekend solidaire dans chacune des trois maisons de repos ;
- Acquisition d'un jukebox pour la maison de repos de Warneton ;
- Acquisition de tabourets de bar pour les K-Fête de Comines et Ploegsteert ;
- Sortie en train touristique pour les résidents des trois maisons de repos ;

La K-fête de Comines est ouverte les mercredis et samedis de 14h30 à 17h30.

La K-fête de Ploegsteert est ouverte les mercredis et samedis de 15h00 à 18h00.

La K-fête de Warneton est ouverte les mercredis et samedis de 15h00 à 18h00.

13. PLAN NUTRITION

En moyenne, près d'un résident sur cinq souffre de dénutrition en maison de repos, deux sur cinq présentent un risque de dénutrition et deux résidents sur cinq sont en bon état nutritionnel.

Les causes de dénutrition sont multiples :

- Baisse des apports alimentaires ou de la capacité de les utiliser, à cause d'une maladie, de problèmes dentaires ou aux gencives, de traitements médicamenteux, de troubles de la déglutition ... ;
- Augmentation des besoins nutritionnels à cause d'une maladie, d'une intervention chirurgicale ...

La Wallonie relève le défi d'une alimentation optimale et d'un état nutritionnel préservé pour les aînés en maison de repos.

La Wallonie s'est investie dans la rédaction de la Charte qualité alimentation-nutrition, partie intégrante du Plan National Nutrition Santé. L'application de cette charte devrait permettre à terme l'obtention d'un label régional « Qualité- Nutrition » pour nos maisons de repos.

Critères pour la certification de nos maisons de repos

- Mettre en place des procédures de dépistage et de suivi de l'état nutritionnel
- Présence d'un « Responsable qualité et nutrition »
- Mise en place d'un « Comité de liaison alimentation et nutrition »
- Créer un environnement agréable et une atmosphère favorable lors des repas
- Garantir l'accès à une alimentation saine et équilibrée
- Qualification et formation du personnel
- Feuille de liaison nutritionnelle
- Plan opérationnel nutrition-alimentation

Démarches effectuées par notre Centre

En 2022, respect des critères minimaux quant à l'environnement agréable et atmosphère favorable lors des repas

- Cadre agréable et convivial ;
- Présence de personnel suffisant à chaque repas pour aider les aînés à manger ;
- Favoriser les repas pris en commun ;
- Eviter un jeûne nocturne trop long (> 12 heures) ;
- Présence du matériel approprié pour aider les personnes âgées à manger et à boire ;
- Donner la possibilité à la personne âgée de rendre un avis et prendre en compte cet avis, sur la qualité des repas et des menus servis via le « Conseil des résidents » et le « Responsable qualité & nutrition ».

On notera également que :

- Les heures de prises de repas ont été modifiées ;
- Le repas de midi est servi sur assiette, comme au restaurant, la durée passée à table est prolongée et plus conviviale ;
- Une commission « menus » a été créée et compte des résidents parmi ses membres.

En 2023 :

- Engagement d'une diététicienne et poursuite des démarches pour obtenir le label régional « Qualité- Nutrition » ;
- Elaboration des menus par rapport aux critères de l'AVIQ ;
- Mise en place des fiches de choix pour le dîner et le souper ;
- Pour le dîner : 2 choix de menus
 - 1 : plat du jour ;
 - 2 : plat alternatif (qui ne se répète pas plus de deux jours consécutifs) ;
- Pour le souper : 2 choix d'accompagnement ;
- Nouvelle procédure MNA pour distinguer les résidents dénutris ou à risque ;
- Poids des résidents répertorié dans un abaque ;
- Certains agents ont reçu une formation sur le plan wallon nutrition ;

En 2024 :

- Établir des procédures de dépistage et de suivi de l'état nutritionnel
- Création d'un comité de liaison alimentation et nutrition (4x/an)
- Présence d'un responsable « qualité nutrition » au sein des maisons de repos (avec création d'une monographie de fonction)
- Veiller à un environnement « favorable » lors des repas
- Accès à une alimentation saine et équilibrée
- Création d'une feuille de liaison nutritionnelle

VIII. MAISONS DES SOLIDARITES

Rénovation et réaffectation de l'ancienne maison de repos du Sacré Cœur à Ploegsteert : MAISON DES SOLIDARITES

Le marché public relatif à la désignation de l'auteur de projet a été attribué à la société RESERVOIR A de CHARLEROI par le Conseil de l'Action Sociale en séance du 28 décembre 2021.

Le projet décentralise de nombreux services à la population ;

Pour rappel, cette maison regroupera des **bureaux** qui permettront d'organiser des **permanences sociales décentralisées** (Revenu d'Intégration, Aides Sociales, ...). Nous y installerons également **un guichet logement** décentralisé qui permettra au public d'être accompagné dans ses démarches de recherche de logements publics et privés. Et également prévu l'installation d'**un guichet énergie** visant à accompagner et à sensibiliser la population à la surconsommation énergétique et aux pratiques innovantes de réduction de l'empreinte énergétique. Ces bureaux pourront être occupés par d'autres structures partenaires afin d'en assurer un usage optimal.

Notre **service d'insertion sociale**, l'Atelier POP, fraîchement agréée par la Wallonie au 01 janvier 2022 intégrera les lieux pour plus de convivialité et de fonctionnalité.

La Wallonie a retenu également notre candidature à **l'ouverture d'un espace de vie communautaire**, l'atelier Smile. Nous souhaiterions, pour plus de cohérence et de mixité que cet espace puisse intégrer la Maison des Solidarités.

Nos partenaires de la plateforme de lutte contre la pauvreté infantile, coordonnée par la Régie des Quartiers de Comines-Warneton, travaille à la mise en place d'un **lieu d'accueil parents-enfants** qui permettrait de soutenir la parentalité de familles isolées. Cet espace permettrait aux enfants de pouvoir accéder à un espace de psychomotricité (partagé avec l'ONE) et aux parents de se rencontrer et de discuter afin de se partager leurs compétences parentales et de se créer une communauté d'apprentissage. Des professionnels de la plateforme seraient également présents lors de ces rencontres. Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité supervisée par la plateforme en collaboration avec le Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance. Cette étude a été réalisée avec les parents qui seront concernées par ce projet afin qu'ils puissent prendre part à toutes les étapes de sa mise en place.

Notre partenaire Perspectiv', responsable de la distribution hebdomadaire de colis alimentaire, de deux épiceries solidaires ainsi que de deux frigos solidaires, a pour projet de créer **un restaurant solidaire**. La Maison des Solidarités pourrait accueillir ce beau projet.

Notre partenaire ONE occupe pour le moment des locaux qui ne correspondent pas aux enjeux territoriaux. Après plusieurs rencontres, il est très vite apparu la nécessité d'intégrer **une permanence ONE** au sein de notre projet. De plus, les espaces partagés pourraient permettre à ce partenaire de

développer des animations collectives à destination des parents et des enfants.

D'autres espaces seront consacrés et mis à disposition des citoyens comme un espace de réception et de formation à l'éducation permanente, un espace culturel citoyen, des espaces permettant l'organisation d'évènements thématiques, ...

En 2022, l'avant-projet a été réalisé

Nous avons introduit des demandes de subsides pour lesquelles nous avons obtenu :

- Rénovation énergétique : 699 200 €
- UREBA exceptionnel 2022 vague 1 : 258 906,76 €

L'année 2023 avait pu se résumer à de nombreuses démarches fastidieuses dans le but d'obtenir le permis d'urbanisme suite à la volonté du Collège Echevinal de modifier le projet précédemment accepté.

L'année 2024 se profilait comme un véritable défi pour atteindre les échéances fixées dans le cadre de l'obtention des subsides régionaux et européens. Après avoir obtenu le permis d'urbanisme, le marché public de travaux a été lancé. Le Conseil de l'Action Sociale, en séance du 10 septembre 2024, a attribué le lot 1 – Gros œuvre fermé, parachèvements, techniques spéciales – à la société TRADECO BELGIUM de Mouscron pour un montant de 4 045 868,39 € TVAC.

Les travaux ont comme prévu débuté en janvier 2025. Les échéances très serrées seront le cheval de bataille du début à la fin du chantier de rénovation. Il faudra également relancer le lot 2 – Abords, qui n'avait pas obtenu d'offre.



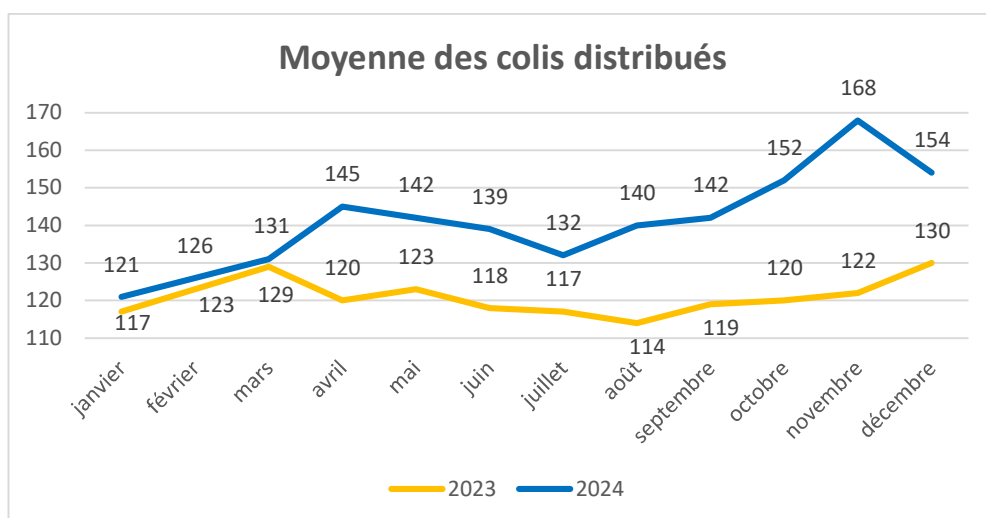
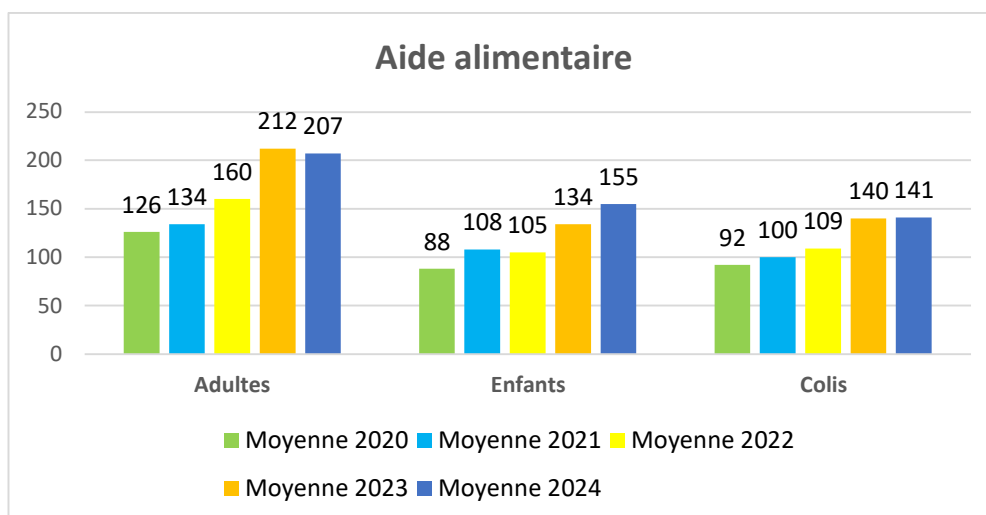
IX. PARTENARIATS ET PROJETS

Les différents projets et partenariats organisés par notre Centre sont énumérés dans leur partie respective.

1. SECTEUR SOCIAL ET INSERTION

- Recycl'up [Voir ANNEXE 2.](#)
- Weekend solidaire [Voir ANNEXE 3.](#)
- Aide alimentaire [Voir ANNEXE 4.](#)
- ALE – Taxi Social [Voir ANNEXE 5.](#)

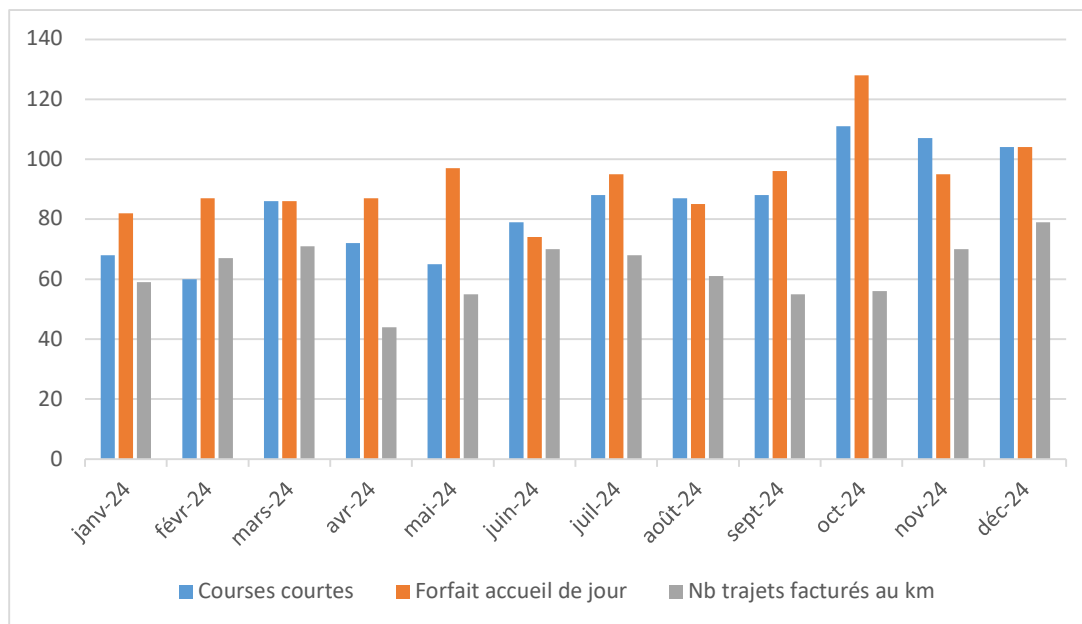
A. AIDE ALIMENTAIRE



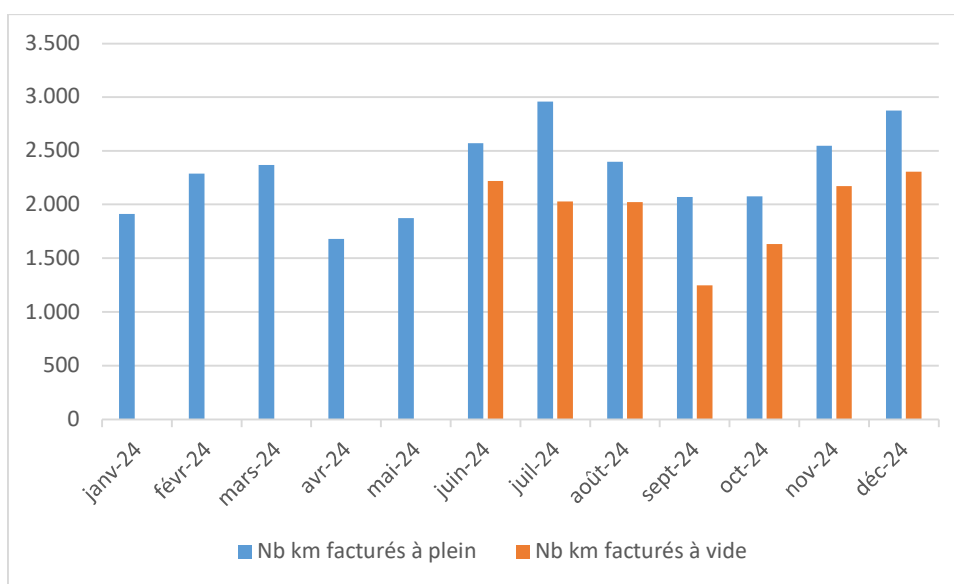
B. TAXI SOCIAL

Depuis 2020, le Taxi Social est accessible aux habitants de Comines-Warneton rencontrant des problèmes de mobilité.

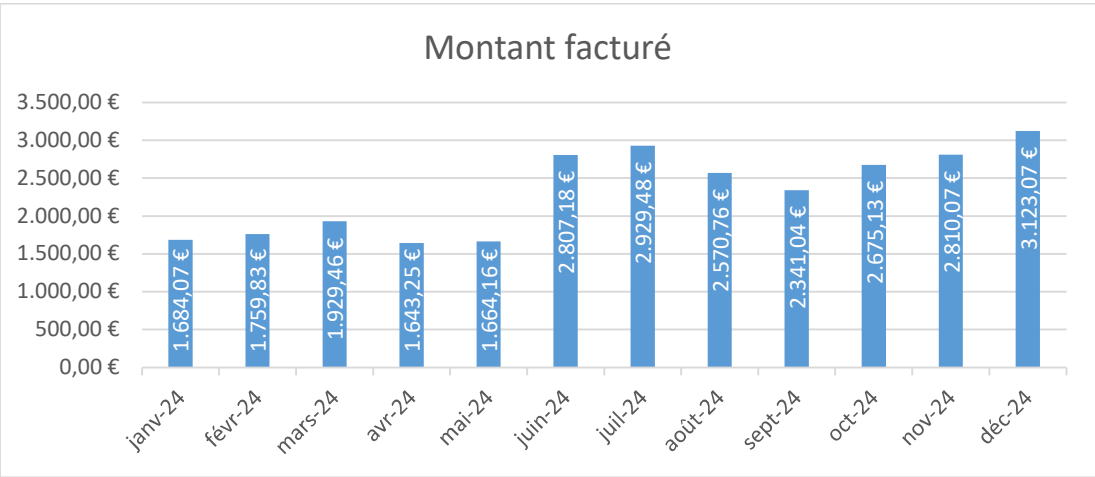
Pour les courses « courtes » de moins de 7 kilomètres, un forfait de 3,00 € par trajet est facturé (6,00 € pour un aller / retour). Au-delà de 7 kilomètres, le trajet est facturé à 0,4259 € / kilomètre depuis le 1^{er} juin 2024. Il existe également un forfait « accueil de jour » qui comprend l'aller et le retour et qui est facturé à 5,00 € par jour. Voici ci-dessous l'évolution de ces différents types de trajets mois par mois en 2024.



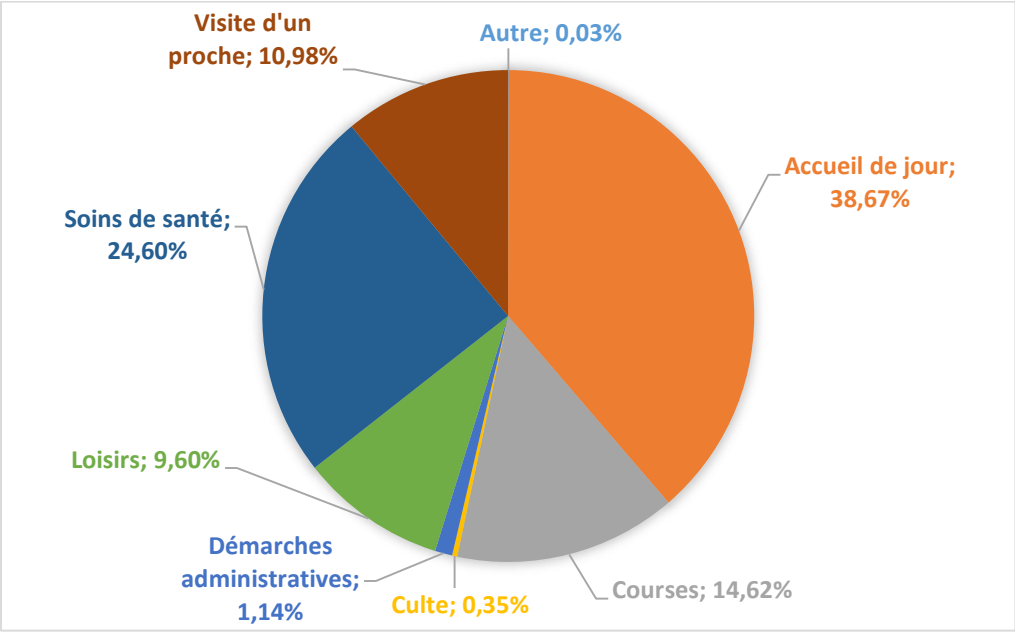
En date du 30 mai 2024, le Bureau Permanent a décidé de facturer les trajets à vide lorsque le taxi social quitte l'entité. Le kilomètre à vide est facturé à 0,25 € / kilomètre depuis le 1^{er} juin 2024.



Cette décision a eu un impact positif sur les montants facturés depuis juin 2024 :



Le taxi social est utilisé pour diverses raisons dont voici la répartition pour l'année 2024 :

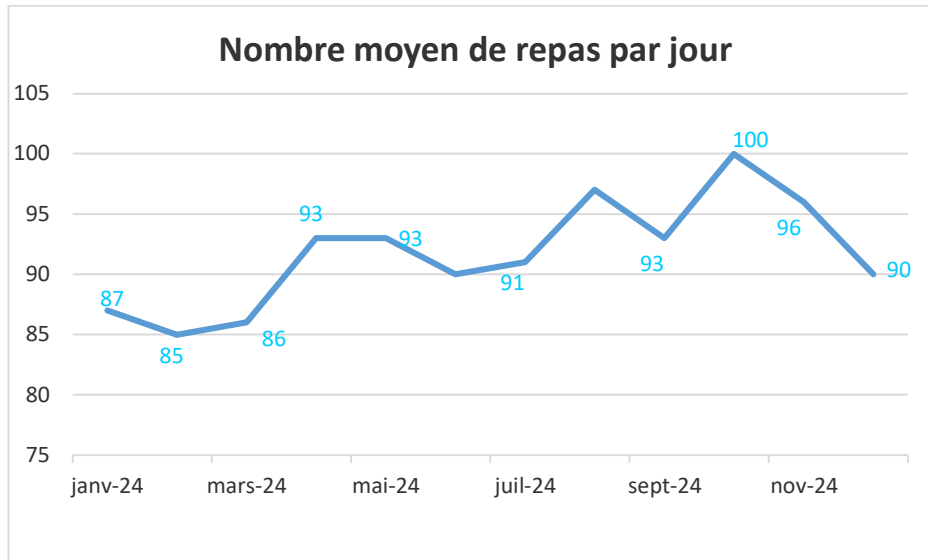


2.SECTEUR MAISONS DE REPOS

- Semaine des Aidants Proches [Voir ANNEXE 6.](#)
- ASBL de soutien aux animations [Voir ANNEXE 7.](#)

X. LES SERVICES A DOMICILE

A. REPAS A DOMICILE



Afin d'attirer de nouveaux clients et ainsi augmenter la rentabilité du service « Repas à Domicile », les règles applicables à ce service ont été revues afin d'offrir davantage de flexibilité. Dorénavant, les clients ne sont plus tenus de prendre les repas selon une fréquence déterminée au moment de l'inscription (lundi-dimanche, lundi-vendredi ou lundi-samedi), mais choisissent « à la carte » les jours pour lesquels ils souhaitent recevoir un repas.

Depuis le 01^{er} avril 2024, les pâtisseries des dimanches et jours fériés sont un supplément de 2 €.

B. SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES ET AUX PERSONNES AGEES

Ci-dessous les services conventionnés avec le CPAS de Comines-Warneton depuis le 01/07/ 2009 :

- SADCO ASBL : Service d'Aide à Domicile de Comines-Warneton (Service d'aide aux familles, aux personnes handicapées et aux personnes âgées)
- ASD : Aide et Soins à Domicile (Service d'aide familiale et seniors de Mouscron-Comines asbl)
- C.S.D. : Centrale de service à domicile à 7700 MOUSCRON
- S.A.F.T.A.M. : Service d'Aides Familiales des Arrondissements Tournai-Ath

Nombre d'heures d'aide familiale en 2024 : 33.264,33 heures, soit un soutien financier au secteur de 24 948,25 € (soit 0,75 €/heure)

XI. DEVELOPPEMENT DURABLE

Le CPAS de Comines-Warneton s'investit depuis plusieurs années dans le développement durable tant en sensibilisant son personnel et ses bénéficiaires.

Les services administratifs recyclent le papier et le carton et veillent à économiser l'énergie (éclairage, ordinateurs, ...). Le remplacement des châssis et la rénovation progressive des bureaux ont permis d'augmenter l'isolation de l'ensemble du bâtiment. Un projet d'agrandissement est en cours dans lequel nous installerons un tout nouveau système de ventilation/climatisation qui améliorera les consommations énergétiques du bâtiment.

Les maisons de repos répondent aux normes de performances énergétiques PEB. Elles sont également équipées de panneaux photovoltaïques pour l'eau chaude sanitaire, d'éclairages LED, de systèmes de récupération d'eau de pluie. Au Home Paul Demade et au Sacré Coeur, des toitures végétalisées, ainsi qu'un espace de rétention d'eau favorisant la biodiversité ont été réalisés.

Nos équipes en cuisine tendent vers le 0 déchet alimentaire tandis que les équipes soignantes tendront vers le 0 papier avec la mise en place d'un système informatique favorisant la simplification administrative (utilisation généralisée des tablettes par l'ensemble du personnel soignant).

Un tuteur est à disposition des habitants pour effectuer un audit de leur habitation, proposer des solutions et les accompagner dans leurs démarches.

L'atelier PRO recycle les palettes pour en faire des meubles.

Ce dernier produit également du jus de fruit, récolte des légumes du potager et des confitures du verger.

En 2021, le CPAS de Comines-Warneton est devenu Ambassadeur en Objectifs de Développement Durable (ODD) en Wallonie. Le CPAS a bénéficié d'un coaching spécifique afin de déterminer les objectifs mis en œuvre dans les prochaines années.



Pour les objectifs européens « **Pas de Pauvreté** » & « **Faim Zéro** », le CPAS œuvrera notamment dans le domaine de l'aide alimentaire en poursuivant le Week-end solidaire (dons), en multipliant les points de distribution et en démarchant les magasins locaux. Nous avons installé des frigos solidaires où l'on retrouve notamment le surplus alimentaire des homes.

A moyen terme, le CPAS envisage également de rénover l'ancien Home Sacré Cœur (Maison des Solidarités) afin d'y installer un restaurant social. Dans ce cadre, nous avons déjà initié un projet de circuit court local « maraîchage » et nous souhaitons créer un espace potager participatif.

A travers ces objectifs nous souhaitons également travailler sur l'accès à la culture, en renforçant le dispositif Article 27 (ticket d'accès) et en créant des espaces d'expression pour la population.

Concernant les objectifs « **Bonne Santé et Bien-être** », « **Education de qualité** » & « **Energie propre et d'un coût abordable** », le CPAS veillera à améliorer les connaissances de la population en matière de santé afin de permettre un meilleur accès aux soins médicaux et à favoriser l'accès à un apprentissage scolaire gratuit et de qualité en créant un espace d'étude et de soutien scolaire dans les zones moins desservies et en envisageant l'achat de kits scolaires. Nous organiserons également des séances d'information à destination des scolaires à l'utilisation rationnelle de l'énergie et au développement durable, nous veillerons à acheter de l'électricité verte et du gaz propre, à installer des panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments. Nous étudierons également la faisabilité d'installer une mini-éolienne sur le site de l'Atelier Pro.

Pour les objectifs « **Paix, Justice, Institutions efficaces** » & « **Partenariats** », le CPAS de Comines-Warneton poursuivra les permanences juridiques gratuites et continuera sa politique de diffusion de l'information à la population. Nous veillerons à mobiliser nos partenaires sur les thèmes du Logement, du développement durable et de l'énergie et nous établirons un partenariat avec Ipalle pour déployer notre politique de tri des déchets.

En 2022, et sur l'impulsion du PST, avec notre partenaire IPALLE, un audit sur le tri des déchets et les améliorations à apporter a été réalisé au sein de tous nos bâtiments. Nous avons travaillé à la réduction du gaspillage alimentaire en servant les repas de nos maisons de repos sur assiette.

En 2023, nous avons obtenu une subvention de 25 000 € dans le cadre de l'appel à projets « Tri des déchets d'emballage ménagers générés en dehors du domicile 2023 », nous avons également pu aménager des plantations à l'arrière du Home Sacré Cœur et sur le parking du Home Paul Demade.

En 2024, nous avons poursuivi le projet Out of Home, et avons notamment fait l'acquisition d'îlots de tri. La campagne de prévention relative aux zones sans fumée a également été menée à bien pour respecter la nouvelle législation entrée en vigueur le 01^{er} janvier 2025.

XII. MARCHES PUBLICS

1.ORGANISATION

L'objectif de la cellule Marchés Publics de notre centre est de globaliser l'entièreté des achats dans des procédures de marchés publics, ceci dans un souci de bonne gestion organisationnelle et financière.

Deux parties sont distinguées :

Les marchés publics dépendant du service ordinaire

Les marchés publics dépendant du service extraordinaire

Une analyse des possibilités de synergies a été réalisée par notre Centre et s'est concrétisée par différents marchés communs :

Ainsi, une délégation à la Ville de Comines-Warneton existe pour les marchés liés à l'énergie (gaz et électricité)

D'autres marchés font l'objet de marchés publics conjoints : le mandataire de ces marchés est le CPAS de Comines-Warneton.

Médecine du travail : depuis le 1^{er} janvier 2015	Marché conjoint avec la Ville de Comines-Warneton et la Régie de Quartier - CPAS COMINES + la Zone de Police de Comines-Warneton (depuis 2020)
Matériel de bureau : depuis le 1^{er} septembre 2016	Marché conjoint avec la Ville de Comines-Warneton - CPAS COMINES
Portefeuille d'assurances : depuis le 01^{er} janvier 2018	Marché conjoint avec la Ville de Comines-Warneton - CPAS COMINES

2.ANNEXE AUX COMPTES

Cette **ANNEXE 8** reprend tous les marchés publics réalisés au sein de notre Centre, tant pour le service ordinaire, que pour le service extraordinaire

XIII. CONCLUSION

L'année écoulée a été marquée par des défis majeurs, mais également par des avancées significatives dans notre mission fondamentale : garantir la dignité humaine et renforcer la cohésion sociale au sein de notre territoire. À travers nos services, nos projets et nos partenariats, nous avons continué à répondre, avec rigueur et humanité, aux besoins croissants de nos concitoyens.

Les chiffres présentés dans ce rapport traduisent une réalité sociale complexe, mais ils témoignent aussi de notre capacité d'adaptation, de notre engagement constant et de l'investissement remarquable de nos équipes. Chaque action entreprise, chaque accompagnement réalisé, chaque initiative développée reflète notre volonté de bâtir un service public local résolument tourné vers l'humain.

Conscients que les enjeux sociaux de demain nécessiteront encore plus d'agilité, d'innovation et de coopération, nous affirmons notre ambition de renforcer nos dispositifs d'aide, d'intensifier notre travail en réseau et de faire du CPAS un acteur central dans les transitions sociales, démographiques et environnementales à venir.

Notre attention sera également portée sur ces femmes et ces hommes qui se lèvent chaque matin afin d'accompagner, de soutenir, d'accueillir, d'aider la communauté.

C'est avec cette vision partagée et cette détermination renouvelée que nous abordons l'avenir, aux côtés de tous nos partenaires, pour construire ensemble une société plus juste, plus inclusive et plus solidaire.

Frédéric Hallez

Président

#fierdemoncpas

Amicale : activités 2024

VOEUX 2024 :

Participation aux frais d'achat des chèques et cadeaux dans le cadre de la valorisation du personnel (1020 €)

BARBECUE :

Participation aux achats de denrées alimentaires, location de jeux, location de tables et des chaises,... pour l'organisation du barbecue annuel pour le personnel et leur famille (895,75 €) - 88 adultes et 22 enfants participants

SAINT-NICOLAS :

Organisation de la Saint-Nicolas pour les enfants du personnel à BAMBOO avec un colis friandises (1371,27 €). 63 enfant et leurs (grands-)parents

COLIS DE FIN D'ANNEE :

200 Colis garnis distribués aux membres du personnel contenant jus, limonade, chocolats, chips, bonbons, vins ,... (1750,16 €)

RECYCL'UP

SECTEUR

Social – Insertion socioprofessionnelle

ORGANISME PORTEUR

CPAS de Comines-Warneton

PARTENAIRES

Gouvernement Wallon : subvention de 18 905€

Épicerie sociale 'EPIS'

SCRL LYSCO

Administration communale

ASBL Régie des Quartiers

Centre Culturel de Comines-Warneton

CARPE DIEM Maison de Jeunes

FREQUENCE

2 jours /semaine

PUBLIC CIBLE

Personnes fragilisées et vivant en situation précarisée

Stagiaires du service insertion

DESCRIPTION

Création, avec l'aide des formateurs, des chaises et petites tables de jardin à partir de bois de palettes de récupération. L'objectif initial était de montrer aux stagiaires qu'ils détenaient des compétences dont ils n'avaient pas conscience et qu'il était à la portée de chacun de « faire du neuf avec du vieux ». Vu le succès du projet, d'autres meubles ont été créés par la suite : fauteuils, tables basses, petits meubles TV, jardinières, ... avec du bois de palettes.

Cette activité plaît beaucoup aux stagiaires car elle diffère de leur quotidien et leur permet de créer quelque chose d'utile à partir de bois de récupération.

Vu l'engouement pour cet atelier et l'intérêt que certaines associations ou personnes nous ont déjà manifestés à ce sujet, il a été décidé de proposer la vente des meubles et objets de décoration réalisés en bois de palettes au public, à prix démocratique. L'argent récolté permet de réinvestir dans du matériel à destination du service insertion et dans d'autres activités de recyclage.

Grâce au soutien financier du Gouvernement Wallon, nous avons acheté des machines professionnelles et performantes afin de pouvoir produire en plus grande quantité mais également de pouvoir développer des partenariats sur le long terme avec des services de notre commune, de pouvoir participer à des journées liées au recyclage (ex : « fête de la récup » organisée par le Centre Culturel de Comines-Warneton) et ainsi pouvoir promouvoir le développement durable. La subvention accordée nous permet également de développer et de diversifier nos projets de recyclage avec d'autres produits que les palettes, tels que par exemple du carton pressé et recyclé.

PHOTOS



Week-end Solidaire

SECTEUR

Social – Insertion socioprofessionnelle

L'ensemble de la population de Comines-Warneton

ORGANISME PORTEUR

CPAS de Comines-Warneton

PARTENAIRES

Épicerie sociale 'EPIS'

Collège St-Henri de Comines

Athénée Royale de Comines

Collège de la Lys

CCCW Comines-Warneton

Radio Libellule

AMO Agora Jeunes

Régie des Quartiers

Perspectiv'

ASBL La K-fête

ASBL Sourire pour cheveux blancs

FRÉQUENCE

Du 3 mars au 10 avril 2024 1x/an

PUBLIC CIBLE DE L'ACTION

Population de Comines-Warneton et des alentours

PUBLIC CIBLE DE L'AIDE APPORTÉE

Familles de notre commune rencontrant des difficultés à boucler leur budget mensuel

DESCRIPTION

Durant tout le week-end, des activités de sensibilisation, des récoltes de denrées alimentaires et de produits de première nécessité (produits d'hygiène et de nettoyage, couches,...) sont organisées au sein de différents points de collectes. De plus, des activités (repas, concert, ..) sont organisées en partenariat avec différents services et associations de notre commune en vue de mobiliser la population et la sensibiliser aux réalités rencontrées par certains de nos concitoyens plus démunis.

Édition 2024

L'édition 2024 du Week-end Solidaire a connu un franc succès, contribuant à soutenir plus de 130 familles de l'entité cominoise. Voici un résumé des activités et des résultats :

- Repas gastronomique au Petit CDLYS le mardi 3 avril.
- Les jeudis de l'Arsenal au Centre Culturel CW le jeudi 4 avril.
- Défilé de mode solidaire et Solidari'Quiz à l'Athénée Royal le vendredi 5 avril.
- Cafés gourmands dans nos trois maisons de repos le samedi 6 avril.
- Bar solidaire, loto bingo, et crêpes le dimanche 7 avril.

Ces actions ont permis de renforcer la solidarité au sein de la commune et d'apporter un soutien concret aux familles dans le besoin.

Le  **cpas** de Comines-Warneton et  **vous invitent au**

Week-end Solidaire

7^{ème}
Édition

du 3 au 10 avril 2024

**Une multitude d'activités organisées
au profit des familles précarisées de Comines-Warneton**

MERCREDI 3 AVRIL

REPAS GASTRONOMIQUE

À PARTIR DE 18H30

AU PETIT CDLYS - COLLÈGE DE LA LYS - COMINES

JEUDI 4 AVRIL

LES JEUDIS DE L'ARSENAL

BALVATIK QUARTET

19H00

L'ARSENAL - COMINES

VENDREDI 5 AVRIL

SOLIDARI'QUIZ

DÉFILÉ DE MODE SOLIDAIRE

BAR SOLIDAIRE / PETITE RESTAURATION

À PARTIR DE 19H00

ATHÉNÉE ROYAL F. JACQUEMIN - COMINES

SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7

RÉCOLTE DE DENRÉES

A DIVERS ENDROITS DE COMINES-WARNETON

SAMEDI 6 AVRIL

**CAFÉ GOURMAND
ET ANIMATIONS MUSICALES**

DÈS 14H30

HOME PAUL DEMADE - COMINES
HOME LA CHÂTELLENIE - WARNETON
HOME SACRÉ-CŒUR - PLOEGSTEERT

DIMANCHE 7 AVRIL

**LOTO BINGO
BAR SOLIDAIRE / CRÊPES**

NOMBREUX LOTS DONT UNE TABLETTE IPAD 10,9'
PREMIER TIRAGE À 14H

INSTITUT SAINT-HENRI - COMINES

**MERCREDI 10 AVRIL
APRÈS-MIDI CINÉMA
"VAILLANTE"**

14H30

MAISON DE VILLAGE - LE BIZET

**Retrouvez toutes les infos et le programme complet sur :
www.weekend-solidaire.be ou au 056/39.39.39**



Une grande opération de solidarité à Comines-Warneton organisée avec l'aide de nos partenaires :

AGORA JEUNES

CCCLW
CENTRE CULTUREL NUC COMINES-WARNETON



LIBÉVULÉ
www.libevule.be

PERSPECTIV'

SOIRÉE POUR
CHEVEUX BLANCS
ASBL



Collège
de la Lys



AIDE ALIMENTAIRE

SECTEUR

Social – Insertion socioprofessionnelle
Les bénéficiaires de l'Épicerie Solidaire

ORGANISME PORTEUR

Asbl. Perspectiv'

PARTENAIRES

CPAS de Comines-Warneton
Régie des quartiers de Comines-Warneton

FREQUENCE

Hebdomadaire

PUBLIC CIBLE

Familles de notre commune rencontrant des difficultés à boucler leur budget mensuel

DESCRIPTION

Le CPAS est agréé pour recevoir les denrées issues du programme européen d'aide alimentaire (FEAD). Il octroie les bons d'accès aux familles de notre commune rencontrant des difficultés à boucler leur budget mensuel

L'Asbl Perspectiv' gère les stocks et organise la distribution des denrées.

TAXI SOCIAL

SECTEUR

Toute la population de Comines-Warneton

ORGANISME PORTEUR

CPAS de Comines-Warneton

PARTENAIRE

ALE

FREQUENCE

Du lundi au samedi, toute l'année, hors jours fériés

PUBLIC CIBLE

Habitants de Comines-Warneton rencontrant des difficultés de mobilité

DESCRIPTION

Le Taxi Social est accessible aux habitants de Comines-Warneton rencontrant des problèmes de mobilité.

Pour permettre d'accomplir des démarches administratives, d'effectuer des courses, de se rendre à la banque alimentaire, de rendre visite à un proche hospitalisé ou en maison de repos, de se rendre à la consultation des nourrissons, etc.

Au sein de l'entité de Comines-Warneton et dans un rayon de 40km maximum. Le Taxi ne dessert pas les villes de Lille, Roubaix et Tourcoing.

Le Taxi Social circule du lundi au samedi de 8h à 18h (hors jours fériés)

Les demandes de réservations doivent se faire en téléphonant au 056.39.39.39 du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 & de 13h00 à 16h00, minimum 24h avant le déplacement.

Les utilisateurs du service devront s'acquitter d'une participation financière de 0,4265 €/km avec un minimum de 3 €/trajet. Pour les trajets en dehors de l'entité, un forfait de 0,25€/km sera facturé pour tous les trajets à vide.

Informations

Le service ne peut être tenu responsable en cas d'impossibilité à assurer un transport notamment en raison d'intempéries importantes. Il s'engage à prévenir immédiatement la personne concernée pour lui permettre de prendre d'autres dispositions.

Il est demandé aux personnes qui souhaitent annuler une réservation d'avertir le service au plus tard la veille du déplacement, avant 16h00. Tout désistement non signalé fera l'objet d'une facturation de la course. Le service se réserve le droit de ne pas desservir les utilisateurs qui auraient, à plusieurs reprises, omis de signaler un désistement.

La course sera également facturée en cas d'absence de l'utilisateur à l'heure de rendez-vous avec le taxi. Le conducteur patientera cependant 5 minutes avant de reprendre son trajet.

Article 7 : Tarifs.

Les utilisateurs du service devront s'acquitter d'une participation financière de **0,4265 €/km** avec un minimum de **3 €/trajet. Pour les trajets en dehors de l'entité, un forfait de 0,25€/km sera facturé pour tous les trajets à vide.** Ce montant sera indexé selon la législation applicable en la matière.

Il est également demandé 2 €/quart d'heure d'attente (tout quart d'heure entamé est facturé).

En cas de trajet pour deux personnes, à condition que les deux personnes partent du même endroit et se rendent au même endroit, une des deux personnes paiera 50% du trajet. Une seule facture sera éditée pour les deux personnes.

En cas de trajet d'un adulte avec des enfants de moins de 12 ans, le 1^{er} enfant voyage gratuitement et les autres paient un forfait de 1€. Les mineurs non accompagnés ne peuvent pas utiliser les services du taxi social. Dans le cas où une telle demande devrait être faite, l'agent de réservation s'assurera de rediriger au mieux l'appel vers un service d'aide familiale pouvant assurer la mission.

Les paiements se font sur base d'une facture mensuelle.

Les frais de parking éventuels sont à charge de l'utilisateur.

Version arrêtée par le Bureau Permanent en sa séance du 30 mai 2024

En cas de non-paiement des factures, le service se réserve le droit de refuser tout transport de l'utilisateur concerné.

Article 8 : Animaux

Les animaux ne sont pas admis dans le véhicule à l'exception des chiens guides d'aveugle et sauf accord du service.

Article 9 : Civilité

Tout utilisateur du service est tenu de respecter ce règlement et de se conformer aux injonctions du chauffeur notamment en ce qui concerne les règles de civilité et de bienséance. Il s'engage à respecter le véhicule qui le prend en charge.

Il est notamment interdit de proférer des menaces, injures vis-à-vis du conducteur et des autres usagers. Il est interdit à l'utilisateur de demander au conducteur d'autres tâches que celles liées au transport.

Le taxi social étant un service social collectif, les bases élémentaires d'hygiène devront être suivies par les usagers. L'utilisation du service sous l'emprise de stupéfiants, alcool, ou tout autre produit entraînant un état second pouvant entraver le bon déroulement du parcours est formellement proscrite.

Il est interdit de boire ou manger dans le véhicule.

Il est interdit au conducteur de recevoir des pourboires ou autres avantages de la part des utilisateurs du service.

À défaut de respecter ces règles, le chauffeur se réservera le droit de ne pas prendre ou de débarquer l'usager.

Article 10 : Clause de non-responsabilité

Le CPAS de Comines-Warneton décline toute responsabilité en cas de retard ou d'annulation fortuite.

Les transports « médicaux » ne peuvent être considérés comme médicalisés. Si des complications surviennent lors du transport, le chauffeur prendra contact avec une ambulance afin d'assurer le reste du trajet, au frais du client.

Les trajets récurrents (dialyse, radiothérapie, ...) peuvent toujours être annulés ou modifiés selon l'ordre de priorité défini dans l'article 3. Le CPAS de Comines-Warneton ne peut être tenu responsable des frais liés à l'annulation d'une course.

Ainsi arrêté par le Bureau permanent en sa séance du 30 mai 2024.

Version arrêtée par le Bureau Permanent en sa séance du 30 mai 2024

SEMAINE DES AIDANTS PROCHES AU SEIN DE NOS MAISONS DE REPOS

SECTEUR

Maisons de repos du CPAS de Comines-Warneton

L'ensemble de la population de Comines-Warneton

ORGANISME PORTEUR

ASBL Semaine Aidants Proches

CPAS de Comines-Warneton

PARTENAIRES

Le Service Insertion du CPAS de Comines-Warneton

FREQUENCE

1x par an en octobre

PUBLIC CIBLE

Résidents, Familles et représentants

Ensemble de la population de Comines-Warneton

Le personnel de la Maison de repos

DESCRIPTION

L'objectif de cet évènement initié par l'ASBL Semaine aidants-Proches dont le thème central est l'aidant proche, est d'organiser de multiples évènements locaux à leur attention.

Nos maisons de repos organisent des actions/animations spécifiques

Le CPAS a préparé un programme varié à destination des aidants proches.

Semaine des Aidants Proches

Pense à moi autant que je pense à toi !

**Portes Ouvertes au
CPAS de Comines-Warneton**

Lundi 30 septembre 2024
Home La Châtellenie (Warneton)

14h00 ▶ Activité manuelle : customisation de cadres

16h00 ▶ Café gourmand à la K-Fête avec l'aide de l'Atelier PRO et/ou POP

Mardi 01 octobre 2024
Home Paul Demade (Comines)

14h00 ▶ Animation Musicale

16h00 ▶ Café gourmand à la K-Fête avec l'aide de l'Atelier PRO et/ou POP

Mercredi 02 octobre 2024
Home Sacré-Cœur (Ploegsteert)

14h00 ▶ Activité manuelle : customisation de cadres

16h00 ▶ Café gourmand à la K-Fête avec l'aide de l'Atelier PRO et/ou POP

Jeudi 03 octobre 2024
Home Sacré-Cœur (Ploegsteert)

14h00 ▶ Atelier culinaire : Tarte aux pommes

Vendredi 04 octobre 2024
Home Paul Demade (Comines)

14h00 ▶ Activité manuelle : customisation de cadres



Merci de vous inscrire aux activités avant le 10/09/2024 auprès de l'accueil du home.

ASBL DE SOUTIEN AUX ANIMATIONS DANS NOS MAISONS DE REPOS

SECTEUR

Maisons de repos du CPAS de Comines-Warneton

L'ensemble de la population de Comines-Warneton

ORGANISME PORTEUR

CPAS de Comines-Warneton

PARTENAIRES

Les bénévoles des a.s.b.l. de soutien aux animations de nos maisons de repos :

- HOME PAUL DEMADE : a.s.b.l. Rayon de Soleil
- HOME LA CHATELLENIE : a.s.b.l. Les Amis de la Châtellenie
- HOME SACRE CŒUR : a.s.b.l. Sourire pour Cheveux Blancs & a.s.b.l. Sacré Quartier

Les volontaires aux activités sociales de la Croix Rouge sont également très présents dans nos maisons de repos.

FREQUENCE

Les activités organisées par ces asbl se déroulent tout au long de l'année

PUBLIC CIBLE

Résidents, Familles et représentants

Ensemble de la population de Comines-Warneton

Le personnel de la Maison de repos

DESCRIPTION

Nos maisons de repos encouragent le bénévolat dans un esprit d'ouverture à l'extérieur. Les bénévoles apportent aux résidents une disponibilité d'écoute, une présence dynamique, un supplément de chaleur humaine qui leur insufflent l'énergie et la confiance en soi.

Les associations organisent des moments de détente et de rencontres pour l'ensemble des aînés de la commune (thé dansant semestriel, repas familial annuel, voyage annuel, jumelages, etc)

Les asbl soutiennent les activités intergénérationnelles avec les écoles de l'entité et le service Insertion du CPAS, elles contribuent également très largement aux fêtes d'anniversaires des résidents.

Diverses activités, expositions et animations sont également organisées dans le cadre des ducasses locales.

L'aide des bénévoles est sollicitée lors des sorties collectives. Quelques exemples de sorties collectives :

Last Post, après-midi à la mer, visites de musées, tea-room, marchés locaux.

Les associations apportent leur contribution à un hébergement agréable et soutiennent les animations en procurant des moyens matériels et humains complémentaires. Elles s'occupent également de la boutique ambulante.

Les volontaires aux activités sociales de la Croix Rouge soutiennent également les activités organisées par nos maisons de repos.



Exercice	Date attribution	Ord. / Extraord .	Article budgétaire	Objet du marché	CSC : oui /non	Montant	Adjudicataire
2024	14-03-24	O	135/12446	Marché de fournitures de boissons pour les besoins du CPAS de Comines-Warneton.	O	LOT 1 : Bières : 23 344,41 € HTVA LOT 2 : Limonades sans sucres et sirops : 4 490,85 € HTVA LOT 3 : Vins : 15 125,92 € HTVA LOT 4 : Apéritifs et alcools : 17 567,75 € HTVA LOT 5 : Eau, jus et limonades : 33 877,49 € HTVA	BRASSERIE VANUXEEM, rue d'Armentières 150,7782 PLOEGSTEERT
2024	14-03-24	O	135/12446	Marché de fournitures de viandes fraîches et charcuteries pour les besoins du CPAS de Comines-Warneton.	O	MECO : 115 868,24€ HTVA	MECO , Leegaardsdijk 4, 8400 OOSTENDE
2024	21-03-24	O	135/12446	Marché de fournitures de denrées alimentaires pour les besoins du CPAS de Comines-Warneton. Alimentation générale.	O	LOT 1 : Epicerie : 48 329,18 € HTVA LOT 2 : Biscuits : 13 470,58 € HTVA LOT 3 : Diététique : 10 677,75 € HTVA LOT 4 : Surgelés : 42 435,79 € HTVA LOT 5 : PDT et dérivés : 12 202,86 € HTVA LOT 6 : Café : 5 742,51 € HTVA	LOTS 1 - 2 & 6 : SOLUCIOUS nv, Edingensesteenweg, 196 à 1500 HALLE LOT 3 : REVOGAN, Landegemstraat 1, 9031 DRONGEN LOTS 4 & 5 : T'VRIESMANNEKE bvba, Menensesteenweg,216, 8940 WERVIK
2024	21-03-24	O	135/12446	Marché de fournitures de poissons frais et surgelés pour les besoins du CPAS de Comines-warneton.	O	MECO 01-04-2024 au 31-03-2026 : 32 835,29 HTVA	MECO , Leegaardsdijk 4, 8400 OOSTENDE
2024	21-03-24	O	135/12446	Marché de fournitures de produits laitiers,fromages et œufs pour les besoins du CPAS de Comines-Warneton.	O	LOT 1 : Produits laitiers : 59 407,80 € HTVA LOT 2 : Fromages : 26 875,52 € HTVA LOT 3 : ŒUFS : 7 113,40 € HTVA	LOT 1 : JAVA - Wingepark 10, 3110 ROTSELAAR LOTS 2&3 : SOLUCIOUS - Edingensesteenweg 196 à 1500 HALLE
2024	21-03-24	O	135/12446	Marché de fournitures de pains,viennoiseries et pâtisseries pour les besoins du CPAS de Comines-Warneton	O	RANSON: période de deux ans 128 141,54€ HTVA	RANSON CANNIERE - Lammersakker 4 , 8700 TIELT
2024	21-03-24	E	Marché 2021M005 104/74253:20240019.2024 831/74253:20240020.2024 8451/74253:20240021.2024 83411/74253:20240018.2024 83410/74253:20240017.2024 Marché 2022M042 104/74253:20240019.2024 831/74253:20240020.2024	Marché de fournitures - Acquisition de matériel informatique et portables via la convention conclue avec le SPW-DTIC	N	Marché 2021M005 : 14 213,19 € Marché 2022M042 : 3 Samsung Galaxy A05s et 3 chargeurs : 635,90 € + 2 Samsung Galaxy A05s et 2 chargeurs 423,94 €	Marché 2021M005 : PRIMINFO - rue du Grand Champ 8 à 5380 NOVILLE-LES-BOIS Marché 2022M042 : PROXIMUS SA - Business Center Wallonie, 59 avenue Paul Pastur à 6032 MONT-SUR-MARCHIENNE
2024	21-03-24	O	83410/124102 83411/124102	Marché relatif à l'acquisition de vaisselle et ustensiles de cuisine	N	Goldman : 8 633,36 € HTVA	GOLDMAN NV - Kortrijkstraat, 53 à 8770 INGELMUNSTER
2024	28-03-24	O	135/12446	Marché de fournitures de fruits et légumes pour les besoins du CPAS de Comines-Warneton.	O	PRIMEUR DES MOUNTCHES : 81 997€ HTVA/2ans	SRL PRIMEUR DES MOUNTCHES - Rempart Volbrecht 9, 7784 WARNETON
2024	23-05-24	O	131/12317	Marché de services relatif à la formation Equipier de Première intervention - formation de base	N	ISH : 745,20 € TTC	ISH Promotion Sociale - rue du Commerce 21 à 7780 COMINES-WARNETON
2024	30-05-24	E	104/74151:20240007.2024	Marché de fournitures pour l'acquisition de mobilier de bureau via la convention avec le SPW	N	BEDIMO : 23 338,54 € TTC	BEDIMO SA - rue Sainte Henriette,1 à 7140 MORLANWELZ

2024	30-05-24	E	104/723160/20210005.2024	Marché de fournitures de matériel électrique (extension du centre administratif	N	BOVAL : 6196 € TTC	BOVAL - Langemarkweg, 17 à 7780 COMINES
2024	30-05-24	O	83410/124302 83411/124302	Marché de fournitures produits de désinfection des mains et de papier pour les MR/MRS	N	GLOBALNET : 8144,82 € HTVA	GLOBALNET - rue des Bois des Hospices, 1 à 7522 BLANDAIN
2024	06-06-24	E	83411/723160:20240002.2024	Marché de travaux relatif à la réalisation et l'installation d'un bar dans le restaurant du Home La Châtellenie	N	CLEMME Menuiserie Concept : 7 042 € HTVA	CLEMME Menuiserie Concept - rue du Touquet, 160 à 7783 LE BIZET
2024	13-06-24	O	104/12313	Marché de services relatif à l'affiliation à l'entreprise 3P pour le suivi des dossiers soumis à la législation sur les marchés publics	N	Logiciel 3P : 5472,23€	Entreprise 3P - Verviersstraat 1-5,1 à 2000 ANTWERPEN
2024	05-09-24	O	83411/12203	Marché de services du médecin coordinateur et conseiller	O	Lot 2 : MR/MRS du Sacré Cœur	Docteur GONTIER Arnaud, Rue de Lille, 55 à 7784 WARNETON
2024	03-10-24	E	83410/74452:20240009,2024	Marché de fournitures d'un simulateur de vieillissement	N	Fourniture du modèle PRO+ : 2020 € TTC	PREVENT'EURE Rue des Pimpelines, 19 à 27220 SAINT-LAURENT-DES-BOIS
2024	30-10-24	O	831/33409	Marché relatif à l'achat de palettes de pellets et bois sec dans le cadre des bons de secours chauffage	N	5 palettes de pellets : € TTC 160 sacs de bois sec : € TTC	Pellets : Chez Label Plume Bois sec : chez l'Ardennais
2024	30-10-24	O	8015/12402	Marché de fournitures de matériel pour le service énergie	O	Lot 1 : petit matériel électrique : € Lot 2 : Fournitures visant aux économies d'énergie : € Lot 3 : Etendoirs : € Lot 4 : Déshumidificateurs : €	BOVAL, Langemarkseweg 17, 7780 COMINES
2024	05-12-24	O	83410/124302, 83411/124302	Marché public relatif à la fourniture de consommables médicaux	O	39 909,13 € HTVA	WM SUPPLIES, Kortrijksestraat 30 à 8520 KUURNE
2024	05-12-24	O	83410/12306	Marché public relatif à la Direction intérimaire de la MR/MRS Home Paul Demade - Mission Conseil et assistance	O	108 596,40 € HTVA	PROBIS PLUS, Avenue Jules De Trooz 46 à 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE
2024	19-12-24	E	104/74452/20240028 83410/74452/20240027 83411/74452/20240026 8451/74452/20240029	Marché de fournitures : Ilots de tri des déchets "Out Of Home"	O	13 492,39 € HTVA	ETABLISSEMENTS GLORIEUX SA, Rue du Bois des Hospices 1 à 7522 BLANDAIN

Exercice	Date attribution	Ord. / Extraord.	Article budgétaire	Objet du marché	CSC : oui /non	Montant	Adjudicataire
2024	10-09-24	E	124/72360:20210041.2024	Marché de travaux relatifs à la rénovation de l'ancienne maison de repos Sacré Cœur en Maison des Solidarités	○	Lot 1 : Gros-œuvre fermé, parachèvements, techniques spéciales : 3 343 692,89 € HTVA	TRADECO BELGIUM, Drève Gustave FACHE, 5 à 7700 MOUSCRON

Exercice	Date attribution	Objet du marché	CSC : oui /non	Montant en €	Durée Emprunt	Adjudicataire
----------	------------------	-----------------	----------------	--------------	---------------	---------------